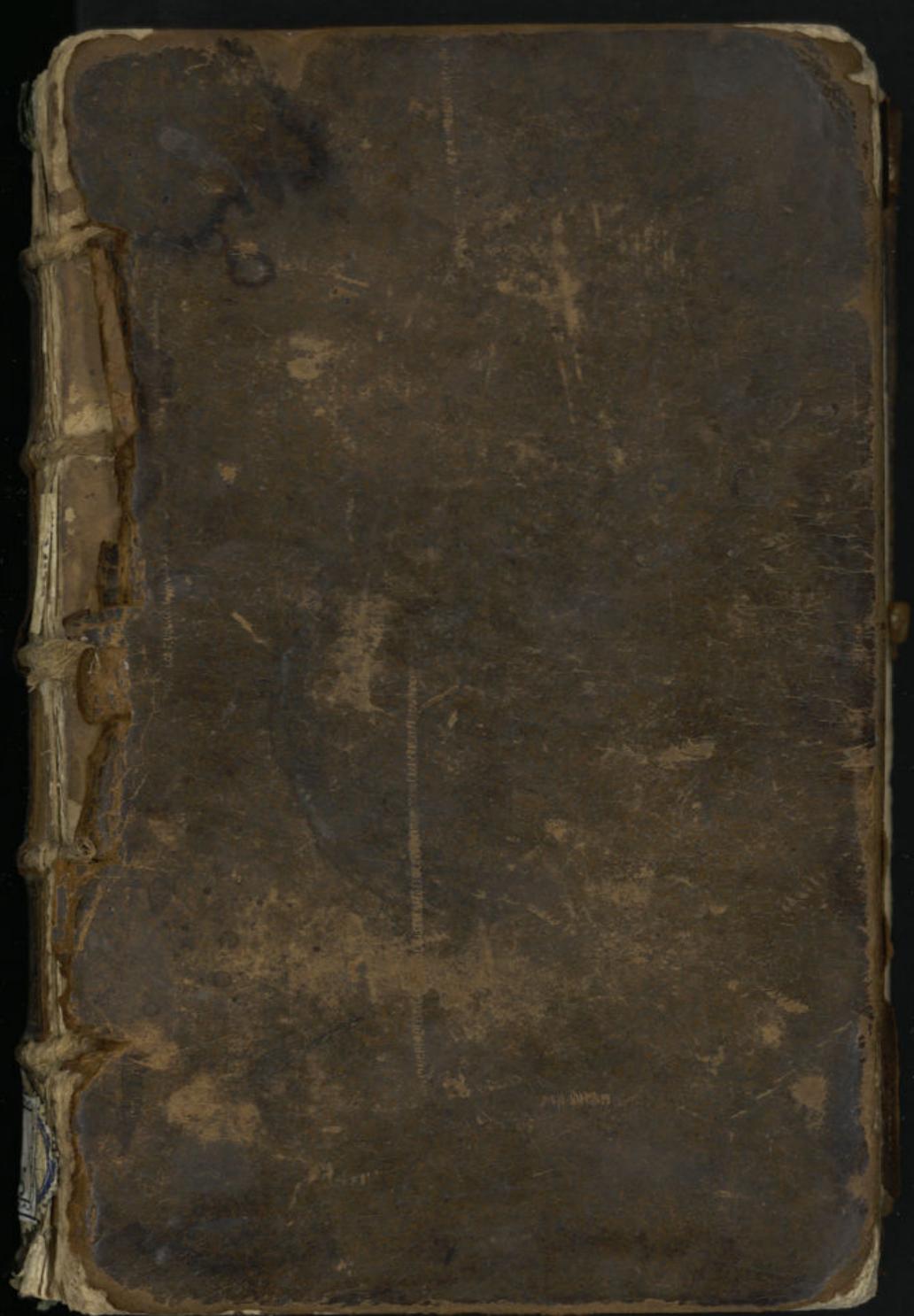


EXAMEN  
DES  
CORNAIS



A  
4-345



8. a. 6.

- 28 -

~~22-7-1~~



~~3~~  
~~26-172~~



BIBLIOTECA HOSPITAL REAL GRANADA	
Sala:	A
Estante:	4
Numero:	345

i11825182

BIBLIOTECA HOSPITAL REAL  
GRANADA

Clase:

Exemplar:

Numero:

# EXAMEN (2)

DES

## ORDINANS.

SECONDE PARTIE,

CONTENANT PLUSIEURS CONFERENCES ;  
sur la Vocation des Ecclesiastiques ; sur les Cé-  
rémonies de l'Eglise ; sur les principales Fon-  
ctions des divers Ordres de la Clericature jus-  
qu'à la Prêtrise inclusivement ; sur la principale  
fonction des Prêtres, qui est de celebrer la sainte  
Messe ; sur l'Administration des Sacremens en  
general , & sur l'importance de les bien admi-  
nistret.

Par le R. P. E. V. DU VIVIER, Prêtre de l'Oratoire,  
Supérieur du Seminaire de Notre-Dame des  
Vertus, près Paris



A PARIS

Chez NICOLAS LE CLERC, sur le Quay des Augustins  
du côté du Pont S. Michel, attenant l'Hôtel de  
Luyne, à l'Image de S. Lambert.

---

M. D. C. X C I X.

*Avec Approbations & Privilège du Roy.*



EXAMEN

DES

ORDINANS

SECONDE PARTIE

CONTENANT NUSIERS CONFERENCE  
sur la Vocation des Ecoliers, sur les  
Armes de l'Etat, sur les Principes  
de la Jurisprudence, sur les  
Fonctions des Juges, sur le  
Gouvernement de la France, sur  
le Commerce, sur l'Industrie,  
sur l'Agriculture, sur le  
Général, & sur l'Importance de  
l'Etat.

Par M. P. E. N. de VILLER  
Membre de l'Académie de  
Paris, &c.



A PARIS

chez M. de la Harpe, Libraire, au Salon  
de la Bibliothèque du Roi, &c.  
M. de la Harpe, Libraire, au Salon  
de la Bibliothèque du Roi, &c.

M. D. C. X. C. I. X.

Avec Approbation de l'Académie de Paris



## T A B L E

Des Conférences contenuës dans cette seconde  
Partie de l'Examen des Ordinans.

<b>S</b> ur les Cérémonies de l'Eglise.	page 1
Sur les fonctions des Portier.	18
Sur les fonctions des Lecteurs.	34
Sur les fonctions des Exorcistes.	47
Sur les fonctions des Acolytes.	59
Sur l'Ordre & les fonctions des Souâdiacres.	69
Sur les fonctions des Diacres.	81
Sur la principale fonction des Prêtres, qui est de célébrer la sainte Messe.	92
Sur la maniere de bien célébrer la sainte Messe.	107
Sur l'administration des Sacremens, & sur l'importance de les bien administrer.	116
La Conférence ou Examen de la vocation à l'Etat Ecclesiastique, est dans la premiere Partie.	page 289.

Fin de la Table.

---

### A P P R O B A T I O N .

J'Ay lû cette seconde Partie de l'Examen des  
Ordinans, contenant plusieurs Conférences.  
En Sorbonne le 16. Octobre 1698.

PIROT Chancelier de Sorbonne.

---

AUTRE APPROBATION.

*Jesus Maria.*

Nous Pierre François de la Tour Prêtre Supérieur general de la Congregation de l'Oratoire de JESUS-CHRIST Nôtre-Scigneur, permettons au Pere Emeric de Vollyyre du Vivier Prêtre de Nôtre dite Congregation, de faire imprimer par tel Libraire qu'il jugera à propos, *La seconde Partie de l'Examen des Ordinans, où sont contenues plusieurs Conférences sur les fonctions des divers Ordres jusques à la Prêtrise inclusivement, & sur l'administration des Sacremens,* conformément au Privilege à Nous accordé par les Lettres Patentes du Roy, en datte du 22. Decembre 1674. par lequel il est défendu à tous Libraires & Imprimeurs d'imprimer & vendre aucuns livres composez par ceux de nôtre Congregation, sans nôtre permission expresse, sous les peines portées par ledit Privilege. Donné à Paris le 30. Mars 1699.

P. F. DE LA TOUR.

---

*Le Sieur ESTIENNE MICHALLET Imprimeur du Roy à Paris, a cedé son droit de Privilege à NICOLAS LE CLERC Libraire à Paris, en datte du 18. Mars 1698. suivant l'accord fait entre-eux.*



EXAMEN  
DES  
ORDINANS.

---

*SECONDE PARTIE,*

Contenant plusieurs Conférences ; sur la Vocation des Ecclesiastiques ; sur les Cérémonies de l'Eglise ; sur les principales Fonctions des divers Ordres de la Clericature jusqu'à la Prêtrise inclusivement ; sur l'Administration des Sacrements en general, & sur l'importance de les bien administrer.

*Conférence sur les Cérémonies de l'Eglise.*



U E L Q U E belles, quelque augustes, & quelque venerables que soient les Cérémonies de l'Eglise Catholique, il ne faut pas croire qu'elles paroissent telles à tout le monde. Etablies qu'elles sont, pour rendre à Dieu un culte extérieur, mais raisonnable ; & pour représenter aux hommes les Mysteres

E X A M E N

de Dieu, mais en la maniere qui convient à leur état mortel : comment est-ce qu'ils les regardent ? Les Heretiques les condamnent, les Impies en font des railleries, les Fideles s'en lassent ; & ceux même qui les exercent, marquent souvent par leur dégoût & par leur négligence, qu'ils ont peu de respect pour elles. Si leur estime étoit bien sincere, s'ils les traitoient aussi décemment qu'elles le meritent, ils y appliqueroient les Fideles, ils feroient taire les Impies, ils confondroient les Heretiques. Que de biens donc tout à la fois, que d'avantages pour l'Eglise, ne procureroit-on pas, si l'on convainquoit pleinement tous les Clercs, chacun dans son Ordre, que c'est de la maniere dont ils feront leurs fonctions, que dépend l'honneur dû à Dieu, la gloire de la Religion, l'affermissement de la Foy, la sanctification des peuples, & l'attachement au vrai Culte ? C'est à quoi je vais travailler dans cette Conference. En déduisant dans la premiere Partie les raisons que l'Eglise a eues pour instituer les Cérémonies, je prétens dissiper les faux préjugés de ceux qui les regardent avec mépris, ou qui les exercent avec indecence ; & en développant dans la seconde Partie les grands Mysteres qu'elles renferment, & les effets qu'elles signifient ; j'espère réveiller la Foy, & ranimer la pieté de ceux qui n'en considerent que le dehors, & qui s'en acquittent avec négligence. Ce sont les deux fruits que je me propose de cet Entretien, si Dieu, à l'honneur duquel je le consacre, daigne y donner sa Benediction.

Le rang que l'Eglise tient, le lieu qu'elle occupe,  
**I. PARTIE.** la condition des membres qui la composent, la peine qu'ils ont à s'élever à la connoissance & à l'amour des choses spirituelles & invisibles, s'ils

Ne ab  
 Hæreticis  
 tamquam  
 otiosæ tra-  
 ducantur.  
*Trident. s. s. s.*  
*25. de refor.*  
*c. 6. & 17.*

n'y sont aidez & comme conduits par la main, par la consideration des choses corporelles & visibles; enfin l'obligation indispensable qu'ont tous les hommes d'honorer Dieu de tout leur être, sont autant de raisons qui engagent l'Eglise Catholique à se servir de Cérémonies. Examinons un peu toutes ces raisons dans le détail.

L'Eglise considerée en l'état present où nous la voyons, tient manifestement le milieu entre la Synagogue & le Ciel: Elle possède ce que celle-là figurait, & attend ce que celui-ci lui fait esperer; ainsi comme la Synagogue n'avoit que des figures sans verité, & que le Ciel, au contraire, n'a que des veritez sans figures; l'Eglise Catholique, qui est mitoyenne, doit participer de l'une & de l'autre; c'est à dire qu'elle doit avoir des figures & des veritez tout ensemble: des veritez par rapport aux figures de l'ancien Testament, & des figures par rapport aux veritez du Ciel.

C'est ce que saint Thomas a judicieusement remarqué dans sa 1. 2. q. 101. art. 1. où il dit, qu'il ne faut pas s'étonner si tout se passoit en figures dans l'ancien Testament, comme dit l'Apôtre S. Paul: *Omnia in figuris contingebant illis*; parce qu'il y falloit figurer, non seulement la verité qui nous doit estre manifestée dans le Ciel, mais aussi la voye qui conduit à cette même verité. Mais à present que cette voye nous est ouverte; à present qu'elle est, pour ainsi dire, frayée & baruë pour nous; à present que nous avons une connoissance de J E S U S - C H R I S T, non-seulement claire & certaine, mais encore sensible & palpable, selon l'expression de saint Jean: *Quòd perspeximus & manus nostra contrectaverunt de verbo vita*: Il ne reste plus, dit ce Docteur angelique, qu'une seule

chose à figurer, qui est la vérité, qui nous doit être manifestée dans le Ciel : *In veteri lege prafigurari oportebat & veritatem in Calis manifestandam, & viam ducentem ad illam; in statu vero novae legis prafigurari tantum oportet veritatem in Calis manifestandam; si quidem revelata est nobis via.* Quand on considere donc le rang que l'Eglise tient entre la Synagogue & le Ciel, il est aisé de voir qu'elle ne se peut encore passer de figures & de cérémonies dans l'honneur & le culte public qu'elle rend à Dieu.

La même chose nous paroîtra encore plus évidente, si nous jettons les yeux sur le lieu qu'elle occupe; car elle habite sur la terre, où saint Paul nous assure que l'on ne voit la vérité que dans un miroir, & sous des images obscures : *Videmus nunc per speculum & in enigmate*; c'est à dire, que comme lorsqu'on voit une personne dans un miroir, quoiqu'elle soit réellement & actuellement présente, ce n'est pas elle que l'on voit, mais seulement son image ou sa figure: de même, quoique la vérité soit actuellement & réellement présente dans nos Mysteres, ce n'est pas elle que l'on y voit des yeux du corps, mais seulement son image ou sa figure; je veux dire, les voiles ou les accidens dont elle y est couverte. Afin donc que la maniere dont l'Eglise honore Dieu sur la terre, ait du rapport & de la conformité avec la maniere dont elle l'y voit; comme elle ne l'y voit par les sens qu'en figure, elle doit aussi l'honorer par des figures, en même tems qu'elle l'adore en esprit & en vérité; & c'est ainsi que nous l'honorons de tout nôtre être, & par un culte entier, interieur & exterieur; & pour s'acquiter du dernier, il faut qu'il y ait dans l'Eglise quelques ceremonies.

## DES ORDINANS. 5

Que si nous allons plus avant, & si après avoir considéré le rang que l'Eglise tient, & le lieu qu'elle occupe sur la terre, nous faisons reflexion à la nature & à la condition des membres qui la composent; nous tomberons d'accord que les figures ou les cérémonies ne lui sont pas seulement nécessaires dans l'honneur & le culte public qu'elle rend à Dieu, mais aussi qu'elles sont tres-utiles à ses membres. Comme ils ne sont ni purement spirituels, ni purement corporels; qu'ils ont une ame, qui est une substance spirituelle, & un corps qui est une substance materielle: l'Eglise, comme une bonne mere, condescendant à leur foiblesse, & s'accommodant à leur portée, n'a pas dû leur proposer un culte purement spirituel, tel qu'est celui des Anges & des Bienheureux dans le Ciel, ni un culte purement corporel, tel que celui des Juifs dans la Synagogue, parce qu'ils étoient tout charnels; mais un culte en partie spirituel, & en partie corporel, conformément à leur nature, qui est en partie spirituelle, & en partie corporelle: spirituelle, non seulement à cause de leur ame, ce qui leur est commun avec les Juifs; mais encore à cause de leur régénération par le Baptême, qui distingue les Chrétiens des autres peuples; de maniere néanmoins que cette régénération n'étant pas entierement complete en cette vie, comme le remarque saint Augustin en divers endroits de ses Ouvrages, & n'ayant encore reçu que les premices de l'esprit, comme parle saint Paul, ils ont besoin de cérémonies, & de signes sensibles.

C'est la belle remarque de saint Chrysostome dans son Homelie 83. sur S. Matthieu: Si l'homme, dit cette bouche d'or, étoit purement spiri-

tuel, & si son ame n'étoit pas en quelque maniere mêlée avec son corps, on lui auroit offert les biens spirituels tout nuds & à découvert; mais comme son ame est devenuë en quelque sorte corporelle par son union étroite avec le corps, il a falu nécessairement l'aider à s'élever à la connoissance & à l'amour des choses spirituelles, par la considération des choses corporelles: *Si homo corporis concretionem carnisset, nuda illi bona, & nullis involuta integumentis oblata essent; quia verò anima ejus corpori inserta est, omnino opus fuit, ut rerum que sentiuntur adminiculo, ad illa intelligenda uteretur.*

*Chrysof.  
Hom. 83. in  
Matth.*

En effet, qui est celui qui n'a point expérimenté la peine que nous avons à nous appliquer aux choses purement spirituelles, & combien nous sommes naturellement portez à recourir à quelque chose de corporel & de sensible, pour adoucir & soulager en quelque maniere ce travail d'esprit? Nôtre ame n'agissant presque jamais que par le moyen des organes corporels & sensibles, ne peut que difficilement s'appliquer aux choses spirituelles & invisibles, ni se les représenter que sous des idées corporelles & sensibles: *Rapida cogitatione attingimus æternam sapientiam super omnia manentem*, dit saint Augustin, au neuvième Livre de ses Confessions. Telle est la condition présente des membres de l'Eglise. Un culte extérieur, des signes & des cérémonies les aident & les soutiennent merveilleusement dans leurs actes de Religion.

*August. 1.  
9. Confess.  
c. 10.*

Enfin ayant tout reçu de Dieu, nous devons aussi tout employer à l'honorer & à le glorifier. Dieu a fait l'homme, composé de corps & d'ame: il faut que ces deux substances soient appli-

quées à l'honorer en la maniere dont elles le peuvent faire. Il faut que l'homme rende à Dieu un culte interieur dans son ame, & un culte exterieur dans son corps; & c'est ce que saint Thomas nous enseigne encore en ces propres termes au même endroit que j'ai cité: *Cum homo sit compositus & anima & corpore, utrumque applicari debet ad colendum Deum; scilicet ut anima colat interiori cultu, corpus autem exteriore.* C'est dans cette pensée que saint Gregoire de Nazianze appelle l'homme un Adorateur mixte: *Mixtum quemdam Adorato-*

D. Th.  
1. 2. q. 101.  
art. 1.

Naz. Ser.  
in Nativitat.  
Domini.

Mais ce qui doit achever de convaincre tout esprit raisonnable, non-seulement de la nécessité & de l'utilité de nos cérémonies, mais aussi de leur excellence; c'est qu'elles sont tres-relevées dans leurs significations, tres-anciennes dans leur établissement, tres-venerables par leurs Auteurs, tres-autorisées par les Canons; enfin tres-bien réglées & ordonnées. Elles sont tres-relevées dans leurs significations, puisqu'elles ne regardent que Dieu ou les choses divines: elles sont tres-anciennes dans leur établissement, puisqu'elles ont été établies dans les premiers siècles de l'Eglise, au moins la plus grande partie. Elles sont tres-venerables par leurs Auteurs, puisqu'après J E S U S C H R I S T qui s'en est servi dans ses Prières & dans l'Institution du Sacrement adorable de son Corps & de son Sang, elles ont pour Auteurs les Apôtres; après les Apôtres, les Hommes apostoliques, & plusieurs saints Papes, qui les

ont l'un après l'autre conduites au point de perfection où nous les voyons maintenant. Elles sont tres-autorisées par les Canons, puisqu'il y en a plusieurs qui ont esté faits pour les maintenir ou pour les régler. Elles sont enfin si bien réglées & si bien ordonnées, qu'on ne peut les voir d'un œil religieux, lorsqu'elles sont bien faites, sans être touché de respect & d'amour pour Dieu, qui en est tout ensemble, & le premier auteur, & l'objet & la fin.

Tant de raisons qui nous les rendent si venerables, n'ont cependant pas empêché les Heretiques de ces derniers siècles de les condamner & les rejeter comme vaines & superstitieuses; & je ne m'en étonne pas, ce sont des impies, des rebelles à l'Eglise, & des superbes: comme impies, ils traitent volontiers de superstition des Cérémonies, qui font partie du culte que l'on rend à Dieu dans l'Eglise Catholique: comme rebelles à cette même Eglise, ils ne se soucient pas de contrevenir à ses règles & à ses Canons touchant ces mêmes Cérémonies; & comme superbes, ils n'ont point de honte de publier par cette conduite, qu'ils ne sont point comme le reste des hommes grossiers & charnels, qui ont besoin des choses corporelles & sensibles pour s'élever à la connoissance des choses spirituelles & invisibles. Ils se regardent comme des hommes tout spirituels, & parfaitement dégagés du corps & de la matiere; semblables à des aigles, ils estoient pouvoir tout d'un coup s'élever de la terre au ciel, & regarder d'un œil fixe & intrepide le Soleil en plein midi; c'est à dire, ce qu'il y a de plus profond, de plus élevé & de plus impénétrable dans nos Mysteres.

Mais quelque aveugle, quelque téméraire, &

quelque orgueilleuse que soit leur croyance sur ce point, encore une fois, je n'en suis pas surpris; c'est une suite nécessaire de leur apostasie: mais ce qui m'étonne étrangement, c'est qu'il se trouve des Fideles, disons plus, des Ecclesiastiques, qui semblent être d'accord avec eux sur cet article. Ouy, certainement faire des railleries de nos Cérémonies, ou les exercer avec indecence & une espece de mépris, c'est sympathiser en cela avec nos heretiques; & c'est dire comme eux, sinon de bouche, au moins par sa conduite, que ce ne sont que de vaines & ridicules superstitions: & c'est-là ce que j'appelle le comble de l'aveuglement & de l'abomination dans la Maison de Dieu; lorsque ceux qui y sont préposez pour le faire honorer, conspirent en quelque sorte avec ses plus grands ennemis, pour décrier & avilir des Cérémonies, qui sont partie du culte qu'on lui doit rendre. Veut-on éviter un semblable malheur? il faut apporter toujours une vive foy à l'exercice de ses fonctions: cette foy élevant l'esprit au-dessus des sens & des raisonnemens humains, fera qu'au lieu de s'arrêter à ce qu'il y a de petit dans ces Cérémonies, il s'occupera au contraire des grands Mysteres qu'elles renferment: c'est le sujet de ma seconde Partie.

*Le Juste vit de la Foy*, dit l'Ecriture sainte, & ces divines Paroles consacrées dans la Loy nouvelle, aussi-bien que dans l'ancienne, & même plus frequemment répandues dans les Epîtres de saint Paul, que chez le Prophete Habacuc, se doivent entendre, dit saint Bernard, d'une Foy vivante; car la vie ne peut naître de ce qui est mort. De ce principe il s'ensuit que la Foy n'éclaire pas seulement l'esprit du Juste, pour le persuader plei-

II. PAR-  
tic.

Rem. 1.

17. Galat. 3.

11. Heb. 10.

38. Haba-

cuc 2. v. 4.

nement de toutes les veritez que Dieu nous enseigne ; mais que c'est une lumiere & une chaleur divine , qui anime tous ses mouvemens , qui conduit toutes ses pensées , qui regle toutes les paroles , & qui forme toutes les actions. Si nous sommes de vrais Justes , si nous vivons de la Foy , si nous suivons les lumieres & les impressions , si elle dirige toutes nos pensées & toutes nos actions ; au lieu de nous arrêter & de nous fixer , en exerçant nos fonctions , à des signes & à des cérémonies , qui n'en sont que le corps & l'exterieur , nous nous occuperons infailliblement des grands Mysteres qu'elles renferment , qui en sont comme l'esprit & l'interieur.

Quand , par exemple , on nous appellera pour conférer le saint Baptême , nous penserons d'abord que c'est pour faire une action plus qu'humaine , plus qu'Angelique , & véritablement divine ; puisque c'est pour donner à l'Eglise des enfans , dont il est vrai de dire , après leur Baptême , qu'ils ne sont nez ni du sang , ni de la corruption de la chair , ni de la volonté de l'homme , mais de Dieu : *Qui non est sanguinibus , neque ex voluntate carnis , neque ex voluntate viri , sed ex Deo nati sunt.* Et lors que nous serons actuellement appliquez à baptiser , en mesme temps que nous prononcerons les Exorcismes sur le Catécumene ; nous admirerons que le demon , qui s'étoit emparé de son ame , & qui s'y étoit retranché comme dans un fort , est contraint d'en sortir avec honte. Ensuite prononçant les paroles qui sont la forme de ce Sacrement , & versant au même instant de l'eau sur la tête de celui que nous baptiserons avec l'intention que l'Eglise demande de ses Ministres ; nous serons surpris de la grande vertu de cette Eau , qui purifie

l'ame en touchant le corps, & nous dirons intérieurement avec les saints Peres : *Qua tanta virtus aqua, ut corpus tangat, & cor abluiat!* Enfin, lorsque nous le revêtrons d'une robe blanche, & que nous lui mettrons un cierge allumé dans la main; nous nous souviendrons de cette innocence entiere & universelle, que le Sacrement vient de lui donner par nôtre ministère, avec l'infusion de toutes les vertus.

De même, quand nous serons assis dans le Tribunal de la Penitence, nous nous souviendrons que c'est pour y exercer l'Office, non d'un homme, ni même d'un Ange, mais d'un Dieu, à qui seul il appartient de remettre les pechez. Nous admirerons que nous aïons alors dans nos mains les clefs du Ciel & de l'Enfer, pour ouvrir celui-là, & fermer celui-ci, comme nous le jugerons à propos; desorte que tout ce que nous ferons ici-bas sur la terre, sera ratifié & confirmé là-haut dans le Ciel : *Sententia Cali*, dit saint Leon considérant ce pouvoir merveilleux des Prêtres, *sequitur sententiam Petri*. Enfin nous ne pourrons assez nous étonner de ce qu'au moment que nous prononcerons sur un penitent bien disposé les paroles de l'Absolution, il sera véritablement absous de tous ses pechez, & en voye de salut.

Mais sur tout lorsque nous exercerons quelque-une de ces Cérémonies ou fonctions qui regardent immédiatement le tres-saint & tres-adorable Sacrifice de la Messe; nous nous représenterons qu'il est un admirable racourci de toute la Religion; que tout ce qu'il y avoit de plus grand dans l'ancien Testament, & tout ce qu'il y a de plus relevé dans le Nouveau, y est parfaitement bien représenté; que le Prêtre placé entre le Diacre &

le Souüdiacre , represente JESUS-CHRIST entre le Peuple Juif & le Peuple Gentil , pour ne faire de ces deux peuples qu'un seul troupeau & une seule Eglise : *Et erit unum ovile & unus Pastor* : que lors que le Prêtre est long-temps au bas de l'Autel , avant que d'y ofer monter ; c'est pour nous faire entendre que , quoique JESUS-CHRIST n'ait jamais commis aucun peché , & n'ait pû même en commettre aucun , il s'est néanmoins regardé durant tout le cours de sa vie mortelle & passible sur la terre , comme banni du Paradis terrestre en la personne de nos premiers parens , & en cet état comme indigne de paroître devant Dieu son Pere ; chargé qu'il est de tous les pechez commis & à commettre depuis le commencement jusques à la fin du monde : *Et posuit in eo iniquitates omnium nostrum* : Que lors que le Prêtre étant monté au saint Autel , s'arrête un temps considerable au côté droit , où il dit plusieurs choses tirées de l'Ecriture sainte ; c'est pour nous marquer que les Prophetes , & ensuite les Apôtres ont porté & annoncé aux Juifs la parole de Dieu ; & que n'en ayant point profité , ils ont merité qu'on les abandonnât pour aller prêcher aux Gentils ; ce qui est figuré par le changement du côté droit au côté gauche où l'on dit l'Evangile : Que l'offrande que le Prêtre fait du Pain & du Vin avant que de les consacrer , est la representation de l'Offrande que JESUS-CHRIST fit de lui-même en entrant dans le monde , comme parle saint Paul ; c'est à dire , au moment de sa Conception : Que la Consécration de ces mêmes especes séparément l'une de l'autre , est comme une vive image de son immolation sur la Croix , lors que son Sang fut entièrement séparé de son corps : Que la particule

que le Prêtre met dans le Calice consacré, est le symbole de sa sépulture : Enfin que la Communion de son Corps & de son Sang est l'avant-goût & le gage des grands biens dont il nous doit combler dans le Ciel. Si nous regardions ainsi dans les veuës de la Foy nos figures ou Cérémonies, comme les symboles ou les sacrées enveloppes de tous ces grands Mysteres, & de tant d'autres que j'objets, pour ne pas trop étendre ce discours, comment est-ce que nous pourrions exercer nôtre ministère avec mépris ou avec négligence ? Et comment est-ce que nous ne craindrions pas que Dieu ne nous en punît ? Si dans la Loy ancienne Dieu vouloit non seulement que l'on estimât, & que l'on respectât les Cérémonies, mais aussi que l'on eût un tres-grand soin de les bien apprendre, & de les observer exactement, sur peine d'encourir sa disgrâce & sa malediction, comme nous l'apprenons de ces paroles du Deuteronomie chap. 5. *Audi Israël ceremonias atque judicia, quæ ego loquor in auribus vestris hodie, discite ea, & opere complete* : & dans le chap. 28. *Quod si, dit-il, non audieris vocem Domini Dei tui & testimonia ejus ac ceremonias, venient super te omnes maledictiones istæ & apprehendent te* : Qui peut douter qu'il ne veuille à plus forte raison que nous apprenions, & que nous exercions avec un tres-grand soin nos Cérémonies, qui ne sont pas comme celles des Juifs, des observations defectueuses & impuissantes : *Infirma & egena clementia*, comme parle saint Paul, mais des symboles ou des enveloppes,

Deut. 28.  
v. 15.

Gal. 4.  
v. 9.

1712

qui se rendront prévaricateurs ou négligens en ce point, qui s'en acquiteront sans une vive foy & une pieté sincere, seront plus sévèrement châtiés, que ne l'ont esté ceux d'entre les Juifs, qui ont négligé d'apprendre & d'observer leurs cérémonies.

D'ailleurs la damnation ou le salut de chaque personne étant particulièrement attaché aux emplois & aux fonctions de sa condition, & à l'usage qu'il en fait, selon cette belle sentence d'un Pere de l'Eglise : *Non est alia ratio damnationis, quam mala administratio conditionis*; Il n'est pas concevable qu'un Ecclesiastique qui neglige de s'acquiter des fonctions de ses Ordres, puisse éviter le Jugement de Dieu : car ce sont-là proprement les fonctions de son Etat; ce sont là les obligations de la condition, ce sont ses premiers engagements : *Tonsura non inicietur*, dit le saint Concile de Trente, *de quibus probabilis conjectura non sit, eos, ut fidelem cultum praestent, hoc vitae genus elegisse*. Le bon usage de leur Ministère, dit saint Paul parlant des Diacres, les fera monter plus haut, & leur donnera une grande confiance en la Foy de JESUS-CHRIST : *Qui enim benè ministraverint, gradum bonum sibi acquirent, & multam fiduciam in fide, que est in Christo Jesu*. Mais si le travail & la fidelité de ceux-ci ne seront pas sans fruit & sans récompense, la negligence & l'infidelité des autres ne sera pas sans honneur & sans punition; & le serviteur inutile sera infailliblement jeté dans les ténèbres extérieures, selon cette Sentence irrévocable de l'Evangile : *Inutilem servum ejicite in tenebras exteriores*.

A ce motif terrible qui se tire de l'engagement même où l'on est entré par la reception de quelque

Trident.  
sess. 23. de  
Reform. c. 4.

1. Tim. 3.  
v. 13.

Matth.  
25. v. 30.

Ordre, ou même de la premiere Tonfure, qui ne doit estre accordée qu'à ceux dont on peut raisonnablement croire qu'ils n'ont choisi ce genre de vie, que pour rendre à Dieu un culte fidele; ajoûtons encore trois autres motifs, qui ne sont pas moins forts que le precedent. Le premier se tire de l'intention de Dieu, qui appelle aux saints Ordres: Le second, du dessein de l'Eglise qui les confere; & le troisieme de la promesse de ceux qui les reçoivent. L'intention de Dieu qui appelle, s'explique par celle qu'a eu J E S U S- C H R I S T dans l'Institution du Sacrement de l'Ordre. Quelle a été cette intention? de glorifier son Pere par un Sacrifice perpetuel, de sanctifier les peuples, de continuer sur la terre par le ministere des Prêtres les fonctions de son Sacerdoce: c'est pour cela qu'il les a revêtus de sa Puissance, & qu'il les remplit de ses graces; mais cette grace & cette puissance singuliere attachée à chaque Ordre est-elle donnée pour demeurer oisive? Non certainement, dit le Pape Alexandre III. ç'a été au contraire pour l'exercer fidelement: *Non enim negligendam gratiam nobis Dominus dedit, sed fideliter exercendam.*

Alex. 3.  
Ep. ad omnes Presbyt.

Le dessein de l'Eglise est aussi manifeste; prenez garde aux paroles dont elle se sert dans la collation de chaque Ordre, & vous verrez clairement qu'elle ne nous inculque & ne nous marque autre chose, si non Exercice, Pratique & Office. Aux Tonfurez, elle enjoint de rendre à Dieu un Culte fidele: *Ut fidelem Deo Cultum præsentent.* Aux Portiers, que leurs soins & leur vigilance dans la Maison de Dieu ne cessent ni jour ni nuit, *Ut sit eis fidelissima cura in Domo Dei noctibus ac diebus.* Aux Lecteurs, de connoître quel est leur

Vide Pontif. Rom.

à dire dans la seconde Partie de cet Entretien.

Hom. 24.  
in Act. 4.  
post. num. 5.

Saint Chrysoſtome conſiderant d'un côté les profanations qui ſe commettoient de ſon tems dans les Eglifés , & de l'autre côté le peu de zèle des Eccleſiaſtiques qui en étoient volontiers témoins , & qu'on ne voyoit point ſ'y oppoſer ; leur dit un jour dans un eſprit bien différent , & bien éloigné d'une lâcheté ſemblable , qu'il ſ'étonnoit que le Ciel ne lançât ſur eux ſes foudres & ſes carreaux pour les punir d'une ſi étrange négligence dans leur Miniſtere ; auſſi bien que ſur ces impies qu'ils craignoient de reprendre : *Etenim non eſſet mirum ſi fulmen demitteretur non ſolum in illos , ſed etiam in nos : digna enim fulmine ſunt hæc.* Ce crime en effet eſt trop grand & trop funeſte à l'Egliſe , pour croire que nous le puiffions diſſimuler ou le ſupporter ſans en être complices. Et comme il n'y a à préſent perſonne d'entre nous en particulier qui ſoit chargé de l'empêcher ; il eſt certain que cette obligation qui eſt propre à nôtre Etat , & qui ne ſ'en peut ſéparer , retombe ſur tous tant que nous ſommes , & qu'il nous en faudra rendre un terrible compte au Jugement de Dieu. Il faudroit dire autrement que Dieu, qui eſt infiniment juſte , laiſſera une telle omiſſion impunie , ou qu'il ſ'en prendra aux Laiques qui n'ont ni juridiſtion , ni ordre , ni grace pour empêcher ce deſordre : qui oſeroit penſer l'une ou prétendre l'autre de ces deux choſes ?

Mais quand même nous n'aurions pas à craindre un châtiment ſi équitable , quand même nous pourrions raiſonnablement nous promettre l'impunité d'une faute ſi évidente ; ne ſerions-nous pas tout-à-fait indignes du nom , & de la

qualité que nous portons de Ministres de JÉSUS-CHRIST, si nous ne faisons pas tous nos efforts pour empêcher un si grand mal ? S'il est vray que nous sommes des personnes entièrement consacrées au service de l'Eglise ; comment pouvons nous l'abandonner dans une occasion si délicate ? Comment pouvons-nous ne pas prendre ses intérêts dans un besoin si pressant ? Comment pouvons-nous tolerer que des impies & des libertins lui insultent en nôtre présence, & qu'ils portent leur irreligion & leurs irreverences jusques dans le Sanctuaire ? n'y en aura-t-il pas un seul d'entre nous qui ose dire avec le Prophete Elie : *Zelo zelatus sum pro Domino Deo exercituum* : Je brûle de zèle pour vous, Seigneur Dieu des armées. S'il est encore vray que nous soyons les Epoux de l'Eglise, *Sponsi Ecclesie*, comme nous appelle saint Bernard, où est ce soin, & cette sainte jalousie pour sa pureté, & pour sa beauté ? Souffrirons-nous qu'on la ternisse sous nos propres yeux ? Chacun de nous doit donc faire tous ses efforts pour rétablir ce bel Ordre qui se gardoit autrefois dans les Eglises ; il le faut rappeler dans vos esprits.

L'on sçait qu'après les trois premiers siècles de persecution, lorsque les premiers Fideles qui jusqu'alors avoient été contraints de se retirer dans des grottes, & autres lieux souterrains, pour prier Dieu & offrir les saints & redoutables Mysteres, eurent la liberté de s'assembler publiquement ; on commença à bâtir des Eglises, qui étoient faites à peu près comme les nôtres. Il y avoit une Nef, un Chœur, & un Sanctuaire : la Nef étoit pour les Laïques, le Chœur étoit pour le commun du Clergé, & le

faneroit, & qu'il violeroit un Sacrement en le frustrant de sa fin ; c'est-à-dire, en le recevant pour une autre fin, que celle pour laquelle il est institué, qui n'est autre que l'exercice. A moins donc que de nous rendre parjures, à moins que de compter pour rien l'intention de J E S U S-CHRIST, & l'attente de l'Eglise, nous ne pouvons nous dispenser de faire les fonctions de l'Ordre que nous avons reçu.

Finissons ce discours par l'exemple du grand saint Charles : l'Auteur de sa vie raporte qu'il étoit si religieux en ce point, qu'il n'y avoit rien pour luy de petit & de peu considerable dans tout ce qui regardoit le culte de Dieu, & que lorsqu'il s'agissoit de conserver ou de regler la moindre Cérémonie de l'Eglise, il s'y appliquoit avec autant de soin qu'aux affaires les plus importantes de son Diocèse. C'en est assez sur cette matiere en general ; nous viendrons au détail dans la suite.



## CONFERENCE

### Des fonctions du Portier.

Col. 4. 17. *Vide Ministerium quod accepisti in Domino, ut illud impleas.*

**A** Prés avoir parlé de nos fonctions en general, & par maniere de préambule ; après avoir fait voir dans le discours precedent, que quelque petites & peu considerables que paroissent ces fonctions aux yeux des sens & de la raison, elles sont en effet tres-grandes & tres-consi-

derables aux yeux de la Foi & de la Religion : après avoir montré comme la Foy & la Religion les regardent toutes par rapport à JESUS-CHRIST, qui en est tout ensemble l'instituteur, le modèle, & la fin : après avoir établi qu'elles sont non seulement tres-raisonnables & tres-utiles ; mais encore tres saintes, & qu'elles renferment de grands Mysteres sous de simples cérémonies : après avoir observé que pour les bien faire, il y faut apporter un profond respect, accompagné d'une pureté parfaite, & d'une vive Foy ; après avoir prouvé qu'un Ecclesiastique qui est en état & en pouvoir de les exercer ne peut legitimement s'en dispenser, que ses excuses sont frivoles, & qu'elles le rendent digne de blâme & de châtement : Il est temps de descendre dans le particulier ; il est tems d'entrer dans le détail, il faut marquer à present comment l'on peut & comment l'on doit exercer chacune de ces mêmes fonctions dans l'état où sont maintenant les choses, & suivant la Discipline presente de l'Eglise. Et pour garder quelque ordre, je commencerai par les plus petites, je poursuivray par celles qui tiennent comme le milieu, & je finirai par les plus relevées. En cela j'imiteray la conduite de la nature & de la grace ; l'une & l'autre commencent leurs Ouvrages, par ce qu'il y a dans eux de moins considerable, elles les avancent peu à peu, & enfin elles les conduisent à leur dernière perfection ; c'est ainsi que ce que je vais dire des Fonctions inferieures, servira de préparation à ce que j'aurai à dire des Ministeres les plus relevez : je commencerai donc par les fonctions du Portier qui est le dernier d'entre les Ministres qui servent à l'Eglise. Voicy comme en parle le

Pontif.  
Romi.

Pontifical Romain : *Ostiarium oportet percutere cymbalum & campanam , aperire Ecclesiam & Sacrarium , & librum aperire ei qui predicat ;* C'est-à-dire , selon que l'explique saint Charles dans les Actes de l'Eglise de Milan , que le Portier a trois choses à faire , qui quoique petites , & même basses & rampantes en apparence , sont néanmoins , comme je vais tâcher de le faire voir dans la premiere partie de cet Entretien , tres-importantes & très utiles pour le bon gouvernement & la Police de l'Eglise ; & ces trois Offices sont de sonner les cloches , d'ouvrir l'Eglise & la Sacristie , & le Livre à celui qui prêche ; Offices remplis de significations , & qui demandent des dispositions extraordinaires. Il y a un quatrième Office du Portier , qui n'est pas marqué dans le Pontifical Romain ; mais qui suit des trois autres , comme le remarque saint Charles dans le même endroit que je viens de citer : c'est qu'il doit veiller sur la maniere dont on se comporte dans les Eglises , prenant garde qu'elles ne soient profanées par des irreverences , par des postures indecentes , & par des causeries scandaleuses ; & ce quatrième Office me paroît si considerable , que j'en fais ma 2<sup>e</sup>. partie.

Il semble qu'il soit inutile & même hors de propos d'entretenir à present les Portiers de leurs fonctions. Ne sont-elles pas en effet abolies & sans exercice , pour ne pas dire méprisées presque dans toutes les Eglises ? Car enfin où est-ce qu'il y a des Ecclesiastiques préposez pour appeller le Clergé & le peuple aux Divins Offices , & à la celebration des saints Mysteres par le son des Cloches ? Ne sont-ce pas presque par tout les derniers d'entre les Laiques qui font cet Office , &

qui le font non seulement sans aucun sentiment de religion & de pieté ; mais encore par un esprit intéressé & mercenaire , & qui aux jours les plus saints & les plus solennels ne redoublent leurs peines que pour augmenter leurs excés , & continuer leurs débauches ? Où est-ce encore qu'il y a des Ecclesiastiques chargez d'ouvrir , de garder , & de fermer les portes de nos Eglises ? Ne sont-elles pas indifferemment ouvertes à toute sorte de personnes sans nul discernement , & sans nulle distinction ? infideles , heretiques , schismatiques , pécheurs publics , excommuniés , Juifs , & tous autres de cette sorte , n'y sont-ils pas tous également introduits , & ne peuvent-ils pas s'ils le veulent , s'approcher de nos saints Autels , contrefaire les Catholiques , participer même aux saints Mysteres & faire insulte à JESUS-CHRIST dans la divine Eucharistie ? Où est-ce encore qu'il y a des Clercs établis pour avoir soin des ornemens des Autels , des linges , des tableaux , & de toutes les autres choses qui servent à la décoration de nos Temples ? Ne sont-ce pas presque par tout des Laïques qui en sont chargez , & qui n'ayant aucun zèle pour la propreté de nos Eglises , sont tres-souvent servir à la celebration des saints Mysteres des choses si sales & si mal propres , qu'on ne les peut voir sans horreur ? Où est-ce enfin qu'il y a des Ecclesiastiques qui prennent soin d'empêcher que l'on ne fasse de nos Eglises des chemins où l'on passe comme l'on feroit dans les ruës , & où l'on se trouve sans respect & sans faire attention , ni à la Sainteté du lieu ni à la Majesté du Dieu qui y reside. Je conviens du non usage & de l'omission de toutes ces fonctions du Portier ;

mais il faut convenir en même temps que le Sacerdoce en est avili, que la Hierarchie de l'Eglise en est troublée, que sa discipline en est altérée. Le Sacerdoce en est avili, car quoiqu'il possede une sorte de grandeur essentielle & intrinseque qui a subsisté jusques à present, & qui subsistera dans son entier jusques à la fin des siècles; Grandeur inexplicable commel'Apôtre nous l'enseigne: *Inenarrabilis ad dicendum*; Grandeur de prééminence au dessus de toutes les choses du monde, & de tout ce que les hommes peuvent desirer, comme parle saint Isidore: *Omnium quæ inter homines expetuntur velut extrema meta*: Grandeur qui est le faiste & le comble de tout ce qu'il y a de plus élevé sur la terre, dit saint Ignace Martyr, *Omnium quæ in hominibus sunt apex*: Quoique de ce côté-là le Sacerdoce ne puisse être avili, il a une autre sorte de grandeur accidentelle ou extrinseque, selon laquelle il n'est que trop vray qu'il le peut être, & qu'il l'est en effet. Comme il l'emprunte & du nombre & de la variété des fonctions qui s'exercent au dessous de lui, pour le rendre par là plus auguste & plus venerable aux hommes; il est sans doute que lorsque l'on ômet ou que l'on neglige quelqu'une de ces mêmes fonctions, on l'avilit, & on le ravale à leurs yeux; de même que l'on ne scauroit ôter à un Souverain ses Officiers, & son train, ou le diminuer, sans l'avilir aux yeux des hommes, & sans déprimer sa Dignité. Quel honneur & quel respect ne portoit-on pas aux Prêtres, lorsque les Portiers, qui sont si fort au dessous d'eux, étoient si estimez & si considerez, que dans les assemblées des Fideles où se trouvoient les Abbez ou Supérieurs

des Moines, ils avoient le pas devant eux, & leur donnoient la Paix comme à leurs inférieurs, quoique ceux-ci fussent regardez de tout le monde comme des prodiges de grace & de sainteté.

Mais si le Sacerdoce est avili par l'omission & le non usage des fonctions du Portier, la Hierarchie de l'Eglise en est aussi troublée. Composée qu'elle est de divers Ministres subordonnez les uns aux autres, & qui ont chacun leurs fonctions différentes, de même qu'un corps de Musique est composé de plusieurs Musiciens, qui chantent chacun sa partie; il est certain que lorsque quelqu'un de ses Ministres vient à omettre ou à négliger sa fonction, elle n'en est pas moins troublée, & déconcertée que le seroit ce corps de Musique, si quelqu'un de ses Musiciens venoit à cesser de chanter. Et s'il est vray, comme le dit saint Denys, ou l'Auteur qui porte son nom, qu'elle a pour modèle & pour Original la Hierarchie du Ciel; il faut que comme celle-ci est composée de plusieurs Ordres d'Esprits bienheureux, qui ont chacun leurs fonctions différentes, & qui s'en acquittent tous très-exactement: de même tous les Ministres qui composent celle-là, s'acquittent fidèlement de leurs fonctions. Ainsi il est évident que depuis que les Portiers ne font plus leurs fonctions, la Hierarchie de l'Eglise en est troublée; puis qu'elle n'a plus cette entiere conformité, & cette parfaite ressemblance qu'elle doit avoir avec son original & son modele.

Enfin la Discipline de l'Eglise en est alterée; puisque ce qui étoit autrefois si honoré, & si estimé, est maintenant négligé, & dans le mépris. Que sert-il à présent de rappeler ces

grands exemples que l'antiquité nous fournit, pour montrer comme les Portiers ne dédaignoient pas même autrefois de balier l'Eglise, comme saint Gregoire de Nazianze le raporte de saint Cyprien ? Que sert-il de leur représenter la conformité qu'ils ont par leur Office avec la puissance de JESUS-CHRIST, le Saint & le veritable; celui qui a la clef de David, celui qui ouvre & personne ne ferme, qui ferme & personne n'ouvre, comme il est dit dans l'Apocalypse ? Que sert-il de leur faire entendre que la puissance qui leur est conférée par leur Ordre, est une participation de cette puissance de JESUS-CHRIST ? Que l'Eglise leur confiant ses clefs, se repose sur leur vigilance, & en attend sa sûreté ? Nous ne les verrons plus exercer leurs Offices, & leurs fonctions semblent être entièrement éteintes.

*Orat. de  
laud. Cyp.*

*Apo.c. 3.  
v. 7.*

Je sçai bien que les Peres assemblez dans le Concile de Trente, non seulement pour extirper les heresies de Luther en Allemagne, & de Calvin en France, mais aussi pour rendre au Sacerdoce son ancien lustre, à la Hierarchie sa parfaite beauté, & à la Discipline sa premiere vigueur; jugerent qu'entre tous les moïens qu'ils pouvoient prendre pour cela, un des meilleurs & des plus efficaces étoit le rétablissement de ces mêmes fonctions. Je sçai qu'ils en firent un Decret, qu'ils y témoignent le desir ardent qu'ils ont de les voir retablies & remises en usage; qu'ils y conjurent par le Seigneur tous les Evêques, & leur ordonnent même d'employer leur credit & leur autorité, pour les faire revivre dans tous les lieux de leurs Dioceses où cela se pourra faire; je sçai enco-

re que saint Charles le fit executer dans sa Province. Mais je sçai aussi que ce decret ne fut pas reçu par tout, non plus que plusieurs autres qui regardent le Gouvernement extérieur, & la Police de l'Eglise, & que nous ne pouvons gueres esperer de l'y voir en vigueur.

Mais pour cela croira-t-on que les Clercs soient entierement dispensez de faire leurs fonctions ? Croira-t-on qu'il n'y ait plus pour eux aucun devoir ? Croira-t-on que Dieu n'exige plus d'eux aucune fidelité dans leur Ministère ? Ce seroit s'abuser ; & s'ils ne peuvent pas à present exercer toutes leurs fonctions en la maniere qu'ils les faisoient dans les premiers siècles de l'Eglise, ils les doivent faire du moins en la maniere qu'ils le peuvent : on ne le peut nier. Or qui empêche que les Portiers ne sonnent quelquefois les cloches pour appeller le Clergé, & le peuple aux Divins Offices, & à la celebration de nos Mysteres ? Qui les empêche encore de parer les Autels, d'avoir soin d'une Sacristie, d'accompagner celui qui prêche ? C'est peu de chose, je l'avoüe ; s'ils le faisoient néanmoins avec zèle & avec intention d'exercer leurs fonctions, l'on auroit sujet d'esperer que cela les acquitteroit devant Dieu de tout ce qu'ils seroient obligez de faire, si les choses étoient sur le pied où le Saint Concile de Trente s'est efforcé de les remettre. Mais sur tout, tous tant que nous sommes, Prêtres, Diacres, Souëdiacres, Acolytes, Exorcistes, Lecteurs, Portiers, tous sans exception, ne devrions-nous pas nous lier tous ensemble, & former, pour ainsi dire, une sainte ligue pour empêcher les profanations qui se commettent dans nos Eglises ? C'est ce qui me reste

à dire dans la seconde Partie de cet Entretien.

Hom. 24.  
in Act. A-  
post. num. 5.

Saint Chrysostome considerant d'un côté les profanations qui se commettoient de son tems dans les Eglises, & de l'autre côté le peu de zèle des Ecclesiastiques qui en étoient volontiers témoins, & qu'on ne voyoit point s'y opposer; leur dit un jour dans un esprit bien différent, & bien éloigné d'une lâcheté semblable, qu'il s'étonnoit que le Ciel ne lançât sur eux ses foudres & ses carreaux pour les punir d'une si étrange negligence dans leur Ministère; aussi bien que sur ces impies qu'ils craignoient de reprendre: *Etenim non esset mirum si fulmen demitteretur non solum in illos, sed etiam in nos: digna enim fulmine sunt hac.* Ce crime en effet est trop grand & trop funeste à l'Eglise, pour croire que nous le puissions dissimuler ou le supporter sans en être complices. Et comme il n'y a à present personne d'entre nous en particulier qui soit chargé de l'empêcher; il est certain que cette obligation qui est propre à nôtre Etat, & qui ne s'en peut séparer, retombe sur tous tant que nous sommes, & qu'il nous en faudra rendre un terrible compte au Jugement de Dieu. Il faudroit dire autrement que Dieu, qui est infiniment juste, laissera une telle omission impunie, ou qu'il s'en prendra aux Laïques qui n'ont ni jurisdiction, ni ordre, ni grace pour empêcher ce desordre: qui oseroit penser l'une ou pretendre l'autre de ces deux choses?

Mais quand même nous n'aurions pas à craindre un châtement si équitable, quand même nous pourrions raisonnablement nous promettre l'impunité d'une faute si évidente; ne serions-nous pas tout-à-fait indignes du nom, & de la

qualité que nous portons de Ministres de JESUS-CHRIST, si nous ne faisons pas tous nos efforts pour empêcher un si grand mal ? S'il est vray que nous sommes des personnes entierement consacrees au service de l'Eglise ; comment pouvons nous l'abandonner dans une occasion si délicate ? Comment pouvons-nous ne pas prendre ses interêts dans un besoin si pressant ? Comment pouvons-nous tolerer que des impies & des libertins lui insultent en nôtre presence, & qu'ils portent leur irreligion & leurs irreverences jusques dans le Sanctuaire ? n'y en aura-t-il pas un seul d'entre nous qui ose dire avec le Prophete Elie : *zelo zelatus sum pro Domino Deo exercituum* : Je brûle de zèle pour vous, Seigneur Dieu des armées. S'il est encore vray que nous soyons les Epoux de l'Eglise, *Sponsi Ecclesie*, comme nous appelle saint Bernard, où est ce soin, & cette sainte jalousie pour sa pureté, & pour sa beauté ? Souffrirons-nous qu'on la ternisse sous nos propres yeux ? Chacun de nous doit donc faire tous ses efforts pour rétablir ce bel Ordre qui se gardoit autrefois dans les Eglises ; il le faut rappeler dans vos esprits.

L'on sçait qu'après les trois premiers siècles de persecution, lorsque les premiers Fideles qui jusqu'alors avoient été contraints de se retirer dans des grottes, & autres lieux souterrains, pour prier Dieu & offrir les saints & redoutables Mysteres, eurent la liberté de s'assembler publiquement ; on commença à bâtir des Eglises, qui étoient faites à peu près comme les nôtres. Il y avoit une Nef, un Chœur, & un Sanctuaire : la Nef étoit pour les Laïques, le Chœur étoit pour le commun du Clergé, & le

Sanctuaire étoit pour ceux du Clergé qui devoient officier. Ce bel ordre étoit si religieusement gardé, qu'on ne permettoit jamais aux Laïques de quelque rang, & de quelque qualité qu'ils fussent, de prendre place dans le Chœur. Theodose s'y étant une fois placé, & saint Ambroïse l'ayant vû, il lui fit dire par son Diacre que ce n'étoit pas là sa place, & ce pieux Empereur obéit & se retira. La Nef étoit séparée en deux parts, l'une étoit pour les hommes, & l'autre pour les femmes: cette séparation, dit saint Chrysostome dans l'Homelie septante-quatre, sur saint Matthieu, eût dû être faite avec un mur de pierre; mais parce que vous ne l'avez voulu, dit-il parlant à son peuple, nos Peres ont jugé à propos de vous séparer du moins par ces aix de bois. Saint Charles voulut aussi qu'il y eût une séparation dans l'Eglise de Milan; & malgré tout le relâchement dans la Discipline des derniers siècles, il en vint à bout; il alla même plus loin, & fut plus heureux en cela que saint Chrysostome: car selon le precepte de saint Paul, les femmes du temps de saint Charles ne venoient aux Eglises de Milan que la tête voilée, pour le respect qui est dû aux Anges, ou aux Ministres de l'Autel. Au lieu que saint Chrysostome s'est toujours plaint de leur immodestie dans les Eglises: Elles y viennent, dit-il, dans l'Homelie trente sixième sur la premiere Epître de saint Paul aux Corinthiens, non pas comme dans une place publique, mais comme sur un Theatre; & la maniere dont elles sont coëffées, fait sans doute de terribles impressions sur les hommes intemperans. En divers autres endroits, il s'élève encore très-for-

*Vide Chryf.  
Hom. 33.<sup>12</sup>  
cap. 10. Mat.*

rement contre ce desordre ; il déplore les mauvaises dispositions avec lesquelles on vient dans nos Temples , les discours scandaleux qu'on y tient , les irrévérences qui s'y commettent , & les profanations qu'on y voit.

*Hom. 74.  
in Matth.  
Hom. 13.  
in Mar. &  
Hom. 24. in  
Act. a post.*

Autrefois , dit cette Bouche d'or , les maisons étoient des Eglises , à présent au contraire l'Eglise est une maison , & même plus profane que quelque maison que ce soit. Il prouve cela fort au long dans cette même Homélie trente-sixième sur la première Epître de saint Paul aux Corinthiens , que j'ay déjà citée. Il n'est pas nécessaire de rapporter ici tout ce qu'il dit sur ce sujet pour combattre l'indévotion de son peuple , & signaler son zèle ; en voila bien assez pour reveiller le nôtre à la vûë d'un tel ou d'un plus grand desordre. Nos Eglises sont composées de trois parties , aussi-bien que celles des anciens ; il y a une Nef , un Chœur , & un Sanctuaire. Mais à quoi sert cette séparation ? puis qu'on y voit les Laïques avec les Ecclesiastiques , les hommes avec les femmes , tous sans ordre & sans discipline ; le Laïque prend la place du Clerc , les femmes même les plus mondaines entrent jusques dans le Chœur , & du Chœur dans le Sanctuaire , elles s'assient sur les marches de l'Autel ; & si elles osoient s'asseoir sur l'Autel même , pour se faire adorer de tout le monde comme des Idoles de la vanité publique , peut-être le feroient-elles. Que si nous n'avons pas assez de force ou d'autorité pour corriger de tels abus , pourquoi demeurerons-nous sur cela dans le silence comme des chiens muets qui ne sçauroient aboyer ? Pourquoi y pouvant apporter quelque remède y paroîsons-nous insensibles ? Pourquoi sommes-nous

Ecclesiastiques ? c'est à dire, selon saint Bernard, les Gardiens de l'Eglise : *Ecclesia custodes*. Pourquoi du moins ne gemissons-nous pas avec saint Chrysostome d'un semblable dérèglement ? Pourquoi ne nous écrions-nous pas avec

Chrysoft.  
Hom. 13. in  
Marc.

ce saint Evêque : *ô infelicitatem nostram ! ô nos omni lacrymarum fonte plangendos ! domus Dei facta est spelunca latronum !* O quel est nôtre malheur ! une source entiere de larmes suffiroit-elle pour nous plaindre ? La maison de Dieu est devenuë une caverne & une retraite de voleurs qui viennent lui dérober son culte. C'est, poursuit ce Pere, cette maison dont il est dit dans Je-

Jerem. 7. v.  
II.

remie : *Numquid ergo spelunca latronum facta est domus ista ?* Et plût à Dieu que cette plainte ne regardât que cet ancien peuple auquel parloit ce Prophete ! Plût à Dieu que ce reproche ne fût fait qu'aux Juifs, & non pas aux Chrétiens ! Plût à Dieu que ce que JESUS-CHRIST dit en saint Jean, qu'on a fait de sa Maison, qui est une maison de Priere, une maison de négoce, ne pût point nous être appliqué ! Plût à Dieu que cela n'eût pû être dit qu'aux Juifs ! à la verité nous devrions pleurer sur eux ; mais nous nous réjouissons pour nous mêmes : *ploraremus quidem illos, sed gauderemus de nobis* ; mais il n'est que trop évident que ce reproche nous regarde, & que les Chrétiens le meritent pour le moins autant que les Juifs.

Joan. 2.

Ibid.

Quel zèle ne fit-il pas éclater ce Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisedech, lorsqu'il fit ce reproche aux profanateurs du Temple de Salomon, & en leurs personnes, à tous les profanateurs de nos Eglises, selon la pensée de saint Chrysostome ? Il entre dans ce Temple, il y ap-

Joan. 2.

perçoit des gens qui vendent, & d'autres qui achètent des bœufs, des moutons, des colombes, & autres choses semblables que l'on offroit à Dieu dans les Sacrifices: il y trouve quelques banquiers qui exerçoient leur change pour la commodité de ceux qui venoient de loin sacrifier à Dieu dans ce Temple: A cet aspect tout enflamé de zèle, il fait une espee de foïet avec des cordes, il chasse tous ces vendeurs & tous ces acheteurs de ce Temple, il renverse leurs Bureaux, & dit à ceux qui vendoient des colombes: ôtez tout cela d'ici, & ne faites pas de la Maison de mon Pere, une maison de trafic. *Alors, dit l'Evangile, ses Disciples se sou-* Ioan. 2. v.  
*vinrent que l'Ecriture, parlant de lui, disoit, Le 17.*  
*zèle de voire Maison m'a devoré. Quoi! les Disci-* Ps. 68.  
*ples de JESUS-CHRIST qui lui avoient vû pra-*  
*tiquer toute sorte de vertus, n'avoient-ils enco-*  
*re reconnu son zèle qu'à cette action, ou cette*  
*action de zèle étoit-elle si distinguée, qu'elle*  
*fist seule l'accomplissement d'une Prophetie?*  
 Nous n'en sçaurions douter: Les Disciples le remarquerent, & saint Jean nous l'atteste: Ioan. 2.  
*Recordati sunt verò Discipuli ejus, quia scriptum est:*  
*Zelus domus tue comedit me.* Il étoit donc prédit qu'un Dieu viendrait du Ciel pour punir lui-même sur la terre les profanateurs du Temple, & que le Sauveur du monde signaleroit en cette occasion son zèle pour la gloire de la Maison de Dieu. Que ceci mérite qu'on y prenne garde! Lorsque Adam eût peché, Dieu se contenta d'envoyer un Ange qui le chassât du Paradis Terrestre. Lorsque les Habitans de ces Villes si fameuses par leurs débauches, eurent porté leurs excès aux dernières extrémités, Dieu Gen. 3. 19.  
& 7.



envoya des Anges pour y mettre fin, & fit descendre une pluye de feu du Ciel pour les reduire en cendre. Lorsque le monde entier tomba dans la corruption, & se livra à ses délices, & à ses voluptez criminelles; Dieu voulant perdre la terre, & la purifier par un déluge, il fit que toutes les eaux du Ciel se débordèrent, & se répandirent avec impétuosité sur la terre; il fit pleuvoir durant quarante jours & quarante nuits, & ces pluies qui descendoient du Ciel avec une abondance si effroyable, inonderent tout le monde, & il n'y eût de sauvé que ce qui étoit renfermé dans l'Arche. Lorsque David eût offensé Dieu en faisant faire le dénombrement de son peuple, il envoya un Ange pour frapper de peste tout son Royaume. Lorsque deux vieillards impudiques eurent eû assez d'impudence pour vouloir corrompre la chasteté de Susanne; Dieu ne se servit que du jeune Daniel pour les juger, & pour les faire punir. Le seul crime de la profanation d'un Temple, est puni de la main de Dieu même! icy le doux JESUS oubliant en quelque sorte sa douceur ordinaire frappe sur ces profanateurs, il les veut châtier lui-même: il n'emploie ni les Anges, ni les Elemens, ni les Prophetes, il en prend vengeance par son propre bras. Quel doit donc être jugé le crime de la profanation des Eglises dont le Temple de Salomon n'étoit que la figure, & où cependant JESUS CHRIST fit éclater un si grand zèle?

Je sçay que cette action aussi-bien que plusieurs autres de sa vie publique, est plutôt un miracle que nous devons admirer, qu'un exemple que nous soions obligez de suivre: Je sçai que cette fonction du Portier, aussi-bien que toutes

2. Reg. 24.

Dan. 13.



tes les autres de nôtre Etat se doivent faire avec beaucoup de modération & de ménagement ; de peur d'aigrir & d'augmenter le mal en le voulant guerir trop tôt , & par des remedes trop forts & trop violens. Mais il faut bien distinguer entre une conduite prudente & une conduite lâche ; entre vouloir tout corriger , & ne reprendre jamais de rien ; entre tout empêcher , ou tout souffrir ; entre brusquer indiscretement pour les moindres fautes , & avertir charitablement quand on en voit commettre de considerables : autant que l'amour de l'ordre doit être approuvé , autant un zèle indiscret seroit-il blâmable : autre chose est de veiller sans cesse comme les anciens Portiers , à la garde de la Maison de Dieu , & autre chose de ne donner jamais aucune marque de sa vigilance. Qu'il seroit bien à un Ecclesiastique de se pouvoir attribuer ces paroles du Roy Prophete : *Domine dilexi decorem domus tuae , & locum habitationis gloria tuae* : Seigneur j'ay aimé la beauté de vôtre Maison , & le lieu où reside vôtre Gloire , & je ne perds pas une occasion de manifester cet amour ! mais au moins que chacun de nous adresse souvent à Dieu les paroles qui suivent : *Ne perdas cum impiis Deus animam meam* : Ne perdez pas , ô mon Dieu, mon ame avec les impies. Si nous n'avons assez d'autorité pour réprimer tous les desordres qui se commettent dans les Eglises , du moins n'y soyons pas insensibles ; tâchons par nôtre modestie d'y confondre ceux qui en manquent , avertissons nos freres quand la prudence le pourra permettre , prions Dieu avec le Psalmiste de s'élever lui-même en sa propre cause : *Exurge Domine in causa tua* ; demandons lui de distinguer la nôtre de celle de ce peuple

qui abandonne la sainteté, & de ne nous pas envelopper dans sa ruine : *Discerne causam meam de gente non sancta.* Soyons fideles à nôtre Ministère dans les moindres choses, afin qu'ils nous soit dit quelque jour : *Quia super pauca fuisti fidelis super multa te constituam, intra in gaudium Domini tui* : parce que vous avez été fidèle dans les plus petites choses, je vous établiray sur de plus grandes; entrez dans la joë de vôtre Seigneur.



## CONFERENCE

Sur les fonctions des Lecteurs.

*Coloss. c. 4. 17. Vide Ministerium quod accepisti à Domino, ut illud impleas.*

**Q**Uoique l'Ordre des Lecteurs, dont je dois à present parler, ne tienne que le second rang entre les moindres Ordres : toute l'Antiquité nous atteste néanmoins qu'il a toujourns été le plus estimé, le plus considéré, & le plus éclatant, à cause de ses fonctions. Les Canons 27. 43. & 68. entre ceux que l'on nomme Apostoliques; la trente troisieme lettre de saint Cyprien : le Concile de Laodicée, chap. 23. le Concile general Can. 6. le 4. Concile de Carthage, chap. 8. & saint Isidore au livre septième des Etymologies chap. 12. & au 2. livre des Offices Ecclesiastiques, chap. 8. prouvent évidemment ce que j'avance à son avantage. Le droit qu'avoient les Lecteurs de chanter des leçons dans l'Eglise, d'aller par les maisons benir tous les nouveaux fruits, d'instuire les Penitens & les Catécumenes, & de lire publiquement & à haute voix à tous les Fidèles,

les Ecritures saintes , marquoit dans eux tant d'autorité & de capacité , qu'ils étoient communément appelez chez les anciens , les Docteurs des Ecoutans , les Pasteurs des Peuples , les Hérauts & les interpretes des Mysteres de Dieu. Je tâcherai dans la premiere Partie de cet entretien , de donner une idée plus étenduë & plus développée de ces mêmes fonctions : & dans la deuxième je feray voir à quoi elles se reduisent à present , & comment on y peut satisfaire. Il faut remarquer en premier lieu , qu'avant saint Augustin qui vivoit au quatrième siècle , il n'y avoit que les seuls Evêques qui prêchassent ou annonçassent la parole de Dieu dans les lieux où ils se trouvoient , & qu'ils se servoient d'une autre méthode que celle dont on se sert aujourd'huy. Car au lieu que nos Prédicateurs se contentent de tirer des Ecritures saintes , un texte sur lequel ils font un discours entier , ils faisoient autrefois des Homelies , ou des explications entieres de ce qu'on avoit lû de l'Ecriture sainte ; à quoi ils ajoutoient ordinairement quelques exhortations selon les besoins de leurs peuples. Et afin que cette action eût quelque chose de grand & de majestueux , il y avoit alors dans chaque Eglise Cathédrale deux Chaires , l'une au dessus de l'autre : la plus haute étoit grande & fort ornée , & la plus basse étoit petite & sans ornemens ; celle-là étoit pour l'Evêque , & celle-ci pour le Lecteur : & avant que le premier parlât , le second lisoit d'une voix haute & distincte la partie de l'Ecriture sainte que l'Evêque vouloit expliquer au peuple ; & c'est pour cela que le Pontifical Romain dit , que la premiere fonction du Lecteur , est de lire pour celui qui doit prêcher : *Lectorem oportet legere eum qui predicat.*

I. P.

En second lieu, il faut observer qu'avant saint Ambroise, qui vivoit dans le même siècle que saint Augustin, on ne chantoit pas encore, au moins dans les Eglises d'Occident, les loüanges de Dieu alternativement, & à deux Chœurs comme l'on fait à present; mais lorsque tout le peuple étoit assemblé dans l'Eglise, il y avoit un Ecclesiastique qui chantoit tout seul quelques Pseaumes, & on l'appelloit pour cette raison le Psalmiste. Ensuite le Lecteur chantoit aussi tout seul quelques leçons; tout le reste de l'assemblée demouroit cependant dans un grand silence, de là vient que le Pontifical Romain dit, que la seconde fonction du Lecteur est de chanter des leçons: *Lectorem oportet lectiones cantare.*

En troisième lieu, il faut sçavoir que les Apôtres & leurs successeurs voulant témoigner aux Juifs que s'ils n'obligeoient pas les Gentils de judaïser, & d'observer toutes les Cérémonies de la Loi de Moïse, ce n'étoit pas qu'ils les jugeassent mauvaises, mais seulement inutiles depuis la promulgation de l'Evangile, trouverent bon qu'on en retint quelques-unes, comme entr'autres celle d'offrir à Dieu les premices de tous les fruits; & c'étoit le Lecteur qui étoit chargé d'aller par les maisons pour y benir ces fruits nouveaux, & en prendre la part qu'on vouloit offrir à Dieu; ce qui fait dire au Pontifical Romain, que la troisième fonction du Lecteur, est de benir le pain, & tous les fruits nouveaux. *Lectorem oportet benedicere panem, & omnes fructus novos.*

Or la Discipline de l'Eglise étant sujette au changement aussi-bien que toutes les autres choses de ce monde, il est arrivé par la révolution & la succession de plusieurs siècles, que de tou-

tes les fonctions qui rendoient autrefois le Lecteur si considerable dans l'Eglise, il ne lui en reste plus qu'une seule, qui, quoiqu'elle soit à présent exercée par toute sorte d'Ecclesiastiques, ne laisse pas de lui être propre & particuliere; je veux dire d'enseigner aux enfans, & autres personnes simples & grossieres, les premiers Elemens de la Foi, & les Mysteres que chaque Fidele est obligé de sçavoir pour être sauvé, ce qui se fait par des Catéchismes ou instructions familiares. Saint Charles dans son premier Concile Provincial leur attribüé cette fonction sous le bon plaisir de l'Evêque: *Lector, si ita Episcopo videatur, pueros prima fidei rudimenta doceat.* Ne parlons donc que de cette fonction; mais considerons-en attentivement l'excellence, la necessité, & l'utilité.

S'il est vrai que l'on doit juger du prix & de la valeur d'une chose en l'examinant par rapport à sa matiere, à sa forme, & à sa fin; quelle estime ne devons-nous pas avoir pour la fonction de catechiste? quoi de plus grand en genre de doctrine & d'instruction que le Catechisme? Il a pour matiere les plus grands & les plus importans Mysteres de nôtre Religion: il a pour forme la methode que la sagesse même increée a suivie en instruisant les hommes: il a pour fin de conduire les ames à la vie éternelle. Rien donc de plus excellent que la fonction de Catechiste, & en voici les preuves. De quoi traite-t-on dans le Catechisme, & qu'y enseigne-t-on? L'on y enseigne de si grandes & de si importantes veritez que la terre n'a merité de les apprendre, qu'après avoir gemi & pleuré pendant quatre mille ans pour ses péchez, qui l'en rendoient in-

digne. L'on y enseigne clairement & distinctement ce que les Patriarches & les Prophetes des deux Loix, avant la Loi de grace, c'est à dire, pendant la Loi de nature, & la Loi de Moïse, n'ont vû qu'en songes & en visions. L'on y enseigne une doctrine si pure, si sainte, si élevée, & si divine, qu'il n'y avoit que le Fils de Dieu fait homme qui fût capable de l'annoncer le premier aux hommes : *Unigenitus*, dit saint Jean, *qui est in sinu Patris ipse enarravit nobis*. L'on y enseigne le Mystere des Mysteres, le Mystere incomprehensible, le Mystere qui confond & renverse toute la sagesse, & l'intelligence humaine; l'on y enseigne que trois Personnes, n'ont qu'une même essence, & qu'elles sont néanmoins très-distinctes entr'elles : On l'enseigne sans détours, sans ambiguité, & sans figures; on l'enseigne en termes si clairs, si simples, & si propres, que les personnes les plus grossieres, & les enfans même l'entendent. L'on y enseigne le Mystere qui a été caché dans tous les siècles, & dans les generations passées, mais qui est maintenant découvert aux Saints : le Mystere de la Pieté qui a été vû clairement dans la chair, qui a été justifié dans l'esprit, qui a été découvert aux Anges, qui a été prêché aux Gentils, qui a été crû dans le monde, & qui a été consommé dans la gloire, comme parle saint Paul du Mystere de l'Homme Dieu. L'on y enseigne les Sacremens, & toutes les autres inventions admirables de la bonté de Dieu pour le salut des hommes. L'on y enseigne ses Commandemens, & les preceptes de l'Eglise, les moyens de les accomplir, les pechez qu'il faut éviter, les bonnes œuvres qu'il faut faire, en un mot, tout ce qu'un Chrétien est obligé de croire,

*Joan. c. 1.*  
v. 18.

*Coloss. c. 1.*  
v. 26.

*1. Tim. c.*  
*3. v. 16.*

& tout ce qu'il doit observer s'il veut aller au Ciel. Voilà la matière du Catéchisme, voilà ce que l'on y explique. Y a-t-il au monde quelque autre Ecole où l'on traite de choses si relevées, si importantes, & si certaines? Qu'on les parcoure toutes, on n'en trouvera point d'égale; c'est JESUS-CHRIST qui l'a ouverte, & c'est lui qui la tient encore par le moïen de ses Ministres: *Cathedram habet in caelis qui corda docet*, dit saint Augustin.

Mais si cette fonction est si excellente par rapport à la matière, elle ne l'est pas moins quant à la forme, & elle l'est d'autant plus qu'elle imite cette méthode toute simple & toute facile, que le Fils de Dieu a gardée en instruisant les hommes. Envoyé qu'il étoit pour annoncer l'Evangile aux pauvres, ainsi que le Prophete Isaïe l'avoit prédit, & qu'il le dit lui-même dans saint Luc, vous ne trouverez point qu'il ait employé dans ses discours, ni les ornemens de l'Eloquence humaine, ni les vaines subtilités de la Philosophie; toujours familier, toujours populaire, par tout intelligible aux plus simples & aux plus grossiers; il se ne sert que de paraboles ou de comparaisons tirées des choses les plus communes; quelquefois de la semence que le Laboureur jette en terre, ailleurs du levain qu'une femme mesle avec la pâte, ou de l'argent mis à la banque, ou des serviteurs qui veillent & qui attendent que leur maître soit revenu des nôces, & d'autres semblables. Veut-on bien faire le Catéchisme? il n'y a qu'à parler aux hommes comme JESUS-CHRIST leur a parlé; en se formant sur ce modèle, on ne peut qu'on ne réussisse, & il se-  
ra vrai de dire que la fonction de Catechiste exer-

*Aug. tract.*  
3. in Ep,  
*Ioan.*

*Isa. 61. v.*

*Luc. 4. v.*  
18.

cée de cette sorte , est aussi estimable dans sa forme qu'elle l'est par sa matiere.

Enfin elle est excellente , cette fonction de Catechiste , par rapport à sa fin. Quel est le but du Catechiste ? Ce n'est ni de chatoüiller l'oreille , ni de plaire à l'esprit de ses auditeurs ; ce n'est ni de s'attirer des loüanges & des acclamations publiques , ni de faire des prévaricateurs de la parole de Dieu en voulant se faire admirer , & s'attacher ceux qui l'écoutent : *Adulterantes verbum Dei*. On s'y propose uniquement de faire connoître au peuple un seul vrai Dieu , & J E S U S - C H R I S T qu'il a envoié , & de le conduire par cette connoissance à la vie éternelle :

IOAN. 17. *Hac est autem vita aterna, ut cognoscant te solum Deum verum, & quem misisti Jesum Christum.*

v. 3.

Puis donc qu'il n'y a rien de plus grand , rien de plus sublime , rien de plus certain en fait de doctrine & d'instruction , que le Catechisme , soit que l'on considère sa matiere , ou que l'on fasse reflexion à sa forme , ou que l'on envisage sa fin : N'ay-je pas eü raison de dire que c'est-là véritablement une fonction bien excellente & bien digne d'être estimée ?

Il n'est pas moins veritable qu'elle est absolument necessaire. Car enfin il faut convenir que l'Eglise peut bien se passer de ces discours éloquens que l'on fait dans nos Chaires , comme elle s'en est passée du temps des Apôtres & des premiers Disciples , qui ne faisoient comme J E S U S - C H R I S T , que des instructions familières ; mais elle ne scauroit se passer de la doctrine du Catechisme : ceux là sont pour ainsi dire , des ragôts apprétés pour ceux d'entre les Fidèles qui ayant presque entierement perdu le goût de la pa

role de Dieu, ont besoin qu'on la leur donne assainée & accommodée à leur délicatesse; & celle-ci est une viande solide, sans laquelle les ames ne sçauroient vivre ni se sauver. Comment cela! C'est que les saints Docteurs, & en particulier saint Thomas, enseignent que pour être sauvé il faut sçavoir tout au moins les premiers élémens de la Foi; c'est à dire, le Mystere de la tres-sainte Trinité, le Mystere du Verbe Incarné, & celui du dernier avènement de JESUS-CHRIST, avec les principes de Morale, dont la connoissance est nécessaire pour vivre conformément à la Loi de l'Evangile: *Prima credibilia, & ea quorum distincta cognitio ad vitam rectè instituendam, seu ad vivendum conformiter legi Christiana necessaria est*; Et c'est là tout ce qui s'enseigne & tout ce qui s'apprend au Catechisme: car pour vivre conformément à la Loi du Christianisme, il en faut connoître les preceptes; & pour observer ces preceptes, il en faut puiser les moïens dans la grace, dans la priere, dans les Sacramens de l'Eglise, dans la fuite de tous les vices, dans la pratique des vertus. L'on parle de toutes ces mêmes choses dans les Sermons, il est est vrai; mais pour l'ordinaire, c'est d'une maniere si élevée & si disproportionnée à la portée des enfans & des personnes simples & grossieres, qu'elles n'y entendent rien; & si les autres en tirent quelque fruit, c'est qu'elles sont parfaitement instruites de ce qui s'enseigne au Catechisme. Plusieurs personnes ont avoué dans les derniers momens de leur vie, avoir ignoré jusques alors les points les plus essentiels de la Religion, n'avoir jamais entendu parler des promesses & des vœux du Chrétien dans son Baptême,

ni des obligations qu'il y contracte, & n'avoir jamais scû distinctement, ou avoir depuis long-tems oublié tout ce qui s'appelle premiers Elements de la Foi & du Christianisme? Est-ce que ces personnes n'alloient jamais aux Sermons? elles n'en perdoient aucun quand la bienveillance ou la curiosité ou quelqu'autre motif les y engageoit; elles s'y plaisoient même, elles en remarquoient les plus beaux endroits, & s'en entretenoient volontiers dans les compagnies; elles sçavoient parfaitement par qui l'ambitieux, & l'avare, ou l'impudique & l'hypocrite avoient été le mieux depeints; on les croioit sçavantes, elles paroissoient telles: Que découvre-t-on à leur mort, quand la bonté Divine leur envoie un bon Confesseur? Ignorance de nos Mysteres, nul fond de Religion, entier oubli de leurs devoirs, peu d'usage des Sacremens, ou un mauvais usage, & connoissant moins JESUS-CHRIST que les enfans du Catechisme, ou de simples bergeres instruites par un bon Pasteur. Tant il est vrai que la science du Catechisme est la plus nécessaire. Elle est enfin la plus utile, & il seroit mal aisé de déduire ici tous les biens & tous les avantages que l'Eglise en retire: il y en a autant, dit l'Auteur de la Preface du Catechisme du Concile de Trente, qu'elle a de besoins ou de nécessitez considerables: *Tot sunt utilitates Catechismi quot sunt necessitates Ecclesie*: Est-il question d'empêcher que l'Enfer ne vomisse quelque nouvelle heresie? Rien de meilleur, rien de plus souverain que d'expliquer au peuple ce qui est conteu dans le Catechisme. Faut-il étouffer quelque erreur dans son berceau, & en arrêter le progrès? Rien de plus efficace que

l'intelligence du Catechisme. Voulez-vous étendre la Foi ? prenez en main le Catechisme , rien de plus court, rien de plus seur , rien de plus convenable.

Aussi tous ceux que Dieu a suscitez dans ces derniers siècles , comme d'autres Zorobabels pour rétablir le Temple , je veux dire pour conserver la Foi , & pour réformer les mœurs & la discipline de l'Eglise ; ont-ils eû un amour & un zèle tout extraordinaire pour cette fonction de Catechiste. Dom Barthelemy des Martyrs ce celebre Archevêque de Bragues en Portugal , qui fut un des principaux Organes du Saint Esprit dans le Concile de Trente, s'étant demis de son Archevêché , & s'étant retiré dans un Convent de son Ordre , qui étoit celui des Dominicains , alloit faire le Catechisme dans les villages d'alentour : & ayant quitté toutes les autres fonctions de l'Episcopat , pour ne vacquer qu'à la Priere & à la lecture de l'Ecriture sainte ; il jugea que celle-ei étoit si importante, si nécessaire & si utile à l'Eglise, qu'il ne crut pas la pouvoir entierement quitter comme toutes les autres , persuadé qu'il ne pouvoit mieux finir & couronner sa sainte Vie, que par l'exercice de cet emploi si delaisé de la plupart des Ecclesiastiques. Combien saint Charles, que nous pouvons appeller le Disciple & l'imitateur de ce grand Homme, eut-il d'application à faire faire le Catechisme dans tous les lieux de son Diocese ! Quel nombre d'Ecoles Chrétiennes n'y établit-il pas, pour y enseigner aux enfans & aux personnes simples & grossieres, les elemens de nôtre Foi & de nôtre Religion ? De même saint François de Sales qui s'étoit toujous proposé ce grand

Archevêque de Milan comme son modèle , & qui faisoit gloire de marcher sur ses pas , ne fut pas plutôt engagé dans l'Etat Ecclesiastique, qu'il fit paroître un amour & un zele extraordinaire pour la fonction de Catéchiste. Les Auteurs qui ont écrit la vie de ces saints Evêques , rapportent tant de particularitez édifiantes sur ce sujet, qu'il n'y a pas à douter qu'ils ne fussent pleinement convaincus, qu'entre toutes les fonctions Ecclesiastiques, il n'en est point de si utile que de bien faire le Catéchisme. C'est pour cette raison que le Demon toujourns envieux, toujourns jaloux, & toujourns attentif à traverser tout ce qui peut contribuer le plus à la gloire de Dieu, & au salut des ames, fait tout ce qu'il peut pour dégoûter & pour détourner les Ecclesiastiques de cette fonction : c'est pour cela qu'il leur persuade qu'étant capables de quelque chose de plus considerable, ils perdent leur tems de s'y amuser; qu'il est defagreable de repeter cent fois les mêmes choses, de ne parler qu'à des enfans ou à des gens grossiers qui le plus souvent ne vous écoutent point, & ne comprennent rien à ce que vous leur dites. C'est ainsi que l'esprit malin agitoit autrefois par de semblables pensées, un Diacre de l'Eglise de Carthage qui étoit chargé de faire le Catéchisme aux Catécumenes, & à la Priere duquel saint Augustin composa le beau traité, qui a pour titre : *de Catechizandis rudibus*. Jetez les yeux, lui dit ce saint Docteur, sur celui qui a dit, Je vous ai donné l'exemple afin que vous fassiez comme j'ai fait; c'en est assez pour vous soutenir: voyez comme étant la sagesse même incarnée, il s'est accommodé à la portée des personnes les plus grossieres, ne leur communiquant que ce qu'ils

étoient capables d'entendre ; *J'ay plusieurs autres choses à vous apprendre*, dit-il à ses Disciples en un endroit de l'Evangile, *mais vous ne le pouvez porter à present*. Considerez comme pouvant charmer tout le monde par son éloquence, il s'est toujours assujetti à un stile simple & tout-à-fait familier, & qu'il ne s'est jamais rebuté de la grossiereté de ses Apôtres : *Quoy! vous aussi*, leur dit-il, en une occasion, *vous avez encore si peu de lumiere!* & après ce reproche amoureux, il leur explique une Parabole à la priere de saint Pierre. Faites reflexion sur toute cette conduite, & je m'assure que vous comprendrez aisément que toutes ces pensées qui vous traversent, & qui vous détournent de vôtre office, sont des suggestions malignes. Vous comprendrez qu'un Ecclesiastique quelque habile & scavant qu'il puisse être, emploie tres-utilement & tres-dignement son temps, lorsqu'il s'applique à l'exemple de JESUS-CHRIST, à faire des instructions familiares. Vous comprendrez qu'il y auroit un grand orgueil à croire au dessus de soi, un emploi que le Fils de Dieu a bien voulu exercer. Vous comprendrez que comme un pere, une mere, & une nourrice repetent cent fois à un enfant, quelques demi mots sans s'en lasser ni se rebuter; de même un Ecclesiastique peut repeter sans cesse les mêmes choses à des enfans & à des personnes simples & grossieres, & y trouver toujours un nouveau plaisir, pourvû qu'il ait pour ces personnes l'affection d'un Pere, & les tendresses d'une Mere & d'une Nourrice. Enfin vous comprendrez que les pensées de Dieu sont bien differentes de celles des hommes, & qu'il juge tout autrement des choses, qu'ils n'ont de coûtû-

Mat. 15.

v. 16.

LUC. 16.  
v. 15.

me d'en juger ; que ce qui est élevé aux yeux des hommes est en horreur devant Dieu : *Quod hominibus altum est, abominatis est ante Deum* ; qu'autant que le Ministère de la predication est relevé, autant est-il terrible pour ceux qui le remplissent : *Tu nosti de hac re gemitus cordis mei ; & flumina oculorum meorum* : Vous sçavez ô mon Dieu, s'écrie sur cela saint Augustin dans ses confessions, combien j'ay poussé de soupirs, & combien j'ai versé de larmes dans l'embarras où je me trouvois quand on m'applaudissoit pour avoir bien prêché, & que ces louanges me donnoient de la joie, ne sçachant si cette joye provenoit bien purement de la charité, qui doit se réjouir de ce qu'on loue ce qui est bon en effet & digne de louange, ou si elle ne venoit point de la vanité, qui me faisoit prendre en moi-même dans ces occasions quelque secrette complaisance. Le Catechiste a bien moins à craindre ; & il ne laissera pas en s'acquittant fidelement de sa fonction, d'avoir part à la recompense de ceux qui ont dignement annoncé la parole de Dieu dès le commencement ; c'est ce que l'Evêque promet aux Lecteurs dans leur ordination, & ce que je vous souhaite,





## CONFERENCE

Sur les fonctions des Exorcistes.

*Vide Ministerium quod accepisti à Domino , ut illud impleas.*

**Q**UOIQUE les Exorcistes n'exercent plus à présent les fonctions de leur Ordre, il est néanmoins toujours vrai qu'ils en ont reçu le pouvoir dans leur ordination, & que l'Eglise leur a enjoint d'en conserver la memoire: *Accipite, & commendate memoria*, leur dit l'Evêque, en leur donnant le livre des Exorcismes; & il ajoute en même-temps: Recevez la puissance d'imposer les mains sur les Energumenes, soit baptisez, soit Catécumenes. Ils ont donc véritablement encore cette même puissance qu'ils faisoient autrefois sentir avec tant de force aux demons qu'ils chassoient des corps, & il ne leur est pas permis d'oublier qu'ils en ont été revêtus. Mais si c'est un engagement pour eux de s'en souvenir, c'est aussi une raison pour moi de leur représenter en ce lieu combien cette puissance est considerable: & comme cette puissance doit avoir un double exercice, & que les Exorcistes non seulement peuvent chasser le demon des corps des possédez, mais qu'ils doivent encore avoir grand soin de le chasser de leur ame, & de le vaincre dans eux-mêmes, je ferai de ces deux reflexions les deux Parties de cet Entretien.

Col. 4. 17.

De tous les dons gratuits que JESUS-CHRIST ait fait à ses Apôtres & à Disciples, pendant

Math. 10.  
v. 1.

qu'il vivoit & qu'il conversoit avec eux sur la terre ; le plus grand & le plus merveilleux a été tres-certainement cet Empire absolu qu'il leur donna sur les demons : *Et convocatis duodecim Discipulis suis*, dit saint Matthieu, *dedit eis potestatem Spirituum immundorum, ut eos ejicerent* : Ce don tout divin dans son principe n'est pas moins nouveau dans ceux qui le reçoivent, qu'il est humiliant pour ceux sur qui il s'exerce. Depuis le commencement du monde jusques à ce tems-là on n'avoit point encore vû ni ouï dire que des hommes revêtus d'une chair fragile & mortelle, commandassent à de purs esprits, & les contraignissent par leurs seules paroles de sortir des corps des possédez. Je sçai que les Rabbins racontans les effets admirables que produisoit autrefois le nom de Dieu chez les Israélites, disent entr'autres choses qu'il delivroit les Energumenes de la vexation du Diable ; mais ce sont presque toujours des conteurs de fables, & il est aisé de les en convaincre en ce point ; puisque Moïse qui rapporte avec tant de soin & d'exactitude jusques aux moindres cérémonies & prérogatives de sa Loi, ne dit rien de cette prétendue merveille : & si Saül eût eû dans tout son Royaume un seul homme capable de le délivrer de l'esprit malin qui le tourmentoit, ne s'en seroit-il pas servi ? Se seroit-il contenté de suivre le conseil qu'on lui donna, de faire chercher quelqu'un qui sçût jouër de la Harpe, afin que par le son & l'harmonie de cet instrument, il reçût quelque soulagement dans les accès de son mal ? Non sans doute, & il eût infailliblement preferé de s'en faire délivrer tout-à-fait.

Je sçai aussi que quelques Auteurs ont avancé que

que Salomon avoit institué un nouvel Ordre de Ministres, dont la fonction étoit de chasser les demons; mais il est certain que Salomon n'ayant aucune Jurisdiction sur les choses spirituelles, n'a pû légitimement & sans usurpation instituer un nouvel Ordre de Ministres, & encore moins leur donner un pouvoir surnaturel & divin, qui est absolument nécessaire pour chasser les demons.

Je sçai de plus que Joseph rapporte qu'un certain Eleazar délivra un possédé en lui mettant sous le nez la racine de la Peaune; mais outre que cet Historien est suspect en plusieurs choses, quand la chose seroit, qu'y auroit-il en cela de comparable à ce qu'ont fait les Apôtres & les disciples? Ce n'est pas par le secours de la medecine, ni par des remedes naturels qu'ils ont chassé les demons, mais par voye d'autorité & d'empire, en leur commandant absolument de sortir & de se retirer.

Je sçay encore que dans le dix-neuvième chapitre des Actes, les enfans d'un certain Prince des Prêtres sont nommez Exorcistes; mais ne paroît-il pas clairement dans le même endroit qu'ils n'avoient pas le pouvoir de chasser les demons, puisqu'ayant voulu invoquer le Nom de JESUS-CHRIST sur quelques possédez à l'exemple de saint Paul; l'esprit malin, après leur avoir reproché qu'il ne les connoissoit pas, se jeta sur eux & les maltraita extrêmement?

Enfin je n'ignore pas que celui qui conduisit le jeune Tobie de la maison de son Pere à Ragges Ville du Païs des Medes, délivra Sara fille de Raguël d'un demon qui la possédoit depuis long-temps, & que l'ayant pris, il le lia dans le

desert de la haute Egypte, comme le Texte Sacré nous en fait foi. Mais tout le monde sçait que cet admirable guide n'étoit pas un homme, mais un Ange revêtu d'un corps humain. Il demeura donc pour constant, comme je l'ay d'abord avancé, que depuis le commencement du monde jusques au tems de l'Incarnation, de la Mission & de la Prédication de JESUS-CHRIST, on n'avoit point encore vû ni ouï dire que des hommes revêtus d'une chair fragile & mortelle eussent commandé à de purs esprits, & les eussent contraints par leur seule parole à sortir des corps des possédez. Aussi les Evangelistes remarquent-ils que les Juifs furent extraordinairement surpris & transportez de joie, lors qu'ils commencerent à voir cette merveille, premierement en la personne de JESUS-CHRIST, & ensuite en celle des Apôtres & des Disciples? Qu'est ce que ceci? s'écrioient-ils; quelle est cette nouvelle doctrine? Quoi il commande même aux esprits immondes! il ne s'est jamais vû rien de semblable en Israël: *Quid est hoc, & qua doctrina nova! etiam spiritibus immundis imperat; numquam sic apparuit in Israël.* Et les disciples mêmes qui n'avoient pas paru fort étonnez lorsqu'ils virent que par la puissance que JESUS-CHRIST leur avoit donnée, les aveugles recouvroient la vûë, les sourds l'ouïe, les muets la parole, & les paralitiques le mouvement & le sentiment, ne s'apperceurent pas plutôt que les demons trembloient en leur présence, & que le commandement qu'ils leur faisoient de sortir des corps des possédez, étoit comme un coup de foïet invisible qui les tourmentoit & les contraignoit de sortir honteusement, qu'étant

transportez de joie, ils coururent vers JESUS-CHRIST pour lui en porter les nouvelles: *Reverſi ſunt autem ſeptuaginta duo cum gaudio, dicentes: Domine etiam demonia ſubjiciuntur nobis.* Et quoique leur joie fut indiscrete, comme il paroît par la réponſe qu'il leur fit, elle n'étoit pas pourtant mal fondée. Car lorsqu'un homme fait des miracles dans l'air, ſur la terre, & dans les eaux, il ne commande qu'à des choſes qui lui ſont inférieures; mais lorsqu'il contraint les démons de ſortir des corps des poſſedez, il commande à des ſubſtances purement ſpirituellen, qui le ſurpaſſent en nobleſſe & en dignité.

C'eſt pourquoy je ne m'étonne pas que JESUS-CHRIST n'ayant fait à ſon Eglise les autres dons gratuits que pour un temps, & pour quelques perſonnes particulieres, comme le don des langues, de Prophetie, des miracles & autres ſemblables, lui a fait celui-ci pour toujours, & a voulu qu'il y eût dans l'Eglise un certain Ordre de perſonnes deſtinées à cette fonction; mais ce qui m'étonne, c'eſt que cette Eglise qui ne fait rien qu'avec beaucoup de ſageſſe & de prudence, étant conduite & gouvernée par le S. Eſprit, ait confié d'abord un pouvoir ſi ſurprenant & ſi admirable à des Miniſtres non du premier rang, mais du cinquième; je veux dire aux Exorcistes. C'eſt ſans doute qu'elle a voulu humilier par là & confondre davantage cet eſprit ſuperbe, qui eſt appellé dans le livre de Job le Maître & le Roi de tous les Orgueilleux, en lui donnant pour maître les derniers & les moins conſiderables de ſes Miniſtres. Quelle humiliation pour le Dieu du ſiecle, comme il eſt appellé dans ſaint Paul!

Qu'il ait été vaincu dans le Ciel par le premier

*Ipſe eſt  
rex ſuper  
filios ſuper-  
bix.*

*Job. c. 41. v.*

*25.*

*2. Cor. 4. 4.*

des Anges ; que ce grand dragon , cet ancien serpent , ce seducteur du monde entier , ait été précipité du Ciel dans cette grande bataille , que nous lisons dans l'Apocalypse , ç'a été pour lui sans doute une défaite bien honteuse : mais qu'à present sur la terre il devienne pour ainsi dire , le joiëur d'un enfant ; *Que celui qui aura été sevré* , comme parle Isaïe , c'est à dire , qui ne fait que commencer , dit saint Jerôme , à se nourrir de la viande des forts , *porte sa main dans la caverne du basilic* , c'est à dire , jusques dans le fond des ames , dont le demon s'étoit emparé , & qu'il les retire de sa puissance par la vertu de JESUS-CHRIST afin qu'elles deviennent de nouveau les Temples de Dieu ; c'est ce que j'appelle une puissance aussi glorieuse pour l'Exorciste qu'elle est humiliante pour le demon.

1. P.

Passons au second exercice de cette puissance merveilleuse attachée à la grace de cet Ordre ; exercice moins éclatant à la verité que le premier , mais infiniment plus utile pour les Exorcistes , & qui ne leur est pas moins recommandé dans leur Ordination. Comme vous avez le pouvoir de chasser le demon du corps des autres , leur dit alors l'Evêque , & l'Eglise par sa bouche ; aïez aussi un grand soin de chasser de vos ames toute sorte d'impureté & de malice , de peur que vous ne deveniez par une vie déréglée les esclaves de ceux que vous chassez du corps des autres : *Studentes sicut ab aliorum corporibus demones expellitis , ita ab animabus vestris omnem immunditiam & nequitiam abjiciatis , ne illis succumbatis quos ab aliis Ministerio vestro expellitis.* Il n'y auroit pas en effet une fort grande gloire à remporter dans ce Ministère , si en même tems

que l'on pourroit être victorieux du demon par les Exorcismes, on étoit vaincu par lui en luccombant à ses tentations. C'étoit à la verité quelque chose de bien éclatant dans les premiers siècles de l'Eglise, de voir, comme le rapporte saint Cyrien dans sa lettre septante-sixième que les

Exorcistes en proferant quelques paroles par une autorité divine, le diable fût, pour ainsi dire, foïetté, brûlé, & mis à la gehenne: *Ut per Exorcistas voce humana & potestate divina flagellatur, & torqueatur diabolus*; Et c'est encore dans eux un pouvoïr admirable, quoiqu'il y soit sans exercice. Mais d'un autre côté, quel triomphe ne seroit-ce pas pour ce Prince des Orgueilleux de dominer sur ceux que Dieu a établis pour dominer sur lui? & quelle application particuliere ne faut-il pas croire qu'il a pour perdre une forte de personnes préposées pour le confondre & lui faire la Loi? S'il est donc vrai, comme Job nous l'assûre, qu'il n'y a point de puissance sur la terre qui lui puisse être comparée, puisqu'il a été créé pour ne rien craindre: *Non est super terram* Job. c. 41.  
*potestas qua comparetur ei, qui factus est ut nullum* v. 24.  
*timeret*: si cette nation figurée par les Chaldéens

chez le Prophete Habacuc, porte par tout avec soi l'horreur & l'effroi: *Horribilis & terribilis est*; si tous les Chrêtiens sont exhortez par saint Pierre d'être sobres & de veiller, parce que le demon leur ennemi tourne sans cesse comme un lion rugissant autour d'eux, cherchant quelqu'un qu'il puisse dévorer: *Tamquam leo rugiens circuit quarens quem devoret*, semblable à un ennemi qui ayant assiegé une place en veut reconnoître le foible, & par où il la peut surprendre plus facilement, il presente à nos yeux, dit saint

S. Cypr. de zelo & livo-re.



Cyprien , de beaux objets pour nous attirer & pour détruire en nous la chasteté par la vûë. Il tente nos oreilles par des musiques délicieuses , afin de relâcher le courage & la vigueur que doit avoir un Chrétien ; il excite nôtre langue à rendre injure pour injure , & anime nos mains aux violences & aux meurtres pour nous venger des maux qu'on nous fait injustement ; il nous propose des gains injustes , afin de nous porter à nous rendre maîtres des biens de nôtre prochain , par des fraudes & des tromperies ; il nous ouvre des voyes courtes & pernicieuses de nous enrichir afin de nous perdre par l'avarice , il nous promet les honneurs de la terre pour nous ravir ceux du Ciel ; il nous vante de faux biens pour nous arracher les véritables ; & lors qu'il voit qu'il ne peut nous surprendre par ses artifices , il a recours aux menaces ; il s'efforce de nous effraier par la crainte des persecutions. Tôujours actif & inquiet pour perdre les serviteurs de Dieu , rusé dans la paix , & violent dans la persecution :

*Inquietus semper , & semper infestus , in pace subdolos , in persecutione violentus.* S'il est encore certain , comme Tertullien l'a remarqué , qu'il n'est jamais si furieux contre l'homme que lorsqu'il le voit entierement dégagé de ses liens , & que jamais sa rage n'est si enflammée que lorsqu'on l'éteint & qu'on la reprime : *Tunc plurimum accenditur , dum extinguitur.* Si plus le juste est orné de vertus , plus excite-t-il dans le demon le desir de l'en dépoüiller , ainsi que le pirate avide attaque tôujours préférablement le Vaisseau chargé des plus riches marchandises , selon la reflexion de saint Chrysostome : Si la foible Jerusalem tracée sur une brique , chez le Prophete Eze-

*Cyp. loco  
citato.*

*Tertul. L.  
de patient.*

*Chrysost. 9.  
Hom. 31. in  
Gen. 1. tom. 1.*

chiel a toujourns un siége formé contr'elle : *Et ordinabis adversus eam obsidionem* : Si le Fils de Dieu même a été tenté par le demon ; si ses efforts contre saint Pierre n'ont pû être éludez que par la Priere de JESUS-CHRIST, comme ses paroles en font foi : *Simon, Simon, Satan vous a demandé pour vous cribler, comme on crible le froment ; mais j'ay prié pour vous, afin que vôtre foi ne défaille point ;* que n'auroient pas à craindre d'un tel adversaire de simples Ministres de l'Eglise, si cette puissante protection que le Prince des Apôtres a reçûë pour eux, aussi-bien que pour lui-même, ne les rassuroit entierement ? Mais celui qui demeure ferme sous l'assistance du Tres-Haut, se reposera surement sous la protection du Dieu du Ciel, dit le Roi Prophete. Il dira au Seigneur : vous êtes mon deffenseur & mon refuge, il est mon Dieu, & j'espererai en lui, parce qu'il m'a délivré lui-même du piege des chasseurs. Il vous mettra, poursuit-il comme à l'ombre sous ses épaules, & vous espererez ainsi sous ses aîles. Sa vérité vous environnera comme un bouclier ; vous ne craindrez rien de tout ce qui effraie durant la nuit, ni la fléche qui vole durant le jour, ni les maux que l'on prépare dans les ténébres, ni les attaques du demon du midi : *Non timebis à timore nocturno ; à sagitta volante in die, à negotio perambulante in tenebris, ab incurso & damonio meridiano.* Il nous revient, dit saint Bernard, quatre avantages d'être sous les aîles de nôtre Dieu ; c'est que nous y demeurons cachez, que nous y sommes protegez contre les oiseaux de proye, qui sont les puissances spirituelles des airs : que nous y sommes rafraichis contre l'ardeur des tentations, que nous y som-

Ezech. 4. v.  
1. & 2.

Mat. 4.

Pf. 90.

Pf. 98.

S. Bern. in  
hunc Psal.

més nourris & réchauffez salutairement. Attachons-nous donc à cette protection toute puissante : nous serons ainsi en état de ne pas craindre tous ces sujets de crainte qui nous viennent des différentes tentations exprimées par ces terreurs de la nuit ; cette fleche qui vole durant le jour, cet ouvrage qui se passe durant les ténèbres , cette attaque & ce demon du midi : car tout ce que le demon fait pour perdre les ames , il le fait ou comme Ange de tenebres , ce qui est son propre caractere , ou comme se transfigurant en un Ange de lumiere , & empruntant pour le dire ainsi , l'éclat brillant du midi , pour mieux surprendre ceux qu'il veut tromper : *Ipse enim Sathanas transfiguratur se in Angelum lucis* , dit l'Apôtre saint Paul. Tantôt il attaque à force ouverte , & tantôt en tirant de loin des flèches ; tantôt en serpent , & tantôt en lion ; quelquefois il se sert de ruses , & quelquefois d'oppression & de violence ; il agite nos humeurs , il enflame nos passions , il leur fournit des objets qui leur plaisent : il étudie nos inclinations , il nous prend par nôtre foible , il n'oublie rien pour nous perdre : mais quelque impuissant que soit l'homme de resister par lui-même à toutes ces différentes tentations , il se tient en sûreté sous les aîles du Seigneur qui le protege , & sa verité l'environnant , le couvre comme d'un bouclier impenetrable. Si nous observons les preceptes du Seigneur , si nous marchons invariablement dans la voie qu'il nous a tracée , il faut de nécessité , dit saint Cyprien , que ce tentateur soit vaincu , parce que **J E S U S-CHRIST** que nous confessons & au nom duquel nous combattons , est toujours invincible : *Vincatur nece se est, quia Christus quem confitemur, invictus est.*

2. Cor. c. II.  
v. 14.

S. Cypri. L.  
de Exhort.  
Martyris in  
prafat.

Fortifiez-vous dans le Seigneur, dit le grand Apôtre, & dans sa vertu toute puissante; armez-vous de toutes les armes de Dieu, afin que vous puissiez vous défendre contre les embûches du démon; car nous n'avons pas seulement à combattre contre la chair & le sang, mais contre les principautés & les puissances, contre les Princes de ce monde & des tenebres, & contre les esprits malins qui sont dans l'air; mais c'est de là, dit saint Ambroise, qu'ils tomberont dans les abysses: *Je voyois Satan*, dit le Fils de Dieu, *tomber du Ciel comme un éclair*: Ne craignons donc pas le démon, poursuit ce saint Docteur, puis qu'il est si foible qu'il tombera un jour au fond de l'enfer: *Ergo non timeamus eum, qui eo usque infirmus est, ut & ipse casurus sit.* Il a reçu, il est vrai, le pouvoir de tenter les hommes, mais non pas de les renverser, à moins qu'ils ne soient assez foibles pour se laisser tomber eux-mêmes, en negligéant d'attirer sur eux le secours Divin. Il s'obtient ce divin secours qui fait triompher du démon, par le jeûne, par la priere, & par la penitence: par le jeûne & par la priere, c'est JESUS-CHRIST qui nous l'apprend: *Hoc genus demoniorum non ejicitur, nisi in oratione & jejunio*: Et par la penitence figurée par la mer rouge; les Israélites s'y sauvent, & les Egyptiens s'y perdent; c'est un port aux Chrétiens, & c'est un écueil aux demons: *Contribulasti capita draconum in aquis*, chante le Psalmiste. Il faut convenir avec saint Cyprien, que c'est pour nous une fatigue extrême d'être toujours aux prises avec un ennemi aussi expérimenté qu'il est irréconciliable: *in acie quotidie stantes, inveterati & exercitati hostis colluctationibus fatigamur.* Mais l'on peut en même tems se con-

Ephes. c. 6.  
v. 10. & seq.

Luc. 10. 18.

S. Ambr. L.  
de Parad. 2.

Mar. 9.

P. 73. v. 14.

S. Cypr. L.  
de pat.

foler avec saint Bernard par la pensée des peines réciproques que nous lui causons : ses prestiges & ses tentations nous sont à la vérité bien importunes ; mais comptez , dit ce saint Abbé , que nos oraisons & nos prieres lui sont encore beaucoup plus defagréables : *Gravis equidem nobis est inimici tentatio , sed longè gravior illi oratio nostra* : sa malice & ses ruses nous causent quelques blessures , mais nôtre simplicité & nôtre compassion envers le prochain le tourmente infiniment plus :

*S. Bern. ser. 3. in dedic. Eccl.* *Ladit nos iniquitas ejus atque versutia , sed multo amplius nostra eum simplicitas , & misericordia torquet.* Soiez surs qu'il ne peut supporter nôtre humilité , qu'il est brûlé par nôtre charité , & que nôtre douceur & nôtre obéissance lui font souffrir les derniers supplices : *Humilitatem nostram non sustinet , uritur charitate nostra , mansuetudine & obedientiâ cruciatur.* Enfin si nous en croions saint Chrysostome, nous ferons pleinement

*S. Chrysoft. ser. de Iob. & Abraham tom. 1.* persuadé , que toutes les bonnes œuvres que nous ferons feront autant de plaies & de coups mortels que nous ferons au demon , & que sa douleur & son affliction est beaucoup plus grande de voir une ame supérieure au péché , que d'être chassé par un

*Idem hom. 27. in Matt. tom. 2.* homme d'un lieu où il étoit le maître : *Multò magis demon dolet , si peccato superiorem animam perspexerit , quam si ab homine fuerit ejectus.* Il semble que cette Bouche d'or ait écrit ceci pour les Exorcistes , & qu'il ait fait allusion au double exercice de la puissance merveilleuse qui leur est conférée dans leur Ordination , & de la grace qu'ils y reçoivent. Voilà en abrégé tout ce que j'ai prétendu leur faire entendre dans les deux parties de cet Entretien ; voilà où tend toute l'exhortation du Pontife qui les ordonne :

reconnoître que l'Eglise a mis dans eux un pouvoir tout nouveau & tout divin pour commander aux demons, & en délivrer les possédez; & avoir un tres grand soin de purifier leur cœur de toute impureté & de toute malice, pour ne pas succomber par leurs pechez aux tentations de ces malins esprits que Dieu a soumis à leur puissance: c'est ainsi qu'ils conserveront & qu'ils pourront même exercer avec droit leur autorité sur les demons: c'est ainsi qu'après les avoir vaincus dans eux-mêmes, il leur siera bien de le surmonter dans les autres; & c'est ainsi que l'Eglise leur parle dans le Pontifical Romain: *Tunc etenim rectè in aliis demonibus imperabitis, cum prius in vobis omnimodam eorum nequitiam superatis.*



## CONFERENCE

Sur les fonctions des Acolytes.

*Vide Ministerium quod accepisti in Domino, ut illud impleas.* Coloss. 4.  
17.

**M**Algré l'avilissement où l'Ordre des Acolytes, aussi-bien que les autres moindres, est à present tombé; malgré la précipitation avec laquelle les Clercs s'empresent de sortir de ce rang pour s'élever au Sacerdoce; malgré enfin le peu de cas qu'ils semblent faire de leurs fonctions, qu'ils voient souvent sans jalousie être exercées par des Laïques: la dignité de leur Ordre subsiste toujours la même, il est toujours

*Concil.  
Triod. seff.  
23. c. 17.*

*Concil. Laod.  
dic. c. 29.  
Concil.  
Rom. c. 4. c.  
Isidor. His-  
p. l. L. 7.  
Etymol. c. 12*

vrai de dire que c'est un Sacrement, que ces divers Ministres étoient reçus dans l'Eglise dès le temps des Apôtres; que s'ils ont été interrompus en plusieurs lieux pendant quelques temps, ils n'ont jamais universellement cessé; que le saint Concile de Trente en a ordonné & recommandé le rétablissement par tout, & que l'ordination des Acolytes se faisoit autrefois comme elle se fait à cette heure; témoin le Concile de Laodicée, le Concile de Rome tenu sous le Pape Sylvestre, & saint Isidore de Seville au livre des Etymologies. Ce n'est donc point en general que je pretens établir ici la dignité des Acolytes & l'excellence de leurs fonctions; ce sera plutôt en les comparant avec celles des autres moindres que je tâcherai de la relever. Nous verrons ensuite à quoi elles les obligent, & c'est là toute la matière que nous traiterons dans ce discours.

A. P.

S'il est vrai que chaque Ordre Ecclesiastique est plus ou moins considerable à proportion qu'il a des fonctions plus ou moins excellentes à exercer; s'il est vrai que ces fonctions sont plus ou moins excellentes, à mesure qu'elles ramènent plus ou moins les peuples à JESUS-CHRIST & à sa Religion; il y a sujet de s'étonner que l'Ordre des Acolytes occupe le premier rang entre les moindres Ordres. Car n'est-ce pas quelque chose de plus grand & de plus considerable d'admettre dans l'Eglise & dans l'assemblée des Fidèles ceux qui en sont dignes, & d'en refuser l'entrée à ceux qui en sont indignes, comme fait le Portier; de lire l'Ecriture sainte au Peuple, & de lui apprendre les points fondamentaux de la Morale Chrétienne, comme fait le Lecteur; &

enfin de chasser les demons des corps des possédez, comme fait l'Exorciste, que de porter un chandelier avec un cierge allumé, & de presenter du vin & de l'eau pour le Sacrifice de la Messe, comme fait l'Acolythe?

De plus l'on ne peut pas dire que JESUS-CHRIST ait jamais exercé cet Ordre, comme il est constant & indubitable qu'il a exercé les trois autres: car n'a-t-il pas exercé l'ordre du Portier, lorsqu'il a chassé du Temple de Salomon des vendeurs & des acheteurs qui le profanoient, & qui d'une maison de pierre construite par le Commandement de Dieu, en faisoient par leur trafic & par leur avarice, une retraite & un azile de voleurs? N'a-t-il pas aussi fait la fonction de Lecteur, lorsqu'étant entré dans une Synagogue où plusieurs Juifs étoient assemblez pour expliquer l'Ecriture sainte, il prit le livre, l'ouvrit & lut tout haut quelque chose du Prophete Isaïe? Enfin n'a-t-il pas fait la fonction d'Exorciste, lorsqu'il a chassé tant de fois les demons des corps des possédez? & quand est-ce qu'on l'a vû porter un chandelier avec un cierge allumé, & presenter du vin & de l'eau pour le Sacrifice de la Messe? Il semble donc que l'Acolythe n'exerçant en apparence que les moindres fonctions entre celles qui appartiennent aux Clercs inférieurs, il ne devoit aussi occuper entr'eux que la dernière place.

Mais pour juger équitablement du rang & de la prééminence de chaque Ordre Ecclesiastique, il ne faut pas s'arrêter à considerer ses fonctions en elles-mêmes, c'est par rapport à J. C. qu'il les faut regarder; comme il en est tout ensemble l'auteur, le modele, & la fin, c'est de lui qu'elles em-

pruntent tout ce qu'elles ont de grand ; ainsi quelque petites & quelque peu considerables qu'elles soient en elles-même, si elles regardent, si elles approchent J. C. de plus près, elles sont constamment les plus grandes & les plus éminentes. Or il est certain que les fonctions de l'Acolythe regardent & approchent JESUS - CHRIST de plus près que celles des trois autres Ministres inférieurs, & par consequent elles sont relevées au dessus des autres ? Celles-ci en effet ne le regardent qu'indirectement & dans son corps mystique, & celles là le regardent dans son corps naturel ; celles-ci sont tout occupées & tout employées à préparer & à disposer les Fidèles à s'unir à JESUS - CHRIST produit & immolé sur nos Autels ; & celles-là concourent & cooperent à le produire & à l'immoler sur ces mêmes Autels : le Portier, le Lecteur, & l'Exorciste n'exercent leurs fonctions que loin des Autels & devant les hommes, l'Acolythe exerce les siennes auprès des saints Autels en presence des Anges.

Mais pour mieux comprendre ceci, il est bon de remarquer qu'il y a trois principaux obstacles à l'union de JESUS-CHRIST avec ses membres par la Communion : le premier c'est l'excommunication, le second c'est l'ignorance de nos Mysteres, & le troisième c'est la possession actuelle de l'esprit malin. L'Eglise de tout temps a regardé les Excommuniés, les Catécumenes, & les Energumenes, comme trois sortes de personnes tout-à-fait indignes & incapables de participer à nos Mysteres ; & voulant en même temps travailler efficacement à les en rendre dignes & capables, elle a résolu que trois Ordres de ses Ministres fussent employez & tout occupez

à lever ces empêchemens. A quoi est-ce en effet que tend l'ordre du Portier, en défendant l'entrée de l'Eglise aux excommuniés & aux pecheurs publics, si ce n'est à les faire rentrer dans eux-mêmes par cette rigueur salutaire, & à les porter par cette confusion à s'humilier & à se reconcilier au plutôt avec l'Eglise, pour être en état de participer dignement à ses saints Mysteres? Que pretend le Lecteur en lisant au Peuple l'Ecriture sainte, & en lui enseignant les points fondamentaux de la Foi & de la Morale Chrétienne, si ce n'est de rendre les Fidèles capables de s'éprouver eux-mêmes, & de discerner l'Eucharistie, qui est une nourriture toute celeste, des viandes communes & ordinaires, de peur qu'en mangeant sans ce discernement la chair adorable de JESUS-CHRIST, & en buvant son Sang precieux, ils ne mangent & boivent leur jugement & leur condamnation? Quelle est enfin la vûë & l'intention de l'Exorciste en délivrant les Energumenes de la possession de l'esprit malin, si ce n'est de les mettre en état de recevoir decemment le pain des Anges? Voilà donc comme ces trois ministres inférieurs sont entièrement appliquez à disposer les Fidèles à s'unir à JESUS-CHRIST produit & immolé sur nos Autels; au lieu que l'Acolythé concourt & coopere, ainsi que je l'ai déjà dit, à le produire & à l'immoler sur ces mêmes Autels, non pas à la verité comme cause principale; cela n'appartient qu'à JESUS-CHRIST en qualité du souverain Prêtre; ni même comme cause instrumentelle premiere, cela étant propre au Prêtre qui en a reçu le pouvoir par son Ordination, mais comme cause instrumentelle seconde, aussi-bien que le Dia-



cre & le Souûdiacre : car comme le Diacre né presente au Prêtre le vin & l'eau pour le Sacrifice de la Messé qu'après qu'il les a reçûs de la main du Souûdiacre, de même le Souûdiacre ne les presente au Diacre qu'après qu'il les a reçûs des mains de l'Acolythe.

L'on peut dire encore à l'avantage de l'Ordre des Acolythes, qu'au lieu que les fonctions des autres moindres sont presque entierement abolies, ou pour le moins inusitées dans la plus grande partie des Eglises de la Chrétienté; les siennes subsistent encore dans leur entier, sans que la revolution de plusieurs siècles ni l'alteration de la discipline y ait apporté jusques à cette heure aucun changement? Qu'il demeure donc pour constant que l'Ordre des Acolythes tient à bon droit le premier rang entre les moindres Ordres. Voïons à present quelles en sont les obligations, & combien les fonctions d'un Ordre si excellent & si relevé doivent être soigneusement & saintement exercées.

2. P.

Il n'y a qu'à se souvenir quelle est la matiere & quelle est la forme de l'Ordre des Acolythes, pour en comprendre tout d'une vûë les fonctions & les devoirs. Après que l'Evêque qui les ordonne les a instruits sur leur ministère, il leur donne à chacun un cierge allumé, en disant ces paroles: Recevez au Nom du Seigneur ce chandelier avec ce cierge, & sçachez que vous êtes destinés à allumer les cierges de l'Eglise; puis il leur donne les burettes vuides où l'on met de l'eau, & le vin pour l'usage du Sacrifice, & leur dit: Recevez au Nom du Seigneur ces burettes pour fournir l'eau & le vin qui sont nécessaires pour la consecration du Corps & du Sang de JESUS-

CHRIST.

CHRIST. Voilà la matiere & la forme de leur Ordre ; voilà les deux fonctions dont ils sont chargez : considerons-les chacune en particulier , avec les obligations qu'elles leur imposent.

La premiere fonction des Acolytes , c'est donc d'allumer les cierges , & de les porter allumez quand ils accompagnent le Diacre qui va chanter l'Evangile pendant la sainte Messe , & c'est de là que l'Evêque qui les ordonne , prend occasion de leur adresser ces paroles du grand Apôtre : *Ut filii lucis ambulate : vivez-en Enfans de lumiere.* Puisque Dieu non seulement vous a fait sortir par sa Puissance des abysses obscurs du neant , pour vous communiquer l'esprit & la participation de sa lumiere en vous faisant hommes raisonnables ; qu'il vous a encore retirez par sa misericorde de la masse & des tenebres du peché originel par le saint Baptême, vous ayant éclairé par la Foi , & communiqué sa Divine ressemblance par la grace ; & qu'enfin par sa bonté il a dissipé cette nuit épaisse de pechez actuels , dont vous étiez enveloppez dans le monde , nuit plus affreuse que les tenebres de l'Egypte , & qu'il vous a transferez au Roïaume de son cher Fils , c'est-à-dire dans son Eglise , & au rang de ses Ministres : *Ut filii lucis ambulate : vivez-en Enfans de lumiere.* Comme la lumiere dissipe la nuit, vous devez faire évanouir les tenebres du peché & de l'ignorance , par vos paroles & par vos actions ; comme la lumiere produit la chaleur , vous devez exciter en vous & dans les autres , les ardeurs de la charité , comme la lumiere est incorruptible , & n'est point infectée ni salie de la bouë qu'elle dessèche & qu'elle purifie , vous devez être la lu-

miere du monde & le sel de la terre pour la purifier sans contracter rien de sa malignité & de sa corruption. Comme la lumiere fut réunie au Soleil au commencement du monde, pour n'en être plus séparée; vous devez toujours demeurer attachez à J. C. vrai Soleil de Justice. Comme la lumiere cause la joie à tous ceux qui la voient, vous devez faire la joye du Ciel & de la terre par vôtre bonne vie. Comme la lumiere fait fondre la glace & seicher la bouë, vous devez faire fondre les cœurs glacez, changer cette glace en eau salutaire de la penitence, & desseicher les ordures des pechez. Comme la lumiere produit les fruits, vous devez produire par tout les fruits des bonnes œuvres: *Fructus enim lucis est in omni justitia, bonitate & veritate.* Comme la lumiere fait paroître les plus petits atômes, vos plus petites imperfections vous doivent être connus: & comme celui qui porte la lumiere ne s'éclaire pas seulement lui-même, mais qu'il éclaire encore tous ceux qui la regardent; il faut que tous ceux qui observeront vos démarches d'enfans de lumiere, soient instruits par vos actions & par vôtre conduite: *Ut & vos & Ecclesiam Dei illuminetis.* Voilà les obligations des Acolytes par rapport à leur premiere fonction. Passons à la seconde, qui est de servir le Prêtre à l'Autel, & d'y presenter le vin & l'eau pour le Sacrifice; considerant attentivement l'excellence de cette fonction, pesons ses utilitez, & examinons les obligations qu'elle impose aux Acolytes pour s'en acquitter dignement.

Après la celebration de la sainte Messe, rien n'est plus grand, rien n'est plus saint que d'y servir: *Nihil sanctius & devotius potest esse,* dit

*Ibid. Eph. 5.*

*Pontif.  
Rom.*

*S. Bonav.*

saint Bonaventure : & si le Prêtre peut se glorifier d'avoir cette conformité avec la tres-sainte Mere du Fils de Dieu , de le produire & de le rendre present , les Acolytes peuvent se glorifier de servir à cette grande action du Prêtre , & de rendre à JESUS - CHRIST glorieux dans l'Eucharistie , des services plus éclatans que ceux que lui rendoit autrefois saint Joseph dans son état passible. Ce qui marque encore la dignité de cet Office , c'est que pour l'exercer avec droit & avec autorité , il faut l'avoir reçu par le Sacrement de l'Ordre , & ce n'est que par tolérance que l'on y admet les Laïques : ceux-ci par le Sacrement de la Confirmation qui est donnée à tous les Chrétiens , sont disposés au Martyre ; mais ceux-là pour servir à l'Autel reçoivent le Sacrement de l'Ordre , Sacrement qui n'est accordé qu'à des personnes bien choisies , & que Dieu y appelle. Aussi ceux qui souffrent le Martyre ne rendent-ils témoignage à la vérité de la Religion que par l'effusion de leur sang , qui n'est point Sacrifice ; mais celui qui sert à la Messe y assiste le Prêtre , qui rend témoignage à cette même vérité par le Sang de JESUS - CHRIST , & par le plus grand Sacrifice qui puisse être offert.

Mais si cette fonction est si excellente , elle n'est pas moins utile à celui qui l'exerce dans les dispositions requises : *In hoc Ministerio multiplex fructus* , dit encore saint Bonaventure , Car en premier lieu , poursuit-il , l'on peut dire que c'est l'exercice d'une bonne œuvre : *Boni operis exercitium est*. Et qui en peut douter ? y a-t-il même quelqu'autre bonne œuvre qui lui puisse être comparée entre tous les actes de Re-

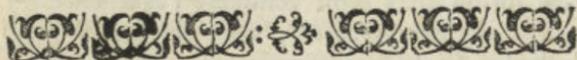
*Tract. de  
inter hom.  
l. 1. c. 11.*

*S. Bonav.  
loco citato.*

ligion qui se pratiquent dans l'Eglise ? N'est-ce pas dans ce Sacrifice qu'un Dieu s'offre par nous, qu'il s'offre pour nous, & qu'il s'offre à nous : qu'il s'offre par nous, c'est la gloire de la Religion ; qu'il s'offre pour nous, c'est l'utilité de la Religion ; & qu'il s'offre à nous par la Communion, c'est la sainteté de la Religion. Servir le Prêtre qui sacrifie, c'est donc cooperer à l'action la plus auguste que la Religion reconnoisse, c'est la bonne œuvre par excellence. En second lieu, dit ce saint Docteur, c'est une œuvre de charité, qui avance & qui perfectionne le prochain dans le bien : *Opus charitatis est & promovens proximum in bono*. Que peut-on faire en effet de plus profitable au prochain que de concourir avec le Prêtre à l'oblation de ce Sacrifice offert à son intention ? En troisième lieu c'est une œuvre de devotion & de toutes les œuvres de pieté, c'est celle qui fait approcher le plus près de Dieu ; parce que de toutes les manieres de prier & de communiquer avec lui, la plus excellente est le Sacrifice. *Opus devotionis est, quia Deo appropinquat in oratione*. Enfin c'est une fonction toute angelique ; puisque les Anges assistent au Sacrifice, & y rendent leurs hommages à JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie, portant envie, pour ainsi dire, au Ministre qui sert le Prêtre : *Opus angelicum est, cum quibus Deo ibi prasenti ministras sicut & illi*. Le premier fruit du Sacrifice est donc pour Dieu, le second pour l'Eglise universelle, le troisième pour le Ministre qui la represente, le quatrième pour tous ceux qui y assistent dans la société des Anges : *In hoc ministerio multiplex fructus*. Mais l'on

peut dire que l'Acolythe a part à tous ces fruits. *Servir Dieu c'est regner*, & c'est se sanctifier que de s'emploier pour l'Eglise, & prier pour ses freres, comme l'on prie pour soi-même. Mais quelles grandes dispositions ne requierent pas des Acolythes une fonction si importante ? quelle humilité envers Dieu, quel amour pour l'Eglise, quelle reconnoissance pour soi-même, quelle pureté angelique ne doit-on pas y apporter en se sacrifiant soi-même ? *Tunc etenim in Dei Sacrificio dignè vinum suggeritis & aquam, si vos ipse Deo Sacrificium per castam vitam & bona opera oblati fueritis.* C'est là ce que l'Evêque souhaite aux Acolythes en finissant son exhortation quand il les ordonne ; & c'est aussi par où je finis : *Quod vobis Dominus concedat per misericordiam suam.*

Servire  
Deo regna-  
re est.



## CONFERENCE

Sur l'ordre & les fonctions des  
Soudiacres.

*Vide Ministerium quod accepisti in Domino, ut illud impleas.*

Col. 4. 2.  
17.

**Q**Uoiqu'il n'y ait rien que de grand dans l'état Ecclesiastique : il faut avouer que l'on ne fait point de tort aux quatre derniers Ordres de les appeller petits ou moindres, par rapport & par comparaison aux trois premiers que l'on nomme majeurs. Les avantages que ceux-ci possèdent par dessus ceux-là, sont si con-

fiderables, que lorsqu'on vient à les comparer les uns aux autres, l'on reconnoît aisément qu'il n'y a pas moins de difference entr'eux qu'entre la mer & les rivières, le Soleil & les étoiles, le Ciel & la Terre. Et en effet s'il est vrai que toutes les rivières viennent de la mer comme de leur première source, & s'en retournent à la mer comme à leur centre, il n'est pas moins véritable que toutes les fonctions des quatre derniers Ordres dérivent de celles des trois premiers comme de leur principe, & qu'elles se terminent à elles comme à leur fin : & si l'expérience nous apprend tous les jours que lorsque le Soleil se leve, les Etoiles disparaissent en même-temps, & perdent en quelque manière & leur éclat & leur beauté; l'expérience nous apprend aussi tous les jours, que lorsqu'après avoir considéré l'excellence des quatre derniers Ordres, nous venons à faire réflexion à la prééminence que les trois premiers ont sur eux; tout ce que nous avons conçu de surprenant en ceux-là disparaît à nos yeux. Enfin comme la terre reçoit du Ciel tout ce qu'elle a de beauté & de fécondité; de même les quatre derniers Ordres reçoivent des premiers tout ce qu'ils ont de puissance & d'autorité dans l'Eglise.

Aussi est ce pour cela que l'on donne à ceux-ci les noms augustes d'Ordres majeurs, d'Ordres sacrez, ce que l'on n'a jamais attribué à ceux-là. C'est pour cela que l'Evêque ou quelqu'autre personne commise de sa part pour y admettre ceux qui en seront jugez dignes, les font passer auparavant par un exact & rigoureux examen; ce qui ne s'observe pas de même pour les

quatre derniers Ordres. C'est pour cela que lorsqu'on l'Eglise est sur le point de les ordonner, elle veut que l'on se prosterne la face contre terre; & que l'on implore dans cette posture si humble le secours & l'assistance de tous les Saints; ce qui ne se pratique pas pour les quatre derniers Ordres. C'est pour cela que ceux qui y sont reçûs s'obligent par un vœu public & solennel, quoi qu'implicite, de garder une continence perpetuelle, & d'imiter par leur chasteté la vie toute pure des Anges, ce que ne font pas ceux qui ne prennent que les moindres Ordres. C'est pour cela qu'il n'est plus permis aux Souâdiacres, & aux autres Ministres Supérieurs de retourner dans le siècle, & de se renvoyer dans les affaires temporelles; ce qui s'accorde aux Acolytes & aux autres Ministres inférieurs: en un mot quiconque veut avoir une haute idée des Ordres moindres, telle que j'ay tâché de la faire concevoir dans les discours précédens, doit les regarder en eux-mêmes, & non pas par rapport aux Ordres majeurs, entre lesquels le premier qui se presente, selon l'ordre que je me suis prescrit, est l'Ordre de Souâdiacre; ce sera donc celui-là dont nous parlerons maintenant. Mais comme mon dessein n'est point, non plus que dans les autres entretiens, d'expliquer à fond sur leur Ordination le Pontifical Romain, parce que cette entreprise a été déjà très-heureusement executée par une excellente plume, ni de m'étendre non plus sur le celibat des Clercs, le même Auteur nous ayant prévenus encore sur cette matiere; je n'ai qu'à parcourir les fonctions des Souâdiacres, & à leur faire remarquer les vertus qui y doivent répon-

Dans les  
Ordres Sa-  
cres de M.  
Godcau.

dre, & qu'ils doivent soigneusement pratiquer pour bien remplir leur Office; ce sera le sujet de ma premiere partie; & comme par leur Ordination ils deviennent chargez de la recitation du Breviaire où il se commet bien des fautes; j'emploierai ma seconde Partie à tâcher de les prevenir, & à faire prendre sur cela des resolutions convenables à une obligation si importante & néanmoins si négligée.

Les fonctions des Souâdiacres se reduisent à cinq ou six, dont chacune leur marque une vertu particuliere signifiée par leur Office. Leur premier soin, par exemple, regarde les vases sacrez, & tous les autres vaisseaux & linges qui doivent servir au Sacrifice, & qu'il leur convient de fournir & de presenter à l'Autel dans un état decent & une propreté extrême. A cette fonction doit necessairement répondre dans toute leur conduite une pureté singuliere: *Mundamini qui fertis vasa Domini*, dit le Prophete Isaïe: Purifiez-vous vous qui portez les vases du Seigneur. Ces paroles regardent à la verité tous les Fidèles dans le sens de saint Paul: *Nous portons*, leur dit-il, *le tresor de Dieu dans des vases de terre*; mais saint Gregoire les applique particulièrement aux Ministres de l'Eglise: Combien, dit ce Saint, doivent être purs d'esprit & de corps, ceux qui travaillent à purifier les autres, & qui portent les vases vivans, qui sont les ames, pour les rendre dignes d'être les Temples éternels du Dieu vivant? *Quantum mundari debent qui ad eternitatis Templum vasa viventia portant?* C'est pour cette double raison que l'Eglise voulant mettre les Souâdiacres dans une heureuse necessité de se conserver purs, les enga-

Isa. c. 32.  
v. 11.

2. Cor. 4.7.

ge dans leur Ordination à une chasteté perpétuelle; & que s'ils violent leur vœu, il faudroit selon les Canons les retirer incessamment du ministère de l'Autel, les faisant descendre d'un rang dont ils seroient toujours indignes après une pareille faute. C'est pour les faire souvenir de cette pureté extraordinaire, qu'ils doivent inviolablement garder & dans l'esprit & dans le corps, que l'Evêque leur ordonne de laver les pales, les purificatoires, & les corporaux qui doivent servir à l'Autel, afin qu'en purifiant ces linges, ils se représentent quelle pureté doit être la leur, puis qu'ils servent aux mêmes Autels d'une manière bien plus noble que ces choses inanimées.

La seconde fonction du Souâdiacre est de préparer l'eau, & la verser de la burette sur le vin qui est dans le Calice pour le Sacrifice; ce qui marque l'union des Fidèles entr'eux, & la réunion des Fidèles à JESUS-CHRIST procurée par son Sang. Et de-là les Souâdiacres doivent apprendre le zèle qu'ils doivent avoir pour faire que les ames des Fidèles vivent unies entr'elles par les liens de la charité, & pour les reconcilier avec Dieu quand elles s'en sont séparées. De sorte qu'ils peuvent dire avec l'Apôtre saint Paul que Dieu leur a confié le ministère de la reconciliation: *Et dedit nobis Mi-* 2. Cor. 5. 18.  
*nisterium reconciliationis.*

La troisième fonction du Souâdiacre, est de chanter l'Epître aux Messes solennelles; ce qui signifie qu'il doit avoir un grand soin de rendre le peuple imbu de conseils salutaires. C'est pour cette raison qu'après que l'Evêque qui les ordonne, a prié afin que l'Esprit de conseil avec

les autres Dons du Saint Esprit repose sur eux , il leur met l'Amit sur la tête en les avertissant que cette cérémonie leur enseigne que toutes leurs paroles doivent être châtiées & très-correctes : *Accipe amictum , per quem designatur castigatio vocis.* Pierre de Damien faisant attention à ces deux dernières fonctions des Soudiacres , dit qu'il les faut avertir non seulement de préserver leur cœur des passions bouillantes : mais encore de retenir leur langue de proferer aucun discours leger , puisqu'elle doit être en quelque maniere mediatrice entre Dieu & nous ; cela regarde la fonction precedente , & voici ses paroles : *Admonendi sunt qui Sacris Altaribus ministrare disponunt , ut non modo cor ab astuantium passionum igne custodiant , sed etiam linguam qua inter Deum , & nos quodammodo mediatrix est , à supervacui sermonis levitate compescant ;* & un peu après passant de la consideration de ce Ministère de la réconciliation dont nous avons parlé à cette autre fonction , qui est de servir aux saints Mysteres ; il ajoûte : Que la salive de nôtre langue soit donc Vierge , ou du moins fort chaste aux jours que nous faisons cet Office , jusques à ce que nous nous en soyons acquittez ; en sorte que nôtre langue soit arrêtée par la censure virginale d'un religieux silence , ou que du moins elle ne profere que des paroles pleines de pudeur , & avec toute la moderation & la sobriété convenable à une personne qui se prépare à remplir une fonction aussi sainte que l'est celle de chanter à la sainte Messe les divines Paroles de l'Ecriture : *Sit ergo usque ad Misarum peragenda Mysteria saliva lingua nostra virgo vel casta , vel se sub virginali taciturnitatis*

*Petr. Dam.  
opusc. 6.  
cōtra inscit.  
& ignav.  
clericorum.*

*Ibid.*

*sensura coercet, vel sub pudica quodammodo locutionis moderamine sobria verba depromat* : que ces regles sont admirables, que ces avis sont salutaires, mais qu'ils sont mal suivis !

La quatrième fonction du Souüdiacre est de porter le livre des Evangiles, & de le soutenir pendant que le Diacre chante ; par cet Office le Souüdiacre est averti d'inspirer aux personnes les plus relevées, aussi-bien qu'aux plus basses, un profond respect accompagné d'un grand amour pour la doctrine Evangelique, & d'être disposé lui-même de souffrir dans les occasions pour l'Evangile toute sorte de persécutions. Mais de quelque sentiment de respect & de révérence dont il témoigne être pénétré lui-même ; quelque modestie extérieure qu'il fasse paroître tenant dans ses mains ce Sacré livre où sont contenus tant de saints preceptes, s'il ne les exprime par sa vie, si son bras n'est encore plus chargé des fruits des bonnes œuvres, que du manipule qui les indique, selon ces paroles du Pontifical : *Accipe manipulum, per quem designantur fructus bonorum operum* : s'il ne paroît au peuple plus éclatant par ses bons exemples qu'il n'est orné de sa Tunique, cette priere de l'Evêque : *Tunica jucunditatis & indumento lætitiæ induat te Dominus*, ne sera point exaucée ; cette Tunique dont il est couvert ne sera point une Tunique d'allegresse, ni un vêtement de joie ; ce Manipule sera un mensonge sur un bras stérile. En vain ces ornemens auront des significations si mystérieuses & si instructives ; le peuple en gemira, l'Eglise en deviendra confuse, & le Ministre en doit pleurer loin de se réjouir.

Le cinquième devoir du Souüdiacre , c'est de porter la Croix , particulièrement aux services pour les Morts à la fin des Messes solennelles. La vertu qui répond à cet Office , est la mortification : Il est juste que celui qui porte l'étendard de la Croix , vive Image des souffrances du Sauveur du monde , attire les spectateurs à l'amour de la Croix , en montrant qu'il y est lié beaucoup plus fortement par les mouvemens de son cœur , qu'il ne l'est par son ministère.

Enfin il est du devoir du Souüdiacre de verser de l'eau sur les mains du Prêtre qui celebre , de servir le Diacre , & lui présenter la patene & l'Hostie du Sacrifice ? C'est pour cela qu'il est établi & qu'il est nommé Souüdiacre , afin qu'il apprit de-là qu'il doit servir sous le Diacre. A ces Offices subordonnez doivent répondre dans lui l'humilité & l'obéissance , de maniere qu'il ait touÿjours bien du respect pour le Diacre , & encore plus pour le Prêtre & pour l'Evêque. Voilà les principales fonctions du Souüdiacre , & les vertus qui y doivent répondre. Nous allons parler à present de leur obligation.

A l'égard du divin Office , pour leur faire inspirer s'il se peut , toute l'estime qu'ils en doivent , après le tres-saint & tres redoutable Sacrifice de la Messe , il n'y a point de priere dans l'Eglise qui soit plus sainte , plus autentique , plus publique , ni par consequent plus puissante , plus forte , ni plus efficace pour obtenir de Dieu toutes les graces qu'on demande , que l'Office Divin , soit qu'on le dise en commun , soit qu'on le dise en particulier , soit qu'on le chante , soit qu'on le recite. Si nous faisons attention à ce qu'il contient , nous verrons que c'est un Breviaire ou un

abregé de l'Ecriture sainte, des écrits des saints Peres, & de l'Histoire de l'Eglise sur la vie des Saints: de quelque côté qu'on l'examine, & par quelque endroit qu'on le puisse ouvrir, l'on n'y appercevra par tout que la Parole de Dieu, ou racontée, ou expliquée, ou pratiquée! Quoi de plus saint?

Si nous recherchons son institution, nous trouverons que c'est le S. Esprit qui l'a inspirée à son Eglise, & que cette même Eglise l'ayant ensuite composé & ordonné tel qu'il est, a commandé aux Ecclesiastiques qui ont quelque Ordre Sacré ou quelque Benefice, de le reciter chaque jour: quoi de plus authentique! Enfin si nous faisons reflexion aux motifs qui ont pû porter l'Eglise à nous faire ce Commandement, nous en remarquerons deux principaux également relevez & justes: le premier, c'est pour rendre à Dieu l'honneur qui lui est dû par toutes les creatures: & le second, pour faire qu'il y eût dans l'Eglise Militante quelque image, & quelque ressemblance de ce qui se passe dans l'Eglise Triomphante: quoi de plus public & de plus universel!

Mais pour entendre bien ces grandes vérités, il faut sçavoir que comme il n'y a rien dans le monde qui ne soit l'ouvrage des mains de Dieu, & qui ne tienne de sa puissance, de sa sagesse, & de sa bonté, tout ce qu'il a d'être, & tout ce qu'il a de bon & de beau; il n'y a rien aussi qui ne doive le reconnoître pour son premier principe & pour sa dernière fin, & lui rendre l'honneur & les louanges qu'il merite en ces deux qualitez. Et en effet les choses étoient ainsi avant le péché. Alors l'Ange dans le Ciel, & l'homme

dans le Paradis Terrestre reconnoissoient sin-  
 cerement qu'ils n'avoient rien qu'ils n'eussent  
 reçu de Dieu, & lui en rapportoient fidelement  
 tout l'honneur & toute la gloire. Mais quel  
 renversement de ce bel ordre le peché n'a-t-il  
 pas causé ? L'Ange devenu rebelle s'attribuë  
 les dons de Dieu, se complait en soi-même,  
 veut être semblable au Tres Haut : l'homme de  
 son côté sécoïe le joug du Seigneur, il mé-  
 prise sa Loi, il affecte l'indépendance. Tou-  
 tes les creatures en punition de sa révolte refu-  
 sent de lui obéir; & au lieu que l'homme in-  
 nocent s'en servoit comme de degrez pour s'éle-  
 ver au Createur, elles sont à présent pour lui  
 autant de filets & de pièges qui le retiennent sur  
 la terre, & qui l'empêchent d'avancer dans le  
 chemin du Ciel : *Omnis creatura facta est muscitu-  
 la pedibus insipientium* : de sorte que si tout l'U-  
 nivers avant le peché étoit comme un instru-  
 ment de musique, dont toutes les cordes étant  
 tres-bonnes & parfaitement bien d'accord, ren-  
 doient un son agréable, & une excellente har-  
 monie à la loüange de l'Auteur de tout cet Uni-  
 vers; après le peché, au contraire il faut le re-  
 garder comme un instrument discordant, &  
 qui ne rend plus par lui-même qu'un son defa-  
 greable.

En effet sans parler de toutes les creatures ina-  
 nimées ou privées d'entendement & de raison,  
 qui ne sont pas capables de reconnoître, absolu-  
 ment parlant, & de louer leur Créateur : com-  
 bien y a-t-il de demons & de miserables dam-  
 nez qui ne font que le blasphemer, combien d'i-  
 dolâtres & d'infidèles qui le méconnoissent, com-  
 bien d'heretiques & de schismatiques qui le com-

batent, combien de mauvais chrétiens qui le des-honorent ! Hé quoi, faut-il pour cela qu'il soit privé de la gloire qui lui est dûë par toutes les creatures ? non sans doute, il est trop puissant pour le souffrir, & trop sage pour ne pas trouver quelque invention pour se la faire rendre, malgré le desordre & la confusion que le peché a mis par tout ; & c'est aussi ce qu'il a fait en inspirant à son Eglise de charger certaines personnes de le louer & glorifier au nom & de la part de toutes les creatures ? Oüi nous sommes obligez de lui restituer en quelque façon, en qualité d'Ecclesiastiques, tout l'honneur & toute la gloire que des creatures ingrates & rebelles lui dérobent sans cessë ; nous lui devons faire pour elles une espece d'amende honorable, & de réparation d'honneur ; nous le devons, pour ainsi dire, dédommager de toutes ces pertes ; en un mot toutes les fois que nous disons le divin Office, nous devons nous regarder comme députez de toutes les creatures pour rendre à Dieu pour elles tout l'honneur & toute la gloire dont elles lui sont redevables. Cette charge est pesante, mais encore plus honorable ; & cependant comment est-ce qu'on l'envisage ? comment est-ce qu'on s'en acquitte ? combien d'Ecclesiastiques qui ômettent ou entierement ou en partie d'y satisfaire ? les uns la regardent comme la dernière de leurs affaires, & different jusques à la dernière heure de la journée de s'y appliquer ; les autres s'assujettissent aux heures, mais il n'y sont pas plus attentifs pour cela ; mille soins les occupent, les plaisirs les entraînent, tout passe devant leur Office, & l'on ne donne à Dieu que le reste de ses pensées : *Reliquia cogitationis diem festum agent tibi : Est-ce*

là satisfaire à Dieu pour tout ce qu'il attend de la part de toutes les creatures ? & ne sera-ce pas contre ces infensez que la justice Divine les armera quelque jour pour punir un larcin si sacrilege ? *Armabit omnem creaturam contra insensatos.* Pour prévenir un tel malheur , & pour concevoir encore une plus juste idée de cet emploi de la recitation du divin Office ; considerons avec les yeux de la Foi que c'est une imitation de l'occupation continuelle des esprits bienheureux : *Beati qui habitant in domo tua Domine !* dit le Psalmiste , *in secula seculorum laudabunt te* : presents qu'ils sont , dit saint Jean , devant le Trône de la Majesté Suprême , ils ne cessent point de dire : *Benediction , gloire , sagesse , action de graces , honneur , puissance , & force à nôtre Dieu dans tous les siècles des siècles.* C'est ainsi que l'Eglise Militante voulant se conformer sur la terre à ce que l'Eglise Triomphante fait dans le Ciel , applique successivement ses Ministres à louer Dieu tour à tour , leur condition mortelle ne leur permettant pas de le faire sans relâche comme les Anges ; c'est pour cela qu'elle leur met dans la bouche des Pseaumes , des Hymnes & des Cantiques ; c'est pour cela qu'elle exige d'eux dans cette fonction une intention tout-à-fait pure , une attention continuelle , & une devotion extrême. Pour cet effet , dit saint Augustin , il faut suivre le Roi Prophete dans tous ses mouvemens : *Si orat Psalmus , orate ; si gemit , gemite ; si gratulatur , gratulemini ; si sperat , sperate : omnia enim que hic scripta sunt , speculum nostrum sunt ;* Par ce moïen après avoir dignement loué Dieu sur la terre avec les hommes , auxquels il a inspiré de si saintes affections , il faut esperer que nous parviendrons à le louer éternellement avec les Anges dans le Ciel.

CON

Apo.

610

V

S

me

dir

l'Ep

sept

&

oid

ban

imr

ave

les

cuit

les

dres

ler

mur

te p

faire

que

cem

veni

la p

sain

Dia

T



## CONFERENCE

## Sur les fonctions des Diacres.

*Vide Ministerium quod accepisti in Domino, ut illud* Coloss. 4.  
impleas. 17.

S'il est vrai que le Clergé est cette Maison mystérieuse que la Sagesse a bâtie pour elle-même: *Sapientia edificavit sibi Domum*: l'on peut dire que les sept Ordres qui le composent, sous l'Episcopat qui en est comme le comble, sont les sept colonnes qu'elle a taillées pour le soutien & pour l'ornement de cet édifice spirituel: *Excidit columnas septem*; que l'Eucharistie est le banquet qu'elle y a préparé; que JESUS-CHRIST immolé sous les especes du pain & du vin mêlé avec de l'eau, est cette Table sacrée où les Fidèles sont invitez: *Immolavit victimas suas, miscuit vinum, & proposuit mensam*; & enfin que les Diacres sont ces personnes assujetties aux ordres de la Sagesse, qu'elle a envoyées pour appeler le peuple; pour l'attirer aux ramparts & aux murailles de la Ville, c'est à dire, à cette haute piété, & à cette sainteté éminente, si nécessaire pour approcher dignement de ce magnifique Festin: *Misit ancillas suas ut vocarent ad arcem & ad mœnia civitatis: si quis est parvulus, veniat ad me*. L'on sçait en effet qu'autrefois dans la primitive Eglise, avant la celebration des saints & adorables Mysteres de la Messe, les Diacres crioient au peuple: *Santa sanctis*; com-

Tome II.

F



me lui voulant dire : Nous vous convions, ames Chrétiennes, au repas le plus délicieux qui puisse jamais être fait ni dans le Ciel ni sur la terre ; repas dans lequel vôtre Dieu veut se donner à vous pour être vôtre nourriture ; mais nous vous avertissons en même temps que J E S U S - C H R I S T que l'on y reçoit sous les especes du pain & du vin, étant la sainteté même, ne peut être dignement reçu que par les saints : *Sancta sanctis.*

Si les Diacres exerçoient encore present cette fonction, qui a cessé aussi-bien que plusieurs autres tres-importantes & tres-considerables : S'ils distribuoient encore aux Fidèles la sainte Eucharistie, non seulement sous l'espece du vin dans le Calice, comme Opat de Mileve, & saint Cyprien nous en font foi, & comme saint Ambroise le rapporte de saint Laurent ; mais aussi sous l'espece du pain, excepté aux Prêtres, comme le Canon quatorzième du Concile de Nicée le leur permet, & comme saint Justin Martyr in marque expressément : S'ils avoient encore le maniment de tout le Temporel de l'Eglise ; s'ils étoient encore les compagnons inséparables des Evêques, & les témoins irréprochables de toutes leurs actions ; s'ils les suivoient encore par tout, au Chœur, à la Chaire, dans la visite de leurs Dioceses, & jusques dans les Conciles ; si l'on se servoit encore d'eux pour introduire les Prélats dans ces saintes assemblées, pour faire prendre à un chacun son rang & sa place, & pour préparer les matieres dont on y devoit traiter ; s'ils avoient encore le gouvernement des Vierges, & quelquefois même d'une Paroisse toute entiere ; s'ils étoient encore chargez de la consolation des malades dans les Hôpitaux, & de la visite des Con-

S. Cyp.  
 Tract. de  
 Lapsis. Op.  
 Milev.  
 S. Amb. L.  
 1. Offi. .41.  
 S. Justinus  
 Martyr in  
 prima, se-  
 cundam Eu-  
 seb. Apolo-  
 gia, & vulgo  
 secunda. Ex  
 decreto Eua-  
 ristii Papa.  
 S. Clem. l. 2.  
 constit. c. 61.  
 Ibid. l. 3. c.  
 29.

fesseurs de J. C. dans les prisons, pour les exhorter  
 au Martyre & les encourager ; si le soin & l'ex- *Ex S. Cypr.*  
 position des saintes Reliques leur étoit encore *Ex Vittore*  
 confié ; s'ils présidoient encore à ces repas de *Uicor. fl.*  
 charité qu'on nommoit autrefois Agappes ; s'ils *3. Persecut.*  
 distribuient encore toutes les aumônes , nous *Quandal.*  
 n'aurions pas de peine à montrer que l'Ordre des  
 Diacres est quelque chose de bien grand , & que  
 leurs fonctions sont tres-considerables ; mais quoi-  
 que le retranchement ou le non usage de toutes  
 ces fonctions ait bien pû à la verité lui ôter beau-  
 coup de son éclat, & de son excellence extérieu-  
 re & accidentelle aux yeux des hommes ; il n'a pû  
 diminuer en rien sa grandeur essentielle aux yeux  
 de Dieu, & il sera toujours, malgré toutes les revo-  
 lutions des siècles , & les changemens qui arri-  
 vent dans la Police de l'Eglise, tres-ancien dans  
 son établissement, tres-éminent dans son degré ;  
 tres-relevé dans ses fonctions. Ceci merite mê-  
 me que nous y fassions quelque attention ; & dès  
 cela nous verrons ce qui leur reste de pouvoir ,  
 & à quoi leur ministere les engage. Ce sera toute  
 la matiere de cet Entretien.

L'ancienneté du Diaconat ne suit pas de bien 1. P.  
 loin celle de l'Apostolat même. Les Apôtres, dit  
 saint Cyprien, ordonnerent incessamment des  
 Diacres pour avoir des Ministres de leur Episco- *S. Cypr.*  
 pat ; si toutefois on doit appeller les Diacres des  
 Ministres des hommes, & s'il ne faut pas plû-  
 tôt dire avec saint Polycarpe, qu'ils sont les *S. Polycarp.*  
 Ministres de JESUS-CHRIST même, qu'ils ser- *in Ep. ad*  
 vent dans la personne des Prêtres & des Evê- *Smyrn.*  
 ques qui le representent dans sa dignité de Sou-  
 verain Pontife, par l'autorité qui leur a été di-  
 vinement accordée. Nous trouvons au chapitre

*Act. c. 6.  
v. 11*

*Ex Cap.  
propter, extr.  
de Sacra-  
mentis non  
iterandis.*

fixième des Actes des Apôtres, l'occasion principale qui les obligea à ordonner des Diacres, suivant le Commandement que J E S U S C H R I S T leur en avoit sans doute fait, & en la maniere qu'il leur avoit prescrite; c'est à dire, par l'imposition des mains, ainsi qu'on l'a toujours pratiqué depuis, comme nous l'apprenons d'un rescrit de Gregoire IX. inferé dans le droit Canon: Il s'excita, dit saint Luc dans les Actes, un murmure des Grecs contre les Hebreux, sur ce que dans la distribution ordinaire des aumônes, on ne tenoit compte des veuves des Grecs. C'est pourquoi les douze Apôtres ayant assemblé tous les Disciples, leur dirent: Il n'est pas juste que nous laissions la Parole de Dieu pour servir aux tables. Jetez donc les yeux, mes Freres, sur sept hommes d'entre-vous, dont la vertu soit attestée, qui soient remplis du Saint Esprit, & de sagesse, que nous puissions établir dans ce ministère; & nous autres nous nous occuperons à la priere & à la prédication de la Parole. Cette proposition plût à toute l'assemblée, & ayant élu Estienne homme plein de Foi & du Saint Esprit, Philippe, Prochore, Nicanor, Simon, Parmene & Nicolas Profelyte d'Antioche, ils les presenterent aux Apôtres, qui après avoir fait des prieres, leur imposèrent les mains. On ne peut donc pas douter que le Diaconat ne soit d'institution, non seulement Apostolique, mais divine dans son principe, & presque aussi ancien que l'Eglise dans son établissement.

Il est aussi tres éminent dans son degré, puis qu'avec l'Episcopat & la Prêtrise, il compose la Hierarchie, sans laquelle l'Eglise ne sçauroit subsister, non plus que la Religion sans Sacri-

sice. Le saint Concile de Trente sess. 23. canon 6. fulmine anatheme contre ceux qui oseront dire qu'il n'y a point de véritable Hierarchie divinement instituée dans l'Eglise ; & il marque au même endroit , que cette Hierarchie est composée d'Evêques , de Prêtres & de Ministres , c'est à dire , de Diacres : *Si quis dixerit in Ecclesia catholica non esse veram Hierarchiam divina ordinatione institutam , que constat ex Episcopis , Presbyteris & Ministris , anathema sit.*

Enfin le Diaconat est tres-relevé dans ses fonctions , puisque , comme dit le Pontifical Romain , le Diacre a droit d'officier à l'Autel de la maniere la plus noble & la plus parfaite après le Prêtre , de baptiser solennellement & de prêcher : *Diaconum* , dit-il , *oportet ministrare ad altare , baptizare & predicare.* La premiere de ces fonctions a été suffisamment expliquée dans les discours precedens à l'occasion des autres Ministres ; c'est pourquoi je la passe. Je ne m'arrêterai pas non plus à la seconde ; parce que le grand nombre de Prêtres qu'il y a maintenant par tout , fait qu'on ne se sert plus des Diacres pour l'exercer. Mais la troisième qui est la prédication de la Parole de Dieu , merite bien de remplir tout le reste de ce discours.

J'avouë d'abord que l'on auroit tort de dire <sup>2. P.</sup> que cette fonction d'annoncer aux peuples les veritez Divines , soit negligée ou abandonnée , aussi-bien que la plûpart des autres fonctions dont j'ay parlé jusques à present. Il seroit seulement à souhaiter que les Diacres eussent autant de soin d'imiter les vertus d'un saint Estienne , auquel l'on ne pouvoit resister , tant il étoit rempli de la Sagesse & de l'Esprit de Dieu , qui *Act. 6. 10.*

A. 8. 5.

parloit par sa bouche, & un saint Philippe, qui prêchoit uniquement J E S U S- C H R I S T : *pradicabat illis Christum*, qu'ils ont d'empressement de succeder à leur ministere. C'est pour cela que l'Evêque qui les consacre leur adresse ces belles paroles du Pontifical Romain, *Ora te ut quibus Evangelium annuntiatis vivis operibus exponatis*: Priez Dieu que vos œuvres soient une leçon vivante & perpetuelle pour ceux à qui vous annoncerez l'Evangile. Mais en verité quand on examine un peu de près la maniere dont il s'y prennent, la methode qu'ils suivent, le motif qui les pousse: il y a beaucoup plus de sujet de s'attrister que de se réjoûir de l'émulation que l'on voit dans tous ces jeunes Ecclesiastiques pour monter dans les Chaires; & je ne sçai s'il ne vaudroit pas mieux pour l'honneur de l'Eglise qu'ils se tussent pendant longtemps, & peut-être toute leur vie, que d'exercer de si bonne heure une fonction si terrible? A peine sçavent-ils ce que c'est que pieté, qu'ils se mêlent d'en faire des leçons aux autres: *Non dum discipuli, jam magistri sunt*. Il n'y a qu'à les entendre parler pour être aussi-tôt persuadé qu'ils n'ont aucune expérience de ce qu'ils disent, & qu'ils publient des verités qu'ils n'ont jamais pratiquées: Ils disent, par exemple, qu'il faut mépriser le monde & toutes ses vanitez, & ils en sont tout remplis; cela paroît même à leurs cheveux, à leurs habits, & à tout leur extérieur, qui ne ressent que la mollesse & l'esprit du siecle; l'on n'y voit nulle gravité, ni aucun air de modestie: ils disent qu'il faut souffrir & porter la croix tous les jours de sa vie, pour suivre J E S U S- C H R I S T; & ils ont horreur des

S. Hieron.

souffrances, le plus petit mal les inquiette, le moindre chagrin les abbat. De quelles invectives ne poursuivent-ils pas l'avarice, l'ambition, & l'impureté; mais en deviennent ils plus d'intéressés, plus humbles & plus précautionnez? Ne les voit-on pas au contraire dans les procès, dans les intrigues, dans tout le commerce du monde? Qu'ils sçachent néanmoins qu'il n'appartient qu'aux âmes pures de condamner le vice, & qu'il faut l'avoir condamné par ses œuvres & par sa conduite, avant que de le décrier par ses paroles; aussi leurs discours ne sont-ils que de seiches déclamations, d'une éloquence toute humaine & purement profane: *Nemo rectè monitoris personam suscipit*, dit le Pape *Symmach.* Symmaque, *nisi qui actibus suis errata condemnat.* Dieu a dit au pecheur, pourquoi annoncez-vous mes Justices? *Peccatori autem dixit Ps. Deus, quare tu enarras justitias meas?* Il ne dit pas, pourquoi vous en souvenez-vous? comme le remarque saint Hilaire sur les paroles du Psalmiste; mais il avertit le pecheur qui n'a pas quitté le peché, de s'abstenir de la prédication de la vérité; parce qu'il veut que le Predicateur de la doctrine Celeste soit exempt de crime, & que ses paroles chastes soient prononcées par la bouche d'un corps chaste: *Vult eloquia sua casta corporis casto ore tractari.* Quoique ce soit une chose excellente de parler de Dieu, dit saint Gregoire de Nazianze, c'en est une bien plus estimable de travailler à se purifier devant ses yeux. Le serviteur de Dieu, dit saint Augustin, doit plutôt vouloir écouter que parler, il faut qu'il mette sa joie à entendre la Parole de Dieu, & que la seule nécessité l'oblige à parler: *Gaudium tibi Aug. in Ps.*

139.

Aug. in  
Evang.  
Ioan. tract.  
57.

*fit in auditione Dei, necessitas in locutione tua.* Il est bien plus sûr, dit ce même Pere en un autre endroit; d'entendre parler de la verité que de la prêcher; parce qu'on demeure dans l'humilité, quand on ne fait que l'entendre, au lieu que lorsqu'on la prêche aux autres, il est difficile qu'il ne s'y mêle quelque mouvement de vanité, qui salit les pieds de ceux qui annoncent l'Evangile. Que ces réflexions sont saintes! Que ces regles sont judicieuses! Mais comment est-ce que ceux-là craindront de prendre quelque vanité en prêchant, qui ne desirerent de prêcher que parce que l'orgueil & l'ambition dont ils sont tout remplis, leur a inspiré ce dessein? Comment est-ce qu'on les intimidera par la crainte d'un peril qu'ils aiment? A quoi sert-il de leur fournir des excuses pour s'éloigner de ce Ministère? Ce sont eux mêmes qui le recherchent. Impatiens qu'ils sont de paroître, ils n'attendent pas leur Mission, ils la prévientent, ils la demandent, ils mettent toutes choses en œuvre, pour faire qu'ils soient employez; & ce n'est non plus le zele qui les y engage, que le devoir qui les y oblige. C'est un desordre ancien, & que le Pape saint Gregoire déploré dans son Pastoral à peu près en ces termes: Il y en a plusieurs, dit ce grand Docteur, que leur incapacité devroit éloigner de la prédication, & qui néanmoins par un zèle aveugle & indiscret, ou, pour mieux dire, par ambition & par vanité, s'ingèrent avant le tems dans un emploi si grand & si difficile; le désir déréglé de parvenir par ce moïen aux honneurs, au credit, & aux commoditez temporelles, qu'ils regardent comme leur souverain bonheur en

cette vie, les possède si fort & les aveugle tellement, qu'ils ne voient pas qu'en mettant sur leurs épaules un fardeau plus pesant qu'ils ne le peuvent porter, il faut nécessairement qu'ils succombent & soient misérablement écrasés par son poids; ils ne voient pas qu'en voulant faire parade d'une science qu'ils n'ont pas encore acquise, ils perdent le temps & la commodité de devenir jamais véritablement sçavans, & s'exposent à passer pour ignorans.

Il les faut faire souvenir que les petits oiseaux qui veulent se hasarder de voler avant que leurs aïles soient assez fortes, tombent à terre en voulant trop s'élever: lorsque l'on charge de chevrons & de solives trop pesantes, un nouveau bâtiment qui n'est pas encore bien affermi sur ses fondemens; au lieu de faire une maison commode & propre à loger, on ne fait que des mazures; car tout l'édifice tombe en ruine. Si les femmes grosses mettent leurs enfans au monde avant qu'ils soient pleinement formez, elles remplissent plutôt les tombeaux que leurs maisons.

J. C. qui auroit pû sans peine rendre parfaits tout d'un coup ceux qu'il eût voulu, pour empêcher que des gens qui n'ont pas toutes les qualitez nécessaires, ne se mélassent de prêcher avant le tems, il a voulu leur donner en sa conduite un bel exemple de la methode qu'ils doivent observer; car après avoir instruit pleinement ses Disciples touchant la prédication de l'Evangile, il leur dit: *Mais cependant demeurez dans la ville jusqu'à ce que vous soyez revêtus de la force d'en haut.* Nous demeurons dans la ville lorsque nous nous renfermons dans nous-

S. Greg.  
past. part. 3.  
admonit. 26

mêmes , & que nous ne nous laissons point dissiper par des discours qui ne serviroient qu'à faire évaporer nôtre vertu ; il faut attendre que nous soions revêtus de cette force qui vient du Ciel : alors nous pourrons nous montrer au dehors en sûreté , & nous appliquer à instruire les autres.

*Ecl. 32. 20.* C'est à ce propos que le Sage disoit : *Etant jeûne , parlez le moins que vous pourrez , même en vôtre propre cause ; & ne commencez à répondre qu'après avoir été interrogé par deux fois.*

**JESUS-CHRIST** qui étoit le Createur du Ciel & de la Terre , & le Maître des Anges , comme on le voyoit assez par les marques éclatantes qu'il donnoit de sa Doctrine & de son pouvoir ; n'a commencé cependant à instruire les hommes qu'après l'âge de trente ans , afin d'inspirer par sa modestie les sentimens d'une crainte legitime à ceux qui embrassent avec trop d'avidité l'emploi de la prédication ; puisque lui qui ne pouvoit faire de fautes , n'a voulu enseigner aux autres que dans un âge parfait les devoirs d'une vie parfaite.

Il y a donc trois choses , selon saint Gregoire , qui rendent un Ecclesiastique incapable de prêcher avec bienséance & avec fruit. La premiere est le défaut d'âge , la seconde le défaut de science , & la troisiéme le défaut de pieté. En effet le défaut d'âge lui nuit beaucoup ; ce sont , dit saint Bernard , de ces fruits précoces qui réussissent d'autant moins bien qu'ils paroissent de meilleure heure : *Sunt aliqui quorum fructus quia nimis properè , minus prosperè oriuntur.* Car comment est-ce qu'étant si jeûne l'on osera entreprendre d'instruire & de corriger des

personnes beaucoup plus avancées en âge qu'on ne l'est ? Comment est-ce qu'on pourra vaincre cette pudeur naturelle , & cette timidité raisonnable qui s'oppose à une entreprise si téméraire ? Ou comment est-ce que l'on sera utile à ses Auditeurs , si l'on dissimule leurs vices , si l'on ne pense qu'à leur plaire , si l'on ménage leur délicatesse , & si l'on se ménage soi-même ? Ou comment est-ce enfin que surmontant toute honte , & parlant sans égards , l'on évitera qu'on se revolte , que l'on censure & que l'on méprise une hardiesse & une licence si peu autorisée par une Mission véritable , un zèle reconnu , & une reputation établie. Mais non seulement , dit encore saint Bernard , le public ne profite point de vos discours vuides & steriles comme vous l'êtes vous-mêmes ; mais vous perdez vous-même ce que vous aviez acquis , & vous vous desseichez sans arroser les autres : *Quod tuum est spargis & perdis , si priusquam infundaris , totus semiplenus festinas infundere :* Et cela prouve également que le défaut de science est préjudiciable aussi-bien que le défaut d'âge. Le défaut de piété est encore plus pernicieux : si l'exemple ne precede l'instruction , si l'on ne commence comme JESUS-CHRIST , par faire soi-même ce que l'on enseigne , & ce que l'on veut faire pratiquer aux autres ; en vain donne-t-on des preceptes que l'on ne suit pas le premier. La règle que JESUS-CHRIST donna sur cela à ses Disciples , regarde tous leurs successeurs dans le Ministère de la Parole : *L'on n'allu-* Cœpit Je-  
sus facere  
& docere.  
Añ.  
*me pas , dit-il , une lampe pour la mettre sous un* Mat. 5. v.  
16.  
*boisseau , mais sur un chandelier ; afin qu'elle éclaire*  
*vous ceux qui sont dans la maison. Mais voici ce*

qu'il ajoûte, & ce qui terminera ce discours :  
*Qu'ainsi vôtre lumiere luise devant les hommes, afin  
 qu'ils voyent vos bonnes œuvres, & qu'ils en don-  
 nent la gloire à vôtre Pere qui est dans le Ciel.*



## C O N F E R E N C E

Sur la principale fonction des Prêtres,  
 qui est de célébrer la sainte Messe.

*Vide Ministerium quod accepisti in Domino, ut illud  
 Col. 4. v. 17. impleas.*

**L**A celebration de la sainte Messe, & l'oblation que le Prêtre fait à Dieu de ce Sacrifice, selon le pouvoir qui luy en est conféré dans son Ordination, par ces paroles de l'Evêque qui le consacre: *Accipe potestatem offerre sacrificium Deo, Missamque celebrare*; n'est pas seulement la premiere & la principale fonction dont il est honoré: c'est aussi la plus excellente que l'on puisse exercer sur la terre, c'est l'action la plus auguste & la plus importante de nôtre Religion. Elle est si distinguée que toutes les autres ne lui peuvent être comparées; & quelque éclat qu'elles puissent avoir, quelque brillantes qu'elles paroissent, ce ne sont en comparaison que comme des Etoiles, dont la lumiere est éclipsee, & dont la beauté disparoît aux seules approches du Soleil. Elle est si sainte, elle est si pleine, elle est si relevée, que par elle seule Dieu reçoit plus d'honneur & de gloire qu'il n'en avoit jamais reçu, & qu'il n'en recevra jusques à la fin des siècles par tous les autres

*Ex Pontif.  
 Rom.*

hommes, que les hommages & les Anges lui avoient pû rendre, ou qu'ils lui rendront pendant toute la durée du monde. Elle est si efficace & si puissante, que par sa vertu le Ciel s'ouvre; le Prêtre monte, pour ainsi dire, jusques dans le séjour de la gloire, il perce au travers de toutes les Hierarchies des Anges, il s'éleve au dessus de tous ces Esprits Bienheureux, jusques dans le cœur de Dieu même, il va prendre le Fils de la divine dilection dans le sein de son Pere, il le fait descendre sur nos Autels, où il l'immole & le sacrifie pour tous les besoins de l'Eglise, pour toutes nos nécessitez; mais sur tout pour honorer Dieu autant qu'il le mérite.

C'est dans cette action qu'un Dieu obéissant à la voix d'un homme: *Obediente Deo voci hominis*, le Prêtre n'a pas plutôt prononcé les paroles de la Consécration, qu'il est présent dans les Hosties; c'est-là que JESUS-CHRIST comme Hostie pacifique devient le supplément de tous nos devoirs envers son Pere, & le témoignage le plus autentique & le plus agréable que nous lui puissions donner de nôtre gratitude; c'est là que comme hostie de propitiation il nous applique tous les merites du Sacrifice de la Croix pour le paiement de nos dettes; c'est là que comme hostie d'actions de grâces & d'impetration, il est offert en reconnaissance de tant de bienfaits que nous avons reçus de nôtre Createur, & que nous en attendons encore; c'est là que nous recevons le gage de nôtre redemption: *Pignus redemptionis nostra*, comme parle un Concile de Narbonne, c'est là qu'il se fait une ratification journaliere & une extension perpetuelle de la reconciliation des hommes avec Dieu: *Quotidia-*

Concil.  
Narb. ann.  
1609.  
*ibid.*

*num humana reconciliationis augmentum*, dit le même Concile : C'est là enfin que le Seigneur tout bon & tout misericordieux a fait un abrégé & un racourci de toutes ses merveilles : *Memoriam fecit mirabilium suorum misericors & miserator Dominus*. Tâchons donc aujourd'hui de comprendre de quelle importance il est pour le Ministre de ces redoutables Mysteres, de les celebrer dignement. Il n'y a pour le concevoir qu'à faire une attention serieuse à trois motifs qui nous y portent : le premier est l'excellence de cette action regardée en elle-même & dans sa nature; le second se tire des avantages qui en reviennent quand on s'en acquitte religieusement; le troisiéme se prend du malheur d'une ame infidèle à son ministère dans un point qui est si délicat & d'une telle consequence. Examinons un peu tous ces motifs dans le detail, la chose le mérite, aussi en fais je toute la matiere & tout le partage de cette Conference. L'excellence de la sainte Messe paroît d'abord en ce qu'elle est un Sacrifice. C'est une verité reçûe de tous les Orthodoxes; tous les Docteurs l'enseignent, les saints Peres l'attestent, aucun Catholique n'en doute, & c'est un article de foi, si quelqu'un y contredisoit il seroit Anatheme : *Si quis dixerit in Missa non offerri Deo verum & proprium Sacrificium, Anathema sit*, dit le saint Concile de Trente. C'est donc véritablement & proprement un Sacrifice qui est offert à Dieu. Or qui dit Sacrifice, dit l'acte le plus excellent de la Religion, aussi-bien que le devoir le plus essentiel de la creature envers son Createur : il dit un culte qu'on ne peut rendre qu'à Dieu seul, & que Dieu seul peut exiger raisonnablement : *Sacrifi-*

*Trid. sess.*  
*22. can. 1.*

*sim certè nullus hominum est, qui audeat dicere de- S. Aug. l. 10: beri nisi Deo.* C'est un droit qui lui est si propre *de civ. Dei,* & si incommunicable que la vanité même de ces *c. 4.* Princes superbes qui se sont attribué des honneurs divins, n'a presque jamais osé prétendre à celui-là, comme l'a remarqué saint Augustin; & ceux qui l'ont osé faire, ont voulu en *S. Aug. l. 1. même temps eux-mêmes passer pour des Dieux: contra ad- Rarissimi commemorantur qui sibi ut sacrificaretur, cum regia potestate possent, ausi fuerint im- versar. legis perare; quicumque tamen ausi sunt, per hoc se Deos & Proph. c. 18. haberi voluerunt.* Tous les peuples ont rendu cet hommage à la Divinité seule, que leur piété leur a fait adorer, ou que l'erreur de leurs esprits leur a formée: *Quis verò sacrificandum censuit, nisi ei quem Deum aut scivit, aut putavit, ausi finxit?* Les premiers justes ont offert des Sacrifices au vrai Dieu dès le commencement du monde: dans la Loi de nature, c'étoit le premier né des enfans qui par son droit exerçoit le Sacerdoce; mais ce n'étoit que par une institution humaine. Dans la Loi de Moïse, Aaron & ses enfans furent choisis par une vocation divine; mais ce n'étoit que pour offrir des choses terrestres & périssables: mais dans la Loi de grace, ce n'est ni par la détermination du peuple, ni par une succession charnelle que le Sacerdoce est établi ou qu'il subsiste; c'est par une consecration légitime qui suppose une Election canonique, & le Sacrifice y est changé aussi bien que la loi & le Sacerdoce: une Hostie sainte & immaculée, le pain de la vie éternelle y a pris la place de toutes les Hosties que l'on offroit dans la loi ancienne, la vérité y a succédé à toutes les figures: Le Fils est offert à son Pere, un Dieu est

*S. Aug. l. 10. de civit. Dei. c. 4.*

*Vide Hier. ep. 126. ad Evagr. D.*

*Th. c. 2. q. 103. art. 1. ad 3. &*

*Tertul. l. advers. 7u- deos l. 5. Exod. 28.*

offert à un Dieu : de sorte que dans la sainte Messe, non seulement on offre à Dieu un Sacrifice, ce qui prouve déjà l'excellence de cette action ; mais on y offre le plus excellent de tous les Sacrifices, & qui contient en éminence toute la dignité & toute l'efficace de tous les autres Sacrifices. Autant que la Loi nouvelle l'emporte sur la Loi ancienne, autant que J E S U S - C H R I S T est plus que Moïse, autant que le maître est plus que le serviteur, autant le Sacrifice de la nouvelle alliance l'emporte-t-il sur tous les Sacrifices qui l'avoient précédé ; il en est l'accomplissement & la consommation : *Carnalium Sacrificiorum cessante varietate, differentias hostiarum, corporis & sanguinis Domini implet* oblatio, dit le grand saint Leon ; c'est pour cela qu'il est appelé par saint Ephrem, le plus illustre de tous les Sacrifices : *Sacrificium super illustre* : en effet il n'y en eût jamais de semblable, & il n'y en aura jamais de plus excellent que celui-ci. Il n'y a point eût de nation qui n'ait toujours eût quelque Religion, ni de Religion qui n'ait eût quelque Sacrifice, ni de Sacrifice où il n'y ait eût quelques personnes destinées à les présenter ; mais avant nôtre Sacrifice, l'on n'avoit rien vû de parfait. Je remarque quatre Religions différentes, la payenne, la naturelle, l'ancienne Loi, & la nouvelle ; trois sortes de veritez devoient faire la perfection de leurs Sacrifices : verité de divinité, verité de victime, & verité de caractère : la première de ces Religions n'en avoit aucune, la seconde en avoit une, la troisième en avoit deux, il lui en manquoit une : nôtre Religion les a toutes ; celle des Païens n'en avoit aucune

s. Leo. ser.  
de Passione.

me, puis qu'il n'y avoit ni verité de divinité dans l'objet de leur culte, ni verité de victime dans leurs Hosties, ni verité de caractère dans ceux qui offroient leurs Sacrifices; leurs Dieux étoient imaginaires, leurs victimes étoient fausses, leurs Prêtres étoient sans Mission. Dans la Religion naturelle, il y avoit seulement une de ces véritez, c'est à dire, la verité de la Divinité; mais point de véritable hostie, point de vrais sacrificateurs: Abel offroit des Sacrifices sans être envoie de personne. Dans la Loi écrite il y avoit verité de divinité & verité de caractère; Moïse, Aaron, & les autres Prêtres, qui successivement se donnoient le sacerdoce pour heritage, étoient envoie de Dieu: mais leurs offrandes & leurs victimes n'étoient que des ombres & des figures, *Omnia in figuris contingebant illis*. Ce n'est que depuis l'Evangile & dans la Religion de J E S U S - C H R I S T que l'on trouve tout à la fois, verité de divinité, verité de victime, & verité de caractère: mais comme la premiere de ces veritez se trouvoit dans le Sacrifice Judaïque, aussi bien que dans le nôtre, & que le Juif sacrifioit au vrai Dieu, de même que le Chrétien; reduisons-nous à dire que s'il n'y a pas de difference entre l'un & l'autre quant à l'objet, il y en a toujours une tres-grande entre le Sacerdoce Légal & le Sacerdoce Evangelique, & entre les victimes anciennes, & l'Hostie de la Loi nouvelle; & ces deux choses suffisent pour relever infiniment le Sacrifice offert en la sainte Messe au dessus de tous les autres Sacrifices. Car dans le Sacrifice de nos Autels, c'est un Dieu qui en est la victime, & c'est un Dieu qui en est le Prêtre: un Dieu en est la victi-

me, car JESUS - CHRIST y est offert; un Dieu en est le Prêtre, car c'est JESUS - CHRIST qui s'y offre: *Christus ipse*, dit saint Augustin, *est Sacerdos & Sacrificium. Sacerdos magnus qui victima nostra & Sacrificium est, qui offert & oblatus est.* C'est JESUS - CHRIST dit, le saint Concile de Trente, qui fait encore tous les jours à l'Autel ce qu'il fit autrefois sur le Calvaire; avec cette difference néanmoins, qu'il fut immolé à la Croix d'une maniere sanglante, & qu'il l'est dans le divin Sacrifice de la Messe sans effusion de sang: *In divino hoc Sacrificio quod in Missa peragitur, idem ille Christus continetur, & incruentè immolatur, qui in ara crucis seipsum cruentè obtulit, sola offerendi ratione diversa.* C'est pour cela encore que saint Chrysostome dit que JESUS - CHRIST fait encore à present ce qu'il fit avant sa Passion dans ce souper celebre où il institua l'Eucharistie: *Qui tunc ipsa fecit in illa cœna, idem ea nunc quoque facit*; que nous ne tenons à l'Autel que la place de Ministres: *Nos Ministrorum locum tenemus*; que celui qui sanctifie les offrandes & qui les change, est lui-même dans J. C. *Qui Christo sanctificat ea & immutat, ipse est in Christo*: Lorsque vous verrez, poursuit-il, un Prêtre qui offre, ne pensez pas que ce soit le Prêtre seul qui fasse une si grande chose, mais representez-vous que c'est la main de Dieu invisiblement étendue qui opere cette merveille: *Cùm videris Sacerdotem offerentem, non ut sacerdotem putes hoc facientem, sed manum Dei invisibiliter extensam*: jugez de-là quelle est l'excellence de cette action, puisqu'il faut qu'un Dieu même en soit l'Auteur, & qu'il n'y a point de creature assez puissante pour la

Aug. l. 10.  
de civit.  
Dei, c. 6.

Hebr. 9.

Trid. sess.  
21. c. 2.

Chrysoſt.  
Hom. 60. ad  
Popul. Antioch.

produire. Le Sacrifice que l'on offre à Dieu dans la sainte Messe est donc le plus auguste de tous les Sacrifices qui ont jamais été offerts, puisqu'il est la consommation de tous les autres; & c'est le plus saint de tous ceux que l'on pourroit jamais offrir, puisqu'un Dieu en est tout ensemble le Prêtre & la victime; & c'est de l'excellence & de la dignité de cette action que je tire le premier motif de célébrer dignement ces saints Mysteres. Car si Dieu exigeoit autrefois un si grand respect dans l'oblation des anciens Sacrifices, où il ne s'agissoit néanmoins que de l'immolation de quelques animaux & de l'épanchement de leur sang; s'il y falloit apporter de si grandes dispositions, si l'on demandoit une si grande exactitude pour y observer jusques aux moindres ceremonies; si les plus petites négligences, & les fautes les plus légères y étoient rudement punies; que serace des manquementens que l'on commettra dans la célébration de la sainte Messe, où l'on immole le Fils de Dieu, où l'on applique toute la vertu de son sang, & où l'on distribue tous ses merites? Disons plus, s'il a fallu tant de dispositions en la sainte Vierge pour la préparer à l'Incarnation du Verbe dans ses chastes entrailles; s'il a fallu qu'elle y ait employé tous les mouvemens de son cœur, & toutes les facultez de son ame, élevée, soutenuë, & fortifiée par cette plénitude & cette surabondance de graces que nous honorons dans elle; s'il n'en falloit pas moins pour être digne en quelque sorte de produire J E S U S- C H R I S T au monde dans un état d'infirmité: quelles doivent être les dispositions des Prêtres qui vont produire ce même Dieu qui s'incarne, dit saint Au-

gustin, encore tous les jours entre leurs mains à l'Autel, comme il le fit autrefois dans le sein de la tres pure Vierge : *In quorum manibus velut in utero Virginis incarnatur* ? Et qui s'y incarne non plus passible & mortel, mais dans l'état même de la gloire : Enfin si le Sauveur du monde s'est préparé pendant toute sa vie à celebrer une seule fois avant sa mort une action si importante ; quelle attention, quel soin, quelle préparation ne devons-nous pas apporter pour parvenir à la bien faire ?

Ajoutons que si cette action est si excellente & si divine en elle-même, elle est aussi tres-avantageuse à ceux qui s'en acquittent fidelement : c'est le second motif qui nous oblige à la bien faire. Je ne pretens pas m'engager à décrire dans le détail toutes les graces & generales & particulieres que nous en recevons, elles sont infinies, ineffables, inconcevables. Les torrens de benedictions qui en découlent, en sortent avec une telle impétuosité, & se répandent dans les cœurs bien disposez à les recevoir, avec une telle abondance, que si ces eaux salutaires qui dérivent dans eux des fontaines du Sauveur, c'est à dire, de ses plaïes sacrées, font leur plus grande joie, selon qu'il avoit été prédit par ces Paroles : *Haurietis aquas cum gaudio de fontibus salvatoris* ; elles causent aussi une allegresse universelle à la Cité de Dieu, c'est à dire à toute l'Eglise : *Fluminis impetus latificat civitatem Dei* ; c'est de cette source feconde que viennent tous les biens que Dieu lui communique. Je veux simplement m'arrêter à un seul avantage que nous y trouvons, mais qui en contient plusieurs autres ; c'est que la sainte Messe nous fournit le

moïen de nous acquitter envers Dieu des plus essentiels devoirs auxquels la Religion engage, & que Dieu exige des hommes : le premier est l'adoration, le second l'action de graces, le troisième la satisfaction, le quatrième la demande : quatre devoirs indispensables qui répondent à quatre qualitez éminentes, & à quatre perfections divines sous lesquelles Dieu nous paroît ; car nous l'envisageons comme nôtre Souverain, comme nôtre Bienfaiteur, comme nôtre Juge, & comme le principe de tous nos biens. Comme nôtre Souverain, nous lui devons nos hommages & nos respects, & nous les lui rendons par l'adoration : comme nôtre Bienfaiteur nous lui devons témoigner nos reconnoissances pour les biens qu'il nous donne, & nous le faisons par l'action de graces. Comme nôtre Juge, il faut contenter sa Justice ; & c'est ce que nous faisons par la satisfaction : enfin comme le principe de tous nos biens, il faut recourir à lui dans tous nos besoins, & nous le faisons par la demande. Or j'edis que dans le Sacrifice qui est offert en la sainte Messe, nous avons un moïen de nous acquitter parfaitement de toutes ces obligations ; car si nous devons à Dieu nos adorations & nos hommages, ne l'adorons-nous pas publiquement par cet auguste Sacrifice, où JESUS-CHRIST même s'abaisse en la presence de son Pere, & où il s'anéantit à la vûe de ses grands & de ses infinies perfections, plus encore qu'il ne l'avoit fait en prenant la forme d'Esclave ; & lorsque nous prenons entre nos mains cette adorable Victime, digne en elle-même de nos adorations perpetuelles, comme l'a reconnu le Roy Prophete par cette expression magnifique :

Exinanivit  
semetipsum  
formam  
servi acci-  
piens.

*Pf. 71. v. 15.* *Et adorabunt de ipso semper*; lorsque nous le tenons, dis-je, dans cet état d'abaissement & sous les images de la mort, ne protestons-nous pas hautement & à la face du Ciel & de la Terre, par JESUS-CHRIST même aneanti & réduit à un point, que tout doit disparaître devant cette Majesté Suprême; que ce Fils bien aimé dans lequel elle a pris ses complaisances les plus tendres, est seul digne de l'adorer autant qu'elle est adorable; & que sacrifiez avec lui comme autant d'Holocaustes consumez par le feu de la divine charité, nous reconnoissons son souverain Domaine & soumettons volontairement à sa Puissance, & le fond de nôtre être, & toutes les facultez de nôtre ame? Voilà comme dans ce Sacrifice nous rendons à Dieu l'adoration & les hommages que nous lui devons comme à nôtre Souverain.

*Hebr. 9. 13.*  
14.

En second lieu, nous y satisfaisons amplement à sa Justice; car nous luy offrons le Sang précieux de son propre Fils. Si, pour me servir du raisonnement de saint Paul, *le sang des boucs & des taureaux avec les cendres d'une genisse répandues sur des personnes souillées, leur communiquoit une sainteté qui purifioit le corps: Combien plus le Sang de JESUS CHRIST, qui n'ayant aucun défaut, s'est offert lui-même à Dieu par le Saint Esprit, purifiera-t-il nôtre conscience des œuvres mortes, afin que nous servions le Dieu vivant?* Or c'est ce sang adorable que nous offrons à Dieu dans le Sacrifice de la sainte Messe, pour satisfaire à sa Justice, pour en apaiser les rigueurs, pour expier tous nos pechés, pour avoir un Juge propice.

En troisième lieu, nous le remercions digne-

ment par cette même action ; car en offrant à Dieu son propre Fils , nous lui offrons ce qu'il a de plus cher , & nous ne pouvons lui témoigner de plus dignes sentimens de gratitude pour tous ses bienfaits , qu'en lui redonnant un bien qui vaut autant que tout ce qu'il nous a donné. *Que rendrai-je au Seigneur , pour tous les biens qu'il m'a faits ?* s'écrioit autrefois David : *Je prendrai ,* poursuivoit-il , *le Calice du Salut , & j'invoquerai le Nom du Seigneur. Quid retribuam Ps. 115. Domino pro omnibus qua retribuit mihi ? Calicem salutaris accipiam, & nomen Domini invocabo.* Mais ce Prophete n'offroit en action de graces que du vin ou quelqu'autre liqueur dans une coupe , comme l'a remarqué saint Chrysostome ; au lieu que nous offrons dans le Calice à la sainte Messe le Sang même de J. C. en Sacrifice Eucharistique.

Enfin dans cette action nous recourons efficacement à Dieu , comme à la source de tous nos biens , nous lui representons tous nos besoins , & pour les obtenir nous n'emploions pas la voix des hommes , mais la voix de son Fils & de son Sang versé pour nous ; non plus une voix de Sang qui demande justice , & qui attire ses vengeances comme dans le meurtre d'Abel : *Vox Sanguinis clamat ad me de terra ;* mais une voix de sang qui demande misericorde , & qui est toujours écoutée : *Cum in altari ,* dit saint Laurent Justilien , *Christus immolatur , clamat idem redemptor ad Patrem , corporaliter suas cicatrices ostendens , quatenus sua homines interpellatio custodiat.* Ainsi nôtre Sacrifice est véritablement impetratoire : Voilà les avantages que nous trouvons dans cette action lorsqu'elle est bien faite ; & voilà le second motif que nous doit engager à la célébrer

S. Laurent.  
Justin. ser.  
de Christi  
corp.

dignement: *Dignè Deo.*

Il y a encore un troisième motif qui nous y oblige, c'est le malheur effroyable où s'expose une ame qui n'apporte pas tous ses soins pour se bien acquiter d'une fonction si terrible. Si le Saint Esprit dans l'Ecriture prononce malediction contre celui qui fait l'œuvre de Dieu avec negligence: *Maledictus qui facit opus Dei negliger!* Que fera-ce de l'œuvre dont nous parlons, de ce tres-saint & tres formidable Sacrifice? *Deo plenum, sacro-sanctum, & horrorem afferens Sacrificium; horrendum mysterium, tremendum Sacrificium*, comme parlent les Peres Grecs: C'est le raisonnement dont le Concile de Trente se sert pour nous exciter à nous préparer extraordinairement, & à nous appliquer tout entiers quand il est question d'exercer une fonction si auguste & si capable d'effrayer les plus saints d'entre les Ministres; en voici les paroles: *Quanta cura adhibenda sit, ut Sacrosanctum Missæ Sacrificium omni Religionis cultu ac veneratione celebretur, quivis facile existimare poterit, qui cogitarit maledictum in Sacris litteris eum vocari, qui facit opus Dei negliger: quod si necessario fatemur, nullum aliud opus adeo sanctum ac divinum à Christi fidelibus tractari posse, quam hoc ipsum tremendum Mysterium, quo vivifica illa hostia, qua Deo Patri reconciliati sumus, in altari per Sacerdotes quotidie immolatur, factis etiam apparet omnem operam & diligentiam in eam ponendam esse &c.* Sur ce raisonnement du Concile faisons trois courtes reflexions qui me paroissent necessaires pour bien concevoir l'importance & la force de ce motif.

La première reflexion, c'est que de tous les

*Jerem. 48.*

*Fuseb. l. 1.  
demonstr.  
c. 10.*

*Chrysof.  
Hom. 41. in  
1. ad Cor. &  
Hom. 6. ad  
pop. Ant.*

*Trid., s. s.  
22.*

*In decret. de  
observandis  
& evitandis  
in celebra-  
tione Missæ.*

malheurs qui nous pourroient jamais arriver, il n'y en a point qui soit tant à redouter que la malediction d'un Dieu ; c'est le comble de tous les malheurs ; & comme de sa benediction decourent tous les biens, sa malediction au contraire est la source de tous les maux. L'on craint la malediction d'un pere, & avec sujet ; l'on apprehende les disgraces de la part des Souverains, & l'on a raison : mais qu'est-ce que les disgraces & les maledictions des creatures en comparaison de la malediction d'un Dieu ? Quand nos crimes l'ont irrité, dit le saint homme Job, & que pour les punir, il a pris la foudre en main, il faut être sans jugement pour lui penser résister ; les Anges mêmes qui meuvent les cieux, & les Rois qui régissent la terre ne trouvent point de meilleur moïen pour appaiser sa colere que de s'humilier devant lui : *Deus cuius* Iob. 9. 13.  
*ira nemo resistere potest, & sub quo curvantur qui portant orbem.* Il maudit la terre & elle devint sterile ; il maudit Caïn, & il se desespera ; il maudit le figuier infructueux, & au même instant il est desseché. Qui sera donc assez temeraire pour ne pas craindre d'encourir une malediction si formidable, & qui ne dira pas avec Job : Quelle est ma force pour soutenir l'effort d'une telle Puissance : *Qua est enim fortitudo mea ut sustineam ?* Iob. 6. 6. v.  
 Mais ce qui nous doit encore plus faire redouter <sup>11.</sup> cette malediction de Dieu sur ceux qui le servent négligemment ; c'est que la malediction qu'il prononce contre eux est une malediction generale : *Maledictus qui facit opus Dei negligenter.* C'est ma seconde reflexion ; car je trouve dans l'Ecriture deux sortes de maledictions de Dieu à l'égard de quelques creatures ; les unes

qui sont bornées & déterminées à certains effets, comme lors qu'il maudit la terre après la rebellion du premier homme : *Maledicta terra in opere suo* ; mais aussi tôt il determine l'effet de la malediction, qui étoit de ne produire par elle-même que des ronces & des épines : *Spinas & tribulos germinabit*. De même lorsqu'il maudit le Serpent qui avoit trompé Eve, il lui dit, Parce que vous avez fait cela, vous serez maudit entre tous les animaux & toutes les bestes de la terre; mais en même temps il limite ses peines : Vous ramperez, poursuit-il, sur le ventre, & vous mangerez la terre tous les jours de vôtre vie. Je mettrai une inimitié entre vous & la femme, entre sa posterité & la vôtre ; elle vous brisera la tête, & vous tâcherez de la mordre par le talon. Ainsi quand il maudit Caïn : *Maledictus Caïn* ; il marque son supplice, qui étoit d'être assujetti à ses freres : *Servus servorum erit fratribus suis*. Or cette premiere sorte de maledictions, quoique beaucoup à craindre, n'est pas néanmoins la plus terrible, les effets en sont limitez, & l'on sçait jusques où elles peuvent s'étendre : c'est la seconde sorte qui est infiniment redoutable, parce que ses effets sont indeterminéz, tous les malheurs y sont compris ; c'est une malediction generale ; telle sera celle que Dieu prononcera au dernier jour contre les reprouvez : *Ite maledicti* ; & telle est l'expression de Dieu contre celui qui fait son œuvre avec negligence, c'est une malediction sans bornes : *Maledictus qui facit opus Dei negligenter*. Que si cette malediction regarde tous ceux qui font les bonnes œuvres avec negligence, que sera-ce de celle dont nous parlons ? C'est la troisième reflexion qui

Gen. 3. 14.  
15.

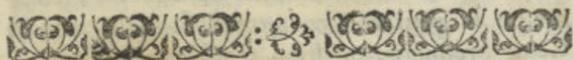
nou  
Nu  
num  
cele  
les  
plus  
poi  
tion  
di&  
bles  
pou  
ce i  
imp  
pist



Vu  
i

I  
tes  
bie  
deu  
pot  
net  
tio  
ma  
rit  
per

nous reste à faire sur les paroles du Concile : *Nullum aliud opus*, dit-il, *adeo sanctum ac divinum*; nulle action n'est comparable à celle de la célébration de la sainte Messe : & par conséquent les négligences qui s'y commettent attireront une plus grande malediction sur les coupables en ce point, que pour toute autre faute : une malediction generale tombera sur eux, & cette malediction comprendra tous les malheurs imaginables. Voilà les trois motifs que j'avois alleguez pour tâcher de faire sentir de quelle consequence il est de s'acquiter dignement d'une action si importante. *Vide igitur Ministerium quod accepisti à Domino, ut illud impleas.*



## CONFERENCE

Sur la maniere de bien celebrer la  
sainte Messe.

*Vide Ministerium quod accepisti in Domino, ut illud impleas.* Col. 4. v.  
17.

**I**L y a deux choses à faire dans la célébration de la sainte Messe, aussi-bien que dans toutes les autres actions; c'est en deux mots, de bien regler l'interieur & l'exterieur; ce sont les deux choses que le Concile de Trente demande pour celle-ci, avoir au dedans une tres-grande netteté & pureté de cœur, & une grande devotion & pieté qui paroisse au dehors : *Ut quanta maxima fieri potest interiori cordis munditia & puritate, atque exteriori devotionis ac pietatis specie peragatur.* Trid. sess.  
22. in de-  
creto.

A l'égard de l'intérieur, il y a trois choses principalement à considérer : les intentions que nous devons avoir, les dispositions que nous y devons apporter, les actes que nous y devons produire. Mais avant que de marquer quelles sont ces intentions louables, il faut exclure les vicieuses. Telle est entr'autres celle de ne célébrer la sainte Messe que pour en tirer quelque lucre. Ce n'est pas que les Docteurs de l'Eglise ne permettent de recevoir quelque retribution, estimant juste que ceux-là vivent de l'Autel, qui servent à l'Autel; mais ce que tous improuvent, est que ce lucre soit le seul, ou le premier motif qui les engage à célébrer. C'est-ce que les Canons condamnent de Simonie, comme on le peut voir en termes formels dans la Cause première, question troisième au Canon, *non solum*, où il est dit que ceux-là seulement ne sont pas coupables de simonie, qui vendent les Ordinations; mais qu'on est encore atteint de ce crime, si l'on vient à faire trafic de l'Ordre que l'on a reçu, de telle façon que l'on ne l'exerce que pour la retribution; c'est ce que le Concile de Londres tenu l'an 1237. appelle horrible à voir, & épouvantable à ouïr. C'est ce que saint Gregoire de Nazianze qualifie d'exaction, & il dit qu'en cela il ne fait que suivre le langage du Prophete Isaïe, qui nomme positivement Exacteurs ces sortes de sacrificateurs. Et en effet qu'est-ce qu'exaction, si ce n'est tirer du gain d'une chose que nous sommes obligez de donner gratuitement, ou à laquelle nous n'avons nul droit? Or n'est-il pas vrai que les Prêtres ont reçu gratuitement la puissance de sacrifier, & qu'ils n'ont nul

Conc. Lond.  
c. 4.

Naz. Or. 1.  
tom. 1. p. 25.

droit de faire commerce de cette sainte Victime ? C'est donc faire une exaction détestable de ne vouloir offrir ce Sacrifice qu'on n'en ait quelque récompense.

Et c'est l'injure dont Dieu se plaignoit autrefois si aigrement par Malachie : *Qui est celui-là Malach. 2. d'entre vous*, reproche-t-il aux anciens Sacrificateurs, *qui allume du feu sur mes Autels gratuitement, qui fasse des Sacrifices sans en tirer quelque portion de la Victime, & qui en un mot me rende quelque service sans en attendre du gain ? Je declare que je ne prens nul plaisir à tout ce que vous faites pour moi, parce que vous n'agissez en tout cela que par intérêt.* JESUS-CHRIST n'a-t-il pas autant de sujet de reprocher à ses Ministres intéressés dans la nouvelle Loi qu'ils ne veulent rien faire pour lui gratuitement dans leur Ministère ; puisque dans l'action la plus sainte & la plus auguste qu'ils ayent à exercer, qui est le Sacrifice de la Messe, ils s'y recherchent tellement qu'ils ne l'offriroient que rarement s'il n'y avoit quelque salaire à esperer pour eux ? N'est-ce pas cette espece d'exaction que JESUS-CHRIST a si hautement reprouvée quand il a dit : *Donnez gratuitement ce que vous avez reçu gratuitement ?* & par conséquent que peuvent attendre ces sacrificateurs sordides, sinon que ce souverain Pontife rejette des offrandes, qui sont les victimes de leur cupidité, & l'opprobre de l'Eglise, tendant entièrement à sa ruine en flétrissant son plus bel éclat.

C'est dans cette pensée que saint Chrysostome *s. Chrysost. Hom. 24. in* disoit à tous ses Prêtres : Lorsque vous prenez *1. ad Cor.* non pas le Fils de quelque Roi de la terre, mais le propre Fils unique de Dieu, dites-moi je vous

prie, ne tremblez-vous point ? N'écartez-vous pas loin de vous tous les desirs des choses de cette vie, ne vous souciant plus que de participer à ce trésor inestimable ? Seroit-il possible que dans cette conjoncture si avantageuse pour vous enrichir des biens du Ciel, vous regardassiez encore vers la terre, & que vous fussiez si insensé que de n'y rechercher que ses biens ? & n'est ce pas ce que font ceux qui ne celebrent que pour le gain temporel qu'ils en tirent ?

*Petr. Dam. Ep. 27. c. 2.* *Souvenez-vous*, dit à chaque Prêtre le saint Cardinal Pierre de Damien, que JESUS-CHRIST fait dans ce sacrifice pour chacun de nous, ce qu'il a fait une fois pour tout le genre Humain ; c'est à dire pour tous. Il a voulu être immolé une fois sur la Croix pour les pechez du monde, & il veut être immolé tous les jours sur nos Autels pour expier nos pechez. Cela étant seriez-vous si malheureux & auriez-vous si peu de sens que de vous priver d'une satisfaction si abondante, & qui vous est si nécessaire pour un petit lucre que vous recevez de vôtre Messé ? *Sed cum passus sit Dominus in cruce pro salute mundi, nunc mactatur in altari pro unius commodo Presbyteri. Tunc crucifixus est pro totius populi multitudine, nunc quasi pro unius homuncionis utilitate salutaris hostia videtur offerri.* Que diriez-vous de ceux qui étoient au pied de la Croix de JESUS-CHRIST quand il l'arrosoit de son sang, si au lieu de s'appliquer ce prix inestimable de leur redemption, ils l'eussent vendu à vil prix ? Que dites-vous de Judas, qui au lieu de profiter de ce précieux trésor, en fit un commerce infame

me & injuste, le donnant pour trente deniers ? Que diriez-vous de vous même, qui ayant entre vos mains ce même tresor dans la Messe, pour en tirer la rançon de vos pechez, seriez si déréglé & si ennemis de vous-mêmes, que de vous priver de ces grands biens pour quelque petit gain qu'on vous offre pour vôtre Messe ?

Car la sentence de cet Auteur qu'on a crû autrefois être saint Augustin, est veritable, que qui ce-  
*Au'th. l. ad frat. in Ere- mo Aug. ser. 36.*  
 lebre pour l'argent perd tout le fruit qu'il pou-  
*Qui celebrat, vel pradi- dicat, vel baptizat, ut inde lucrum acquirat, bonis caelestibus de facto se privat.* Mais cette detestable avarice n'est pas seulement préjudiciable à ces miserables Prêtres, ainsi nommez sur ce sujet par un Concile de Londres ; elle  
*Conc. Lond. supra citat.*  
 forme encore selon saint Bernard, la plus dan-  
*D. Bernard. ser. 1. de Conv. S. Paul.*  
 gereuse des persécutions de l'Eglise : La premiere, dit-il, a été excitée par la cruauté des tyrans ; la seconde par les artifices des heretiques ; la troisiéme par la vie licentieuse de ceux qui tenoient les premieres charges de l'Eglise, parce que leur mauvais exemple étoit capable de ruiner tout ce qu'il y avoit de pieté dans les peuples. Neanmoins elle avoit dequoi se déffendre contre une si rude attaque, en suivant le conseil de JESUS-CHRIST, de faire ce qu'ils nous enseigneroient, & ne pas imiter ce qu'ils feroient. Mais les Ecclesiastiques ont poussé si avant leur persécution que de s'en prendre aux choses les plus saintes de nôtre Religion, qui sont les Sacre-  
 mens ; car ils les reduisent tellement en commerce qu'ils n'en administrent jamais que pour l'argent qu'ils en tirent : & c'est la persécution la plus sanglante que l'Eglise puisse souffrir ; puis-

que c'est la ruiner dans son fondement , & l'attaquer dans son plus grand fort.

*D. Bern. ser.  
6. in Ps. 60.*

Et afin que l'on ne crût pas que cette vive plainte eût échappé à son zèle sans l'avoir bien méditée, il la renouvelle encore en un autre endroit avec plus de force que dans le premier : Toute l'Eglise, dit-il , étoit saisie de fraîcheur dans ces malheureux tems auxquels on pensoit rendre service à Dieu que de massacrer ses Enfans ; ses fraîcheurs augmentèrent beaucoup quand elle vit élever & sortir de son sein des enfans si évaporez & si emportez par le vent de l'ambition , qu'ils tâcherent de corrompre les autres par le venin de leur mauvaise doctrine : mais ses justes fraîcheurs sont venuës jusqu'à l'excès , quand elle a vû faire un trafic honteux de ses charges ; ne les exerçant plus que pour le profit qu'on en attend , ne venant plus au chœur que pour gagner son point , ne disant plus la Messe que pour en avoir la retribution. C'est ce que j'appelle la plus fatale des persecutions qu'elle peut souffrir ; puisque c'est vouloir ruiner ce qu'elle a de plus saint dans son Sanctuaire , & vouloir changer une infinité de biens que ce divin Sacrifice peut procurer à l'ame , avec quelque mediocre profit qu'on en peut recevoir pour les commoditez du corps ; & c'est enfin s'attirer toute sorte de malheurs : *Propter hoc frequentant Ecclesias , missas celebrant , Psalmos decantant.*

Si l'avarice est cause d'un abus si honteux dans ce saint Ministère , la vanité ne s'y mêle-t-elle pas aussi quelquefois ? n'est-on point trop sensible à cette pompe extérieure qui l'accompagne dans les solemnitez de l'Eglise , & ne retient-

tier  
que  
elle  
Die  
ren  
mê  
&  
Co  
rien  
ture  
leg  
que  
en  
que  
leur  
le f  
vro  
l'on  
bitu  
que  
mot  
seul  
bon  
gen  
ten  
Sac  
cier  
ces ;  
part  
des  
leur  
acti  
offe  
que  
min  
7

tient-on rien de cet encens que l'on y reçoit, & que l'on y offre ? L'hypocrisie à son tour ne fait-elle point que l'on sacrifie exterieurement au vrai Dieu, au même tems que l'on sacrifie interieurement à quelque Idole ; & ne fait-on point même servir ces apparences de pieté à couvrir & à faire durer le desordre de sa conscience ? Combien de Sépulchres blanchis, qui ne contiennent au dedans qu'infection & que pourriture ? Combien ne se commet-il pas de sacrileges, pour éloigner de soi le soupçon même que l'on en commette ? Combien de Prêtres, en un mot, qui ne se déterminent à celebrer que pour dérober au public la connoissance de leur vie, ou l'examen de leur conduite ; & qui le font d'autant plus frequemment qu'ils le devroient moins faire ? Après de tels excés l'on compteroit pour rien de celebrer par habitude, par des respects humains, pour quelque fin indifferente. Laissons là ces mauvais motifs, & ces intentions criminelles ; Dieu seul y peut remedier : parlons de celles qui sont bonnes. Elles sont de deux sortes ; il y en a de generales, & il y en a de particulieres : les intentions generales sont les mêmes que celles du Sacrifice : pour honorer Dieu, pour le remercier, pour l'appaiser, pour impetrer ses graces ; nous l'avons dit plus haut. Les intentions particulieres regardent les divers besoins, soit des Prêtres, soit des Fideles qui ont recours à leurs prieres. Le Sacrifice neanmoins étant une action publique & une offrande generale, est offert pour toute l'Eglise. Cela n'empêche pas que l'on ne puisse avoir des intentions déterminées à certaines necessitez, où la volonté du

Seigneur n'est pas évidemment connuë ; telles sont par exemple , la guerison , la délivrance de quelque tentation , la vocation à quelque état , ou le gain d'un procès , ou quelqu'autre chose semblable. Nous ignorons , mais Dieu sçait bien ce qui nous est le plus utile ; c'est pourquoi ces demandes doivent être conditionnelles : au lieu qu'on prie absolument pour l'advenement de son regne , pour l'accomplissement parfait de ses divines volontez , pour le salut de ses Elûs , pour la conversion des pecheurs , pour l'affermissement des justes , pour leur perseverance & leur consommation dans le bien & dans la justice. Intentions generales que tout vrai Sacrificateur doit avoir à la sainte Messe.

## 2. P.

Quant aux dispositions que nous y devons apporter , il y en a trois principales : la pureté de cœur , le desir , & la devotion. La pureté de cœur ; car deux raisons nous y obligent : la premiere , parce que dans cette action il se doit contracter une alliance entre Dieu & l'Homme , dont celle qu'il contracta avec Moïse & son peuple au pied de la Montagne de Sinâï n'étoit que la figure ; & la deuxieme , qu'en vûë de cette alliance il se fait aussi un traité de paix. *Considérez donc* , dit l'Apôtre saint Paul dans l'Epître aux Hebreux , que vous ne vous êtes pas maintenant approchez d'une montagne sensible & terrestre : *Non enim accessistis ad tractabilem montem* ; d'un feu brûlant , d'un nuage obscur & tenebreux , des tempêtes & des éclairs , du son d'une trompette & du bruit d'une voix , qui étoit telle que ceux qui l'ouïrent , supplierent qu'on ne leur parlât plus ; car ils ne pouvoient porter la rigueur de cette mena-

Hebra. c. 12.  
v. 18.

ce : que si une bête même touchoit la Montagne elle seroit lapidée. Et Moïse dit lui-même, Je suis tout tremblant & tout effraïé ; tant ce qui paroïssoit étoit terrible : mais vous vous êtes approchez de la Montagne de Sion, de la Ville du Dieu vivant, de la Jerusalem celeste, d'une troupe innombrable d'Anges, de l'assemblée & de l'Eglise des premiers nez qui sont écrits dans le Ciel ; de Dieu qui est le Juge de tous, des esprits des Justes qui sont dans la gloire, de JESUS qui est le Mediateur de la nouvelle alliance, & de ce sang dont on a fait l'aspersion, qui parle plus avantageusement que celui d'Abel. Paroles toutes divines, qui montrent excellemment qu'il faut être beaucoup plus pur pour approcher du saint Autel, qu'il ne le falloit être pour approcher autrefois de cette montagne sensible ; qu'il faut plus de sainteté pour la nouvelle Alliance que pour l'ancienne ; plus de perfection pour être mediateur de paix entre Dieu & les hommes dans nôtre divin Sacrifice, que dans tous les sacrifices Levitiques : de même nos desirs pour entret dans nos Sanctuaires devoient être d'autant plus ardens que ceux de David pour l'entrée de l'ancien Tabernacle, que nos Temples ont le bonheur de posséder la verité de ce qui n'étoit qu'en figuré dans le Tabernacle. Enfin nôtre devotion ne doit-elle pas être mesurée sur ces excès d'amour que JESUS-CHRIST nous y fait paroître ? Mais il s'en faut de beaucoup, dit saint Bonaventure, qu'il n'y ait le reciproque : *Domini propter nos semper totus ibi est, & nos raro vel numquam ibi toti sumus propter eum* ! Que ne me resteroit-il pas encore à dire sur les Actes

d'adoration, d'ancantissement, d'union & de conformité qui y conviennent, & du respect & de la modestie qu'il y faut apporter? Mais il est tems de finir par ces paroles : *Imitami quod tractatis.*



## CONFERENCE

Sur l'administration des Sacremens en general, & sur l'importance de les bien administrer.

*Col. 4. v. 17. Vide Ministerium quod accepisti in Domino, ut illud impleas.*

QUoique toute la vie de JESUS-CHRIST sur la terre n'ait été qu'un tissu continuel de prodiges; quoique sa Puissance divine se soit presque également signalée dans les moindres comme dans les plus grandes de ses actions; quoiqu'elles aient toutes été & des œuvres & des paroles, comme dit saint Ambroise, des œuvres, puisqu'il les a faites, & des paroles puisqu'elles nous signifient d'autres vérités : *Ea que fecit Dominus noster Jesus-Christus stupenda atque miranda, & opera & verba sunt; opera quia facta sunt, verba quia signa sunt*: Il semble néanmoins que cela se doive particulièrement entendre de l'institution des Sacremens, & que cette même puissance n'ait jamais éclaté d'une manière si surprenante, que lors qu'il lui a plu de communiquer à des

*Ambros. in  
Ps. 118.  
Serm. 20.  
v. 4. & lib.  
de viduis.*

hommes mortels, pecheurs, & pleins d'infirmité, ce double pouvoir qu'ils exercent en qualité de Prêtres, sur son corps naturel & sur son corps mystique; sur celui-là pour le produire, & sur celui-ci pour le sanctifier. Le premier a fait le sujet du discours precedent, le second sera la matiere de cette Conference. Nous y ferons trois reflexions pour montrer l'importance de bien administrer les Sacremens: la premiere sur leur excellence & sur leur dignité; la deuxieme sur les utilitez & sur les avantages qui reviennent de cette bonne administration, tant à ceux qui les conferent, qu'à ceux qui les reçoivent; la troisieme sur les inconveniens & les maux qui arrivent aux uns & aux autres, quand les Sacremens ne sont pas bien administrés.

L'excellence & la dignité des Sacremens paroît d'abord par trois endroits qu'il faut considérer en chacun d'eux; car il n'y en a aucun qui ne renferme ses Mysteres, ses merites & ses graces. Le seul nom de Sacrement signifie Mystere; & il y a toujours infailliblement trois Mysteres representez dans un Sacrement. La Passion du Sauveur en est la cause meritoire, la sanctification des hommes en est l'effet, la gloire en est la fin. Quant aux merites qu'ils contiennent, ce sont les merites mêmes de JESUS-CHRIST, & c'est par les Sacremens qu'il nous les applique, ce sont les instrumens dont il se sert pour nous y faire participer: si nous y recevons des graces, ils sont les canaux qui les renferment, & par lesquels elles coulent dans nos ames si nous n'y mettons point d'obstacle. Le Concile de Trente prononce anatheme contre ceux qui

*Trid. sess.  
7. de Sacra.*

diroient le contraire; & c'est, dit saint Paul,  
 l'avantage que ces sacrées Ceremonies ont par-  
 dessus toutes celles de l'ancienne Loi, qui n'é-  
 toient que de foibles & de pauvres élemens.  
 Les preceptes, dit saint Augustin, sont encore  
 les mêmes, mais les Sacremens ne sont plus les  
 mêmes, les promesses ne sont plus les mêmes :  
*Precepta eadem, Sacramenta non eadem, promif-*  
*sa non eadem.* Les Sacremens ne sont plus les mê-  
 mes, parce qu'il y a grande difference entre des  
 Sacremens qui donnent le salut, & des Sacre-  
 mens qui ne font que promettre le Sauveur. Nos  
 Sacremens donnent le salut, & les Sacremens an-  
 ciens promettoient le Sauveur : *Sacramenta non*  
*eadem, quia sunt alia Sacramenta dantia salutem,*  
*alia promittentia Salvatorem. Sacramenta dant sa-*  
*lutem, Sacramenta vetera promiserunt Salvatorem.*  
 Et c'est la premiere preuve de l'excellence de nos  
 Sacremens, que j'abrege pour venir à cette autre,  
 où je dis que c'est dans les Sacremens de la Loi  
 nouvelle que reluifent avec plus d'éclat ces trois  
 grands attributs de Dieu, la Puissance, la Sa-  
 gesse & la Bonté. N'est-ce pas un effet bien surpre-  
 nant de la Toute-Puissance Divine, que quelques  
 goûtes d'eau dans le Sacrement du Baptême soient  
 élevées à la vertu de sanctifier une ame ? *Mundans*  
*eam lavacro aqua in verbo vita,* dit l'Apôtre saint  
 Paul; & n'est-ce pas avec raison que saint Augu-  
 stin se récrie sur un tel prodige : *Quæ est tanta vir-*  
*tus aquæ, ut corpus tangat & cor abluat?* En cela la  
 Sagesse de Dieu n'est pas moins admirable que sa  
 Puissance; c'est elle qui a scû inventer ce secret  
 incomprehensible d'humilier l'homme, en fai-  
 sant dépendre la sanctification & son entrée dans  
 le Ciel, du secours d'une creature qui lui est si fort

*n gen. can.*  
 6.

*Gal. 4. v. 9.*

*S. Aug. E-*  
*narr. in Ps.*  
 73.

*Ibid.*

*Eph. 5. 26.*

*S. Aug.*  
*tract. 80. in*  
*Joan.*

inferieure. L'homme trompé par le demon a-voit affecté l'indépendance à l'égard de son Créateur, & pour punir son orgueil il sera réduit à dépendre d'une foible creature & d'un simple élément; son salut sera attaché à quelques gouttes d'eau, & s'il méprise ce remede, il sera pour toujours exclus du Roïaume de Dieu: *Nisi quis renatus fuerit ex aqua & Spiritu Sancto, non potest introïre in Regnum Dei*: Que personne ne nous mette dans l'erreur, dit saint Augustin, Ser. 14. de *verbis Apostoli, cap. 16.* L'Écriture parle clairement, c'est une autorité tres-bien fondée; c'est une Foi très Catholique, que tout homme qui est engendré, est condamné, que nul n'est délivré, s'il n'est regeneré: *Omnis generatus damnatus; nemo liberatus, nisi regeneratus.* En ceci la bonté de Dieu ne se fait pas moins remarquer que sa Sageffe & que sa Puissance: rien de plus commun, rien de plus facile que les moïens qu'il a établis pour nôtre sanctification; un peu d'eau, un peu d'huile, un peu de pain & de vin. Si aujourd'hui la Samaritaine me demandoit, comme elle fit autrefois au Sauveur du Monde: *Unde ergo habes aquam vivam? D'où avez-vous donc de l'eau vive?* si elle m'objeçtoit encore que je n'ai pas de quoi en puiser, & que le puits est profond: *Neque in quo haurias habes, & puteus altus est;* je lui répondrois aisément, que graces à la bonté de Dieu, toutes ces difficultez ont été applanies, que nous pouvons puiser avec joie des eaux des fontaines du Sauveur, comme il avoit été prédit: *Haurietis aquas in gaudio de fontibus Salvatoris, Isa. c. 11. v.* & que ces eaux salutaires de ses graces qui sont contenues dans nos Sacremens, nous rendent ce double office, & d'étancher nôtre soif, & de la-

ver nostâches ! ô bonté ! ô sagesse ! ô puissance de nôtre Dieu ! que nos Sacremens font bien voir combien vous êtes grande ! & que ces Sacremens eux-mêmes ont de force & de dignité ! qu'il est aisé de reconnoître que JESUS-CHRIST en est l'Auteur, & qu'ils nous sont venus du Ciel !

S. Ambr.

l. 4. de Sacram. c. 4.

*Autor Sacramentorum quis est, demande saint Ambroise, nisi Dominus Jesus ? de Cælo Sacramenta venerunt.*

Que n'aurois-je pas encore à dire de l'excellence des Sacremens considerez en particulier ? Quelles merveilles ne découvrois-je pas dans la divine Eucharistie, où l'Auteur même des Sacremens est réellement contenu ? Quels éloges ne pourrois-je pas faire de ce Pain de vie, de cette Manne cachée, de ce Froment des élus, de ce Vin qui produit les Vierges ? c'est la matiere de plusieurs volumes, & non pas d'un petit discours.

Naz. Or.

39. & 40.

in sancta

lumina, ex

Ep. 1. Petri

v. 3. v. 21.

Oserai-je un peu entamer ce qui regarde le Baptême ? Le Baptême, dit saint Gregoire de Nazianze, est la splendeur des ames, un changement de vie en mieux, une promesse que l'on fait à Dieu de garder une conscience pure. Le Baptême donne des forces à nôtre infirmité : le Baptême abbaïsse la chair & élève l'esprit, c'est une participation du Verbe & de la nature Divine par la grace & l'adoption ; c'est une correction & une reforme de la nature humaine, c'est un déluge où le peché est submergé, c'est une communication de la lumiere du Ciel, c'est une dissipation des tenebres de l'Enfer. Le Baptême est un moïen doux pour aller à Dieu, c'est le commencement d'un pelerinage avec JESUS-CHRIST sur la terre, & une imitation de sa vie voïagere ; c'est l'introduction à la Foi, la perfection de l'es-

prit, la clef du Roïaume Celeste, le passage d'une vie criminelle à une vie innocente & pure; c'est l'exclusion de la servitude, c'est la délivrance de ses liens, c'est la liberté des Enfants de Dieu substituée à la place de l'esclavage du demon; c'est en un mot, le plus excellent & le plus magnifique de tous les bienfaits de Dieu. Nous voudrions bien, dit-il enfin, le celebrer par nos louanges & par nos hymnes; mais il faut avouer que nous ne le sçaurions faire autant qu'il en est digne: *Hunc laudibus quidem & hymnis celebrare volumus, verum pro rei dignitate non possumus.* Il semble que saint Paulin ait encore voulu rencherir sur ces éloges, & il ne se peut rien ajouter à la beauté de ses expressions sur la sainteté & sur la dignité de nos Baptistaires, & de ces sacrez lavoirs où le Saint Esprit daigne descendre pour y sanctifier les eaux, & leur communiquer une vertu & une fécondité infiniment plus excellente que celle qu'il leur donna au commencement du monde. Voici ses termes,

*Hic reparandarum generator fons animarum*

*Vivum divino lumine flumen agit.*

*Sanctus in hunc Cælo descendit Spiritus amnem,*

*Cælestique sacras fonte maritat aquas.*

*Concipit unda Deum, sanctamque liquoribus almis,*

*Edit ab æterno semine progeniem.*

*Mira Dei pietas! peccator mergitur undis,*

*Mox eadem emergit justificatus aquâ.*

*Sic homo & occasu felici functus, & ortu,*

*Terrenis moritur, perpetuis oritur,*

*Culpa perit, sed vita redit, vetus interit Adam,*

*Et novus æternis nascitur imperiis.*

Saint Leon n'a pas moins avantageusement parlé de l'excellence de ce Sacrement: il compare

*S. Paulin.*  
*Ep. 12. ad*  
*Severum.*

l'eau du Baptême au sein de la tres-sainte Vierge. Le même Saint Esprit, dit-il, dont celle-ci fut remplie, remplit aussi ce sacré bain où nous sommes régénérés : *Omni homini renascenti aquâ Baptismatis instar est uteri virginalis, eodem Spiritu Sancto replente fontem, qui replevit & Virginem: ut peccatum quod ibi vacuavit sacra conceptio, hic mystica tollat ablutio.* Lorsque nous déposons, dit ce saint Pape en un autre endroit, l'image de l'homme terrestre, & que nous prenons la forme de l'homme celeste, il intervient une espece de mort, & une ressemblance de resurrection; de sorte que J E S U S-CH R I S T s'unissant à nous & nous en même temps nous liant à lui, on n'est plus le même après le Baptême que l'on étoit auparavant; mais le corps d'un homme regeneré devient le corps d'un Crucifié : *Dum terreni hominis imago deponitur, & celestis forma suscipitur, quadam species mortis & quadam similitudo resurrectionis intervenit, ut susceptus à Christo Christumque suscipiens, non idem sit per lavacrum qui ante Baptismum fuit; sed corpus regenerati, fiat corpus crucifixi.* Et comme, dit-il ailleurs, le Verbe s'est fait chair, & nôtre chair en naissant temporellement; de même, nous sommes faits sa chair en renaissant spirituellement : *Sicut factus est Dominus caro nostra nascendo, ita & nos facti sumus ipsius renascendo.* En voilà assez sur le Baptême; mais comment pourrai-je me taire de l'efficacité de la Penitence, de ce pouvoir admirable de remettre les pechez ou de les retenir, que J E S U S-CH R I S T a laissé à ses Apôtres & à leurs successeurs; de cette seconde planche que la bonté Divine offre au pécheur après son naufrage, pour se sauver par son moien, & pour arriver au port de

S. Leo. ser.  
4. de Nat.  
Dom. c. 3.

Idem ser. 14.

Id. ser. 4. de  
Nat. c. 5.

Trid. sess.  
14. c. 1. Am-  
bros. l. 1. de  
pœnit. c. 2.  
Cyril. Alex.  
l. 32. in Joan.

l'éternelle félicité ? Quelle ressource les misérables pecheurs ne trouvent-ils pas dans ce second Baptême ? Quels doux fruits ne recueillent-ils pas de l'amertume de leur douleur ? Quelles utilitez ne retirent-ils pas de la confession sincere de leurs fautes ? quels repos ne se procurent-ils pas par ce Baptême laborieux ? quelle force toute divine, Dieu n'a-t-il pas attaché en leur faveur à ces paroles miraculeuses : *Les pechez seront pardonnez à ceux à qui vous les, pardonneres. Quel autre que Dieu seul peut pardonner les pechez ?* disoient autrefois les Scribes & les Pharisiens, persuadez qu'ils étoient, que nul ne peut sans blasphème s'attribuer une autorité si surprenante ; mais ignorant en même tems que JESUS-CHRIST bien-tôt après alloit en revêtir ses Prêtres. Ce fut alors, dit saint Cyrille d'Alexandrie, qu'il donna une marque sensible de sa Divinité, par le souffle mystérieux avec lequel il communiqua le Saint Esprit à ses Apôtres, en leur donnant le pouvoir de remettre les pechez. Dieu avoit produit le monde par son Verbe, continuë ce Pere ; il avoit formé l'homme de terre par son Verbe, il l'avoit animé par son Verbe, & il l'avoit sanctifié en lui communiquant le Saint Esprit par un souffle de son Verbe : *Inspiravit in faciem ejus spiraculum vite*, ou comme il est dit dans la Sagesse : *Inspiravit ei Spiritum vitalem*. C'étoit le Verbe qui avoit fait l'homme à l'image & à la ressemblance de Dieu, en lui donnant le Saint Esprit par le premier souffle de sa Bouche ; & il étoit convenable que ce fût le même Verbe qui reformât cette image que le peché avoit effacée, & qu'il la re-

Joan. 20. 23.

S. Cyrill.  
Alex. l. 1. 12.  
in Joan. 6.  
20.Gen. 2. Sap.  
15.

s. Cyrill.  
Ibid.

formât avec le même signe qu'il l'avoit premièrement formée : *Veluti resingens hominis naturam ad supernaturalem vim atque gloriam.* Jugez de-là combien il seroit indigne de la pieté & du zèle des Prêtres, de souffrir que l'on profanât le Sacrement de la Misericorde de Dieu : Jugez par l'excellence de ce Sacrement où JESUS-CHRIST a dessein de produire de si grands effets, de quelle importance il est de le bien administrer ; & jugez-en de même encore de l'administration de tous les autres : leur dignité vous y engage, mais vous y êtes aussi invités par les utilitez & les avantages qui reviennent de cette bonne administration, tant à ceux qui dispensent fidelement ces trésors de graces, qu'à ceux qui les reçoivent de leurs mains. C'est ma seconde reflexion.

2.P.

Ep. Jac. c. 5.  
v. 19.

Les deux derniers versets de l'Épître de saint Jacques suffisent pour faire voir cette double utilité. Mes Freres, dit cet Apôtre, si l'un d'entre-vous s'égare du chemin de la vérité, & que quelqu'un l'y fasse rentrer ; qu'il sçache que celui qui convertira un pecheur & le retirera de son égarement, sauvera une ame de la mort, & couvrira la multitude de ses pechez ; & comme ajoûte la glose des Saints Peres, & tous les Interpretes, il couvrira la multitude tant de ses propres pechez que de ceux du pecheur converti : *Fratres mei, si quis ex vobis erraverit à veritate, & converterit quis eum, scire debet quoniam qui converti fecerit peccatorem de errore via sua, salvabit animam ejus à morte, & operiet multitudinem peccatorum.* Or il est constant que de tous les moïens que nous puissions employer pour convertir les pecheurs, il

n'y en a point de plus sûr ni de plus efficace que la bonne administration des Sacremens ; parce que ce moïen renferme tous les autres : Il y en a trois principaux outre la grace du Sacrement, la priere, l'instruction, & la correction. Tous les trois s'y rencontrent.

Quoique la priere ne soit pas de l'essence de tous nos Sacremens, particulièrement dans les cas de nécessité ; cependant celles que nous voïons marquées & prescrites par l'Eglise dans tous nos Rituels pour l'administration de chaque Sacrement, sont d'une merveilleuse utilité pour la sanctification & le soulagement des personnes qui les reçoivent ; car la priere du juste faite avec instance a beaucoup de force, dit l'Apôtre saint Jacques : *Multum enim valet deprecatio justî assidua.* C'est pourquoi en promulguant le Sacrement de l'Extrême-Onction dans le dernier chapitre de son Epître ; il y recommande expressément, & y ordonne la priere : *Infirmatur quis in vobis ? inducat Presbyteros Ecclesie, & orent super eum, ungentes eum oleo in nomine Domini :* Quelqu'un d'entre-vous est-il malade ? qu'il appelle les Prêtres de l'Eglise, & qu'ils prient sur lui en l'oignant d'huile au nom du Seigneur, il ajoute, *Et oratio fidei salvabit infirmum, & alleviabit eum Dominus ; & si in peccatis sit, remittentur ei :* Car la priere de la Foi sauvera le malade, & le Seigneur le relevera, & s'il a commis des pechez ils lui seront remis. Et passant ensuite au Sacrement de Penitence, il dit : *Confitemini ergo alterutrum peccata vestra, & orate pro invicem ut salvemini ; multum enim valet deprecatio justî assidua.* Confessez donc vos pechez les uns aux autres ; c'est

à dire, non seulement à Dieu; mais qu'un homme se confesse à un autre homme qui aura reçu de JESUS-CHRIST la puissance de remettre les pechez; & priez les uns pour les autres, afin que vous soiez sauvez: car la Priere du Juste faite avec instance a beaucoup de force. Remarquez comme il dit la *Priere du Juste*. Je sçai bien qu'un Sacrement administré par un Prêtre qui se sent coupable de peché mortel, ne laisse pas d'être valide, pourvû qu'il observe toutes les choses essentielles pour faire ou pour conferer un Sacrement; & je n'ignore pas que le saint Concile de Trente l'a ainsi défini, & que quiconque diroit le contraire encourroit l'anatheme qu'il a prononcé, & tomberoit dans l'ancienne erreur des Donatistes que saint Augustin a si vivement combattuë: *Et si apud Christianos, dit ce saint Docteur, sunt aliqui Præpositi vel Ministri, qui per impietatem & iniquitatem suam mortui sunt; vivit tamen ille de quo dictum est in Evangelio, Hic est qui baptizat: quia sicut dicit Apostolus, Christus resurgens ex mortuis jam non moritur, mors illi ultra non dominabitur.* L'action sacramentelle doit donc être principalement attribuée à JESUS-CHRIST comme Chef de l'Eglise, qui par ses membres, soit qu'ils soient vivans par la charité, soit qu'ils soient morts par le peché, fait & administre le Sacrement, & opere le salut des Fidèles; de sorte que, comme l'enseigne saint Thomas conformément à toute la tradition, les Ministres n'operent dans les Sacremens que comme des instrumens. Ministre & instrument est en quelque manière la même chose: Or comme l'instrument n'agit pas selon sa propre forme &

Mat. 18. v.  
18. Joan. 10.  
v. 23.

Trid. sess. 7.

Aug. l. 3.  
cont. Ep.  
Parm. c. 10.  
c. 11.

D. Th. 3. p.  
l. 64. art. 5.  
in c.

vertu, mais selon la vertu de celui qui le meut; il s'ensuit que le Sacrement ne laisse pas d'être valide, quoique celui qui le confere soit en mauvais état, pourvû qu'il fasse tout ce qui est requis pour le Sacrement, & qu'il ait l'intention de faire ce que fait l'Eglise, comme parle le saint Concile. L'eau sur laquelle le Nom de Dieu est invoqué n'est pas profane & adulateur, dit saint Augustin, quoique ce nom soit invoqué par des profanes & des adulateurs; le Baptême conserve toujours sa sainteté qui ne peut pas être souillée; & la vertu Divine se trouve toujours dans le Sacrement, soit pour le salut de ceux qui en usent bien, soit pour la perte de ceux qui en usent mal. Quoi! la lumiere du Soleil ou d'une lampe pourra bien se repandre sur de la bouë sans contracter rien de sale; & le Baptême de JESUS-CHRIST pourra être souillé par les crimes de quelqu'un? il ne faut pas le croire. Si l'on ne regarde que les choses visibles dans les Sacremens, qui ne sçait pas qu'elles sont corruptibles: mais si l'on envisage ce qui se fait par elles, c'est toujours infailliblement ou de nous faire obtenir des récompenses, ou de nous faire subir des peines, selon que nous sommes bien ou mal disposés à les recevoir ou à les administrer.

Mais cela supposé, il faut toujours convenir avec l'Apôtre saint Jacques, que la Priere du Juste faite avec instance a beaucoup de force: *Multiùm enim valet deprecatio justî assidua*; que cette circonstance ajoutée à l'efficacité de nos Sacremens, les rend encore plus utiles à ceux qui les reçoivent, & qu'un digne Ministre peut impetier plus aisément les benedictions du Ciel que le Ministre impie: *Voluntatem timentium se fa-* Ps. 144.

*ciet, & deprecationem eorum exaudiet*, dit le Roi Prophete. D'ailleurs que ne doit-on point esperer des prieres seules qui accompagnent l'administration des Sacremens, de ces prieres choisies, de ces prieres dictées à l'Eglise par le Saint Esprit qui la gouverne ? Joignez à ce premier moiën l'instruction qui doit précéder, qui doit accompagner & suivre ces divines Cérémonies. Y a-t-il une occasion plus favorable pour instruire les peuples que dans l'administration des Sacremens ? Y a-t-il aucun temps où l'on puisse les reprendre plus à propos ? les instructions publiques peuvent être à la verité tres-utiles : combien de conversions Dieu n'a-t-il pas operées par le Ministere de la Parole ! mais comme ces instructions sont generales, il faut convenir qu'elles ne doivent pas ordinairement produire tant d'effet que celles qui sont plus précises, & qui se font en particulier. C'est là où trouvant les ames mieux disposées & plus dociles, puis qu'elles desirent les Sacremens, on leur en fait concevoir une haute idée, on les dispose à les recevoir utilement, on leur apprend sans peine les obligations qu'elles y contractent, & le bon usage qu'elles en doivent faire. C'est là que l'on découvre aux pécheurs la profondeur de leurs plaies, & la necessité des remedes ; c'est là qu'on marque à un chacun tous les devoirs de son Etat ; c'est là qu'un fidèle Ministre peut signaler son zèle, faire des biens inconcevables, & s'acquérir de grands merites : *Hoc enim faciens & se ipsum salvum facies, & eos qui audiunt.*

P. 3.

Passons à nôtre troisieme reflexion : si la bonne administration des Sacremens est si agréable à Dieu par cette charité ardente que ses Ministres y font paroître,

paroitre; ce qui a fait dire à saint Gregoire que nul Sacrifice ne lui est si agreable que le zele du salut des ames : *Nullum tale Deo Sacrificium, quale zelus animarum.* Si c'est le moïen le plus efficace que Dieu ait établi dans son Eglise pour sanctifier les ames; si rien n'est si avantageux & aux peuples & aux Prêtres que d'appliquer bien à propos des remedes si salutaires : Nous pouvons dire au contraire que la mauvaise administration des Sacremens blesse la Majesté de Dieu, nuit beaucoup au prochain, damne infailliblement le Prêtre. Elle blesse la Majesté Divine, parce qu'elle s'oppose à ses desseins : *Hæc est enim voluntas Dei sanctificatio vestra.* Il veut que les peuples se sanctifient, & on les en empêche; il veut que tous les hommes soient sauvez : *Vult omnes homines salvos fieri,* & l'on contribüe à leur perte; N'est ce pas frustrer ses intentions? N'est-ce pas lier sa bonté? N'est-ce pas détourner ses graces? De ce mal suivent tous les autres : De-là l'abus des Sacremens, de-là l'indevotion des peuples, de-là les sacrileges, l'impieté, les scandales, & le poison substitué en la place de nos remedes : *Pro Christo legatione fungimur,* dit le grand Apôtre; Nous sommes les Ambassadeurs & les Vicaires de JESUS-CHRIST : comment donc pourrons-nous impunément agir contre ses ordres? Les Prêtres, dit saint Prosper, sont les dispensateurs & les œconomes de la Maison Royale de JESUS-CHRIST : *Dispensatores regia domus;* quel compte ne lui faudra-t-il donc pas rendre de tous les trésors qu'il a renfermez dans ses Sacremens pour être distribuez par nos mains? Que si le juste abandonne sa justice, dit le Seigneur chez Ezechiel, & s'il commet l'iniquité, je mettrai devant lui une pierre d'ach-

S. Greg?  
magn. lib.  
34. Moral.  
cap. 7.

Ad Tim. 2.  
c. 2.

S. Prosper. l.  
2. de visa  
cont. c. 2.

Ezech. c. 3.  
v. 20.

peuvent : il mourra , parce que vous ne l'avez pas averti ; mais je vous redemanderai son sang , *Sanguinem verò ejus de manu tua requiram.* Que ces paroles sont terribles pour les Ministres lâches timides , negligens , peu vigilans , peu éclairés , peu soigneux d'avertir , d'exhorter & de corriger ceux dont ils sont chargez ! mais que les paroles qui suivent sont en même-temps consolantes :  
*Ibid. v. seq.* Que si vous avertissez le Juste , ajoutez ce Prophete , afin qu'il ne pèche point , & qu'il ne tombe point dans le péché , il vivra de la vraie vie , parce que vous l'avez averti , & vous aurez ainsi délivré vôtre ame : *Vivens vivet , quia annuntiasti ei , & tu animam tuam liberasti.* Or c'est particulièrement dans l'administration des Sacremens que se doivent donner ces avertissemens nécessaires. Tant il est vrai que rien n'est plus important que de les bien administrer , non seulement à cause de leur dignité & de leur excellence ; mais encore pour le salut ou pour la perte & du peuple & du Prêtre. *Vide igitur Ministerium quod accepisti in Domino , ut illud impleas.*

*Coloff. 4.*  
17.

F I N.

PRIVILEGE DU ROY.

**L**OUIS par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre. A nos amez & feaux Conseillers les gens tenans nôtre Cour de Parlement de Paris, Maistres des Requestes ordinaires de nôtre Hôtel, Baillifs, Seneschaux ou leurs Lieutenans Generaux, & autres Officiers qu'il appartiendra, SALUT. Nostre bien-amé ESTIENNE MICHALLET Marchand Libraire de nostre bonne Ville de Paris, Nous a fait remontrer qu'il luy est tombé entre les mains un Livre en manuscrit intitulé, *Examen des Ordinaires*, lequel il desireroit imprimer & donner au public; mais craignant qu'après en avoir fait la dépence, d'autres le voulussent contrefaire & imprimer à son prejudice, il a recours à Nous pour luy estre sur ce pourveu de nos Lettres sur ce necessaires, qu'il Nous a fait supplier luy vouloir octroyer. A CES CAUSES, Voulant favorablement traiter ledit Exposant, Nous luy avons permis & accordé, permettons & accordons par ces Presentes, d'imprimer ou faire imprimer ledit Livre manuscrit par tel Libraire & Imprimeur, en tel volume, marge & caractere, & autant de fois que bon luy semblera, pendant le temps de huit années, à commencer du jour qu'il sera achevé d'imprimer, & iceluy vendre & distribuer par tout nostre Royaume: Faisant défenses à tous Libraires, & Imprimeurs & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre ny distribuer ledit Livre sous quelque pretexte que ce soit, même d'impression étrangere, & autrement, sans le consentement dudit Exposant, ou de ses ayans cause, sur peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, amande arbitraire, dépens,

dommages & interests; à la charge par ledit Exposéant de faire imprimer ledit Livre sur de bon papier, & en beaux caracteres, suivant les Reglemens de la Librairie & Imprimerie du 1. Juin 1618. Registrez en Parlement le 9. Juillet ensuyvant, & de celuy de l'année 1686. que l'impression en sera faite en nostre Royaume, & non ailleurs; de mettre deux exemplaires dudit Livre dans nostre Bibliotheque, un en nostre Cabinet du Louvre, & un en celle de nostre tres-cher & feal Chevalier Chancelier de France le Sieur Boucherat, & de faire enregistrer ces Presentes es Registres de la Communauté des Marchands Libraires de nostre bonne Ville de Paris, à peine de nullité des Presentes; du contenu desquelles vous mandons & enjoignons faire jouir ledit Exposéant, & ceux qui auront droit de luy, pleinement & paisiblement, cessant & faisant cesser tous troubles & empêchemens contraires: Mandons au premier nostre Huissier ou Sergent sur ce requis, faire pour l'exécution des Presentes, tous Exploits & autres Actes de Justice requis & necessaires. Voulons & Nous plaît que copie des Presentes, ou extrait d'icelles soient au commencement ou à la fin dudit Livre; & ce faisant qu'elles soient tenuës pour bien & dûement signifiées: **C A R** tel est nôtre plaisir. **D O N N E'** à Versailles le 6. jour d'Aoust l'an de grace 1691. & de nostre Regne le 49. *Signé*, par le Roy en son Conseil, **L E F E V R E.**

*Registré sur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, le 10. le Novembre 1691. Signé, P. AUBOÛIN, Syndic.*

Cette seconde Partie de l'*Examen des Ordinans* a été achevée d'imprimer pour la premiere fois, en vertu du susdit Privilège le 8. May 1699.



4615825194

1671  
By order

